

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

COMPTE RENDU INTEGRAL — 13^e SEANCE

Séance du Jeudi 12 Novembre 1964.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1397).
2. — Dépôt d'un projet de loi (p. 1397).
3. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1398).
4. — Dépôt d'un rapport (p. 1398).
5. — Dépôt d'avis (p. 1398).
6. — Retrait d'une question orale avec débat (p. 1398).
7. — Représentation du Sénat au sein d'un organisme extraparlémentaire (p. 1398).
8. — Loi de finances pour 1965. — Discussion d'un projet de loi (p. 1398).

Discussion générale : MM. Robert Boulin, secrétaire d'Etat au budget ; Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances ; André Armengaud, Edouard Bonnefous, Jacques Duclos.

Suspension et reprise de la séance.

Présidence de M. Amédée Bouquerel.

MM. Ludovic Tron, Yvon Coudé du Foresto.

Renvoi de la suite de la discussion.

9. — Transmission d'une proposition de loi (p. 1424).
10. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1424).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 6 novembre a été distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre le 11 novembre 1964, le projet de loi de finances pour 1965, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 22, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé :

— à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, au fond ;
et pour avis, sur leur demande :

- à la commission des affaires économiques et du plan ;
- à la commission des affaires culturelles ;
- à la commission des affaires sociales ;
- à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ;
- et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (Assentiment.)

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. André Armengaud, le général Béthouart, Maurice Carrier, Louis Gros, Henri Longchambon et Léon Motais de Narbonne une proposition de loi tendant à accorder aux Français exerçant ou ayant exercé à l'étranger une activité professionnelle salariée ou non salariée, la faculté d'accession au régime de l'assurance volontaire vieillesse.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 28, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1965, adopté par l'Assemblée nationale.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 23 et distribué.

— 5 —

DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de MM. Charles Fruh, Georges Lamousse, André Cornu, Vincent Delpuech, Paul Pauly, Jean Noury et Jean Fleury un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1965, adopté par l'Assemblée nationale. (N° 22, 1964-1965.)

L'avis sera imprimé sous le numéro 24 et distribué.

J'ai reçu de MM. René Jager, Marc Pauzet, Charles Suran, Pierre de Villoutreys, Auguste Pinton, Amédée Bouquerel, Auguste Billiemaz, Gaston Pams, Joseph Yvon, Joseph Beaujannot, Michel Champeboux et Jean Filippi un avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur le projet de loi de finances pour 1965, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 25 et distribué.

J'ai reçu de MM. le général Ganeval, Jacques Ménard, Pierre de Chevigny, André Monteil et le général Béthouart un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1965, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le n° 26 et distribué.

J'ai reçu de Mme Marie-Hélène Cardot, MM. André Dulin, André Plait et Roger Lagrange un avis présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1965, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le n° 27 et distribué.

— 6 —

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. M. Pierre Marcihacy m'a fait connaître qu'il retire la question orale avec débat n° 78 qu'il avait posée à M. le ministre des affaires étrangères et qui avait été communiquée au Sénat dans sa séance du 23 juin 1964.

Acte est donné de ce retrait.

— 7 —

REPRESENTATION DU SENAT
AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu une communication par laquelle M. le Premier ministre demande au Sénat de bien vouloir procéder à la nomination de deux de ses membres, dont un membre proposé par la commission des affaires culturelles, en vue de le représenter auprès du ministre chargé de l'infor-

mation en application de l'article 8 de la loi n° 64-621 du 27 juin 1964 portant statut de l'office de radiodiffusion-télévision française.

J'invite donc la commission des affaires culturelles, d'une part, la commission des finances, d'autre part, à présenter chacune une candidature.

La nomination des représentants du Sénat à cet organisme aura lieu dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

— 8 —

LOI DE FINANCES POUR 1965

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1965, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 22 et 23 (1964-1965).]

Avant d'ouvrir la discussion, je rappelle les décisions qui ont été prises par le Sénat le 5 novembre dernier, sur proposition de la conférence des présidents, en ce qui concerne l'organisation du débat :

— Les rapporteurs spéciaux de la commission des finances disposeront d'un temps de parole de vingt minutes ;

— Les rapporteurs pour avis disposeront de quinze minutes chacun ou de trente minutes en tout s'il y en a plus de deux ;

— Chaque groupe disposera d'un temps fixe de quinze minutes augmenté d'un temps proportionnel à son effectif, sous réserve d'accords éventuels entre les présidents des groupes pour transfert de certains de ces temps de parole.

Le résultat de ces calculs établi pour chaque journée a été communiqué aux présidents des groupes.

Les inscriptions de parole dans les discussions générales précédant chaque budget ne seront admises que jusqu'à dix-huit heures, la veille du jour prévu pour cette discussion.

Enfin il a été décidé que toutes les discussions prévues devront se poursuivre jusqu'à la fin de l'ordre du jour établi.

En application de ces décisions, les temps de parole globaux dont disposent les groupes pour les discussions d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 4 heures 25.

Groupe socialiste : 3 heures 40.

Groupe de la gauche démocratique : 3 heures 25.

Groupe des républicains populaires : 2 heures 40.

Groupe de l'union pour la nouvelle République : 2 heures 30.

Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale : 1 heure 50.

Groupe communiste : 1 heure 35.

Sénateurs non inscrits : 20 minutes.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat au budget. Mesdames, messieurs, le budget a ceci de particulier qu'il constitue un paradoxe aussi bien pour vous, messieurs les parlementaires, que pour l'opinion publique. En effet, le budget est à la fois un acte de synthèse et un acte politique. Il se traduit matériellement par l'envoi de très nombreux documents de couleurs diverses — verte, bleue ou jaune — parmi lesquels même les spécialistes risquent de se perdre. Pour l'ensemble des Français, à travers la lecture des journaux, ce même caractère d'hétérogénéité risque de ressortir des comptes rendus quotidiens qui s'étalent pendant une période relativement longue et sur les sujets — vous l'admettez — les plus divers.

Il convient, certes, que les débats dans les assemblées permettent une information complète du Parlement et de l'ensemble du pays sur ce qu'est l'action du Gouvernement et de l'administration dans ses aspects les plus divers ; mais il convient également — et surtout — de ne pas perdre de vue l'élément de synthèse qui demeure essentiel.

Si cette année — cela fera mesdames, messieurs, la troisième fois — je viendrai au fil des jours discuter des aspects divers du budget de chaque ministère, je voudrais aujourd'hui centrer mon propos sur l'analyse de l'équilibre général du budget et sur les grands traits qui lui donnent sa valeur, non seulement technique mais — comme je l'ai dit tout à l'heure — également politique.

Le projet de loi de finances pour 1965 est dominé par la notion de stabilité, mais cet équilibre n'entrave pas — bien au contraire, il soutient — une politique économique et sociale rigoureuse telle que j'aurai l'occasion de vous le démontrer.

Tels sont les deux points sur lesquels je voudrais attirer votre attention. Tout d'abord, en effet, le budget est dominé par la notion de stabilité. Il est courant d'entendre dénoncer un certain désintéressement des Français en général pour les questions

publiques. Une des raisons qui est avancée pour expliquer ce phénomène est la complication d'une matière qui serait de plus en plus réservée aux spécialistes. Cette critique, qui a des fondements, je le reconnais, dans un certain nombre de cas, ne peut s'appliquer au projet de loi de finances que j'ai l'honneur de défendre devant vous. Ce dernier est dominé par la notion de stabilité, et d'une stabilité qui est en quelque sorte un achèvement mais qui constitue également un préalable à toute politique dans de nombreux domaines.

On a lu dans la presse : « Cette année, l'impasse est égale à zéro ». Vous savez comme moi que cette formule comportée à la fois un barbarisme et une inexactitude. Un barbarisme, car le terme d'impasse, dont le président Paul Reynaud indiquait qu'il était réservé à un langage de tripot, doit être banni à mes yeux du langage budgétaire pour être remplacé par celui de « découvert du Trésor ». Une inexactitude, car le solde du découvert est en réalité cette année légèrement positif.

Il n'en reste pas moins que cette formule traduit l'essentiel de la loi de finances et constitue un progrès important sur lequel j'aurai certainement l'occasion de revenir et qui ne doit pas être sous-estimé.

En effet, je vous le rappelle, le découvert budgétaire atteignait près de sept milliards en 1963 et dépassait 4.700 millions dans la loi de finances que vous avez votée pour le présent exercice. Politiquement, psychologiquement, c'est donc la suppression du découvert du Trésor qui constitue l'élément essentiel.

Techniquement, j'attache peut-être encore plus d'importance à la limitation stricte de la dépense publique qui est en harmonie étroite avec l'accroissement global de la production. Je vous rappelle, en effet, que les perspectives économiques telles qu'elles résultent des débats de la commission des comptes de la nation reposent sur une prévision d'augmentation de la production intérieure brute de 4,3 p. 100 et une variation de l'indice des prix de 1,9 p. 100. L'accroissement de l'ensemble des masses budgétaires qui vous est proposé sera donc inférieur à 7 p. 100 en 1965. Ce point mérite que nous nous y arrétions un moment.

En effet, en dépit d'efforts non négligeables, l'accroissement de l'ensemble des dépenses publiques était prévu pour 8,7 p. 100 en 1964 et 9,6 p. 100 en 1963.

Mais si l'on pousse plus loin l'analyse, ainsi que l'a fait M. le ministre des finances devant l'Assemblée nationale, on s'aperçoit que, pour la part des dépenses définitives de l'Etat, c'est-à-dire celles qui donnent lieu la plupart du temps aux critiques les plus vives, le même pourcentage de 6,9 p. 100 a été retenu en 1965, alors que l'augmentation au cours des trois dernières années a été de l'ordre de 11 p. 100.

Sans doute est-il possible de critiquer ce résultat en le trouvant insuffisant, mais qu'il me soit permis de penser qu'un tel jugement n'est pas réaliste et qu'il ignore aussi bien les contraintes du passé que les impératifs du présent et de l'avenir.

En réalité, nous avons devant nous, pour l'élaboration du projet de loi de finances, une augmentation des dépenses ordinaires civiles — j'ai eu l'occasion de le rappeler devant votre commission des finances — de 5 p. 100 au seul titre des services votés. Or, bien que le souhait puisse être exprimé sous forme générale de revenir sur certaines des dépenses anciennes, en réalité il est fort difficile de faire des propositions concrètes et raisonnables en ce domaine.

C'est donc dans la marge supplémentaire que le Gouvernement a établi son action pour 1965. Je puis vous assurer personnellement, pour avoir eu la charge de discuter avec mes collègues de chacun de leur budget, qu'un tel résultat n'a pas été atteint sans un très grand esprit de rigueur appuyé par une volonté politique ferme.

Ce principe nouveau sur lequel nous nous sommes fondés pour établir notre projet de budget, en partant d'une certaine masse de dépenses harmonisée avec la production intérieure brute, constitue un élément qui apparaît au Gouvernement comme étant décisif dans la politique de nos finances publiques.

L'équilibre général constitue en quelque sorte, un achèvement. Il n'a pu être atteint que parce qu'un certain nombre de conditions étaient réunies. Les premières sont bien entendu d'ordre politique. La stabilité a permis d'aboutir à ce résultat essentiel, que, pour la première fois depuis longtemps, la France vit en période de paix. La stabilité a également opéré une transformation non seulement de la mentalité du Gouvernement, mais même de l'administration qui, l'un et l'autre, doivent supporter les conséquences des décisions qu'ils prennent, ce qui est un des résultats de la continuité ministérielle. De ce fait, la notion de responsabilité prend, dans cette optique, une tout autre importance.

Mais la stabilité est également l'achèvement d'une politique économique et financière. Depuis le lancement du plan de stabilisation, un effort important a été mené dans le domaine du crédit, des prix et des finances publiques. J'insisterai moins

sur les deux premiers aspects. Je me contenterai de vous indiquer que la variation des prix, dans les douze mois qui ont suivi le plan de stabilisation, est de 2,5 p. 100 contre un rythme de hausse supérieur à 4,7 p. 100 l'année précédente.

En ce qui concerne le crédit, les mesures que vous connaissez — au premier rang desquelles figure la limitation de la progression des encours de crédit à 10 p. 100 — demeureront strictement appliquées.

J'insisterai cependant plus longuement sur l'effort budgétaire et sur la remise en ordre des finances publiques. Tout le long de l'année 1964, un effort continu a tendu à limiter la dépense publique. Les résultats obtenus sont venus récompenser cet effort et, bien entendu, préparer le budget de 1965.

En matière de dépenses de personnel, nous avons voulu mettre fin au désordre qui résultait de modifications perpétuelles de statuts et d'indices dont les résultats les plus clairs étaient, en général, la confusion, la création de dépenses et l'insatisfaction du personnel. La revalorisation nécessaire des traitements de la fonction publique prendra essentiellement la forme d'augmentation du traitement de base.

En matière d'investissements, nous avons essayé d'harmoniser l'exécution des dépenses en fonction de considérations géographiques et techniques, en évitant les chevauchements de programmes de nature voisine ou connexe. Pour reprendre une expression employée dans l'autre Assemblée, je dirai que « l'utilité d'une telle procédure est tellement évidente qu'il faut, avec humilité, se demander pourquoi elle ne s'est pas imposée plus tôt ».

Ainsi que l'engagement en avait été pris, le Gouvernement n'a pas déposé de loi de finances rectificative comportant des mesures nouvelles. Il se contentera, comme vous le verrez dans quelques jours, de déposer à la fin de l'année un collectif d'ajustement qui exclura les mesures nouvelles. Le même engagement est pris pour 1965.

Il a fallu, certes, procéder à des ajustements en cours d'année. C'est pourquoi nous avons été obligé de prendre un certain nombre de décrets d'avances, mais ceux-ci ont été limités en nombre et en montant.

Six décrets ont été publiés, un est en cours de signature, pour un total de 981 millions de francs. Ils ont été strictement gagés à l'exception minime d'un accroissement de dépenses compensé par un accroissement de recettes en matière de taxes douanières sur des appareils importés, exception explicable pour des raisons purement techniques.

Cette politique a porté ses fruits et le solde de l'exécution de la loi de finances présentait à la fin du mois d'octobre 1964 un excédent de recettes alors que ce même solde présentait à l'époque correspondante de l'année dernière un excédent de dépenses qui atteignait un peu plus de 6.500 millions de francs.

Sans penser qu'il soit possible d'équilibrer entièrement les recettes et les dépenses dans le cadre de l'année 1964 il est certain, dès maintenant, que le projet de loi de finances rectificative qui sera déposé très prochainement au Parlement traduira une diminution importante du découvert du Trésor. Plus de la moitié de la route aura été couverte entre le point de départ — 1964 — et le point d'arrivée constitué par le budget de 1965.

Cependant, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cette stabilité est non seulement un achèvement mais également un préalable. La stabilité est d'abord un préalable de la politique financière et monétaire. Ce point a été évoqué dans de nombreuses enceintes et il est vrai que les mécanismes du Trésor ont été en partie faussés au cours des dernières années par la nécessité où nous nous trouvions de faire face chaque année au financement de découverts trop importants. Il s'ensuivit des troubles profonds qui sont non seulement en voie de guérison mais — je reviendrai plus loin sur cet aspect des choses — qui sont profitables en matière d'investissements.

Parvenu à ce point de mon exposé, j'en profite pour répondre à une critique que j'ai lue dans le rapport préliminaire soumis à votre commission des finances par son rapporteur général, critique suivant laquelle l'hypothèse de prix retenu par le Gouvernement est à la fois trop forte et trop optimiste. M. le ministre des finances a déjà fait observer qu'une hausse de 2 p. 100 des prix dans les hypothèses économiques de 1965 voulait dire non pas majoration des prix de 2 p. 100 pendant le cours de cette année mais, pour de simples raisons d'ordre mathématique puisqu'il s'agit d'une moyenne sur une autre moyenne, variation de 1 p. 100 dans le courant de l'année. Il y a là, certes, nous n'en disons pas, une hypothèse optimiste. Mais il convient de faire remarquer que, depuis le lancement du plan de stabilisation, c'est dans le domaine des prix que les hypothèses gouvernementales, trouvées à l'origine trop favorables, ont été le plus complètement réalisées puisque les variations réelles ont été inférieure aux variations prévues.

En second lieu, le Gouvernement est bien conscient que ces résultats ne peuvent être obtenus que par une action portant

sur tous les domaines ; mais il pense, justement, que le projet de loi de finances qui vous est soumis constitue à cet égard une pièce tout à fait essentielle car le financement du découvert du Trésor par des moyens monétaires a été une cause importante de l'inflation au cours des dernières années.

La stabilité est également la condition d'une véritable politique sociale. En période d'inflation, il n'est pas vrai que tout le monde soit perdant. Il n'est même pas vrai que toutes les conséquences économiques soient nuisibles dans un cadre déterminé c'est-à-dire celui du repli du pays sur lui-même à l'intérieur de frontières fermées ou fortement protégées. Mais il est vrai que ces résultats sont acquis au détriment des personnes qui possèdent des revenus fixes, notamment des personnes âgées.

Lorsque l'on veut corriger ces résultats choquants sur le plan de la justice sociale, sans s'attaquer aux sources mêmes de l'inflation, on est amené à prendre des mesures qui donnent peut-être temporairement un certain confort moral mais qui, en fin de compte, en relançant l'inflation, accentuent l'injustice.

La stabilité est également le préalable d'une politique économique saine. Nous devons bien avoir à l'esprit qu'un choix fondamental a été fait à la fin de 1958 en réintégrant notre économie dans les grands courants internationaux. Or, dans cette optique, il est essentiel de tenir nos prix et c'est là une règle fondamentale. Des inquiétudes ont pu se faire jour en ce qui concerne notre commerce extérieur. Nous devons, le Gouvernement comme l'ensemble du pays, être très vigilants dans ce domaine. Il est vrai qu'une certaine détérioration s'est produite, mais les résultats récents sont plus encourageants. Je rappelle, en effet, que les pourcentages de couverture sont passés, au cours des trois premiers trimestres, de 84 à 86 puis à 89 p. 100. Le chiffre d'octobre marquera un nouveau et très sensible progrès par rapport à la moyenne du troisième trimestre.

Le budget de 1965 se situe parfaitement dans l'optique du IV^e Plan puisque les hypothèses qui le soutiennent sont conformes à la hiérarchie établie dans ce document avec une consommation inférieure à la production intérieure brute et une formation brute de capital fixe supérieure à cette même production. Cela marque un effort de redressement important par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, la croissance retenue pour 1965 correspond bien à la réalisation de l'objectif central de développement retenu dans le IV^e Plan puisque l'évolution sur l'ensemble de la période sera de 5,3 p. 100 contre 5,5 p. 100 prévus au plan. Les hypothèses de 1965 et la loi de finances permettent donc d'aborder dans de bonnes conditions le départ du V^e Plan.

La stabilité est enfin la condition d'une politique tout court et notamment d'une politique internationale car elle fait de notre pays un pays responsable des engagements qu'il prend.

Je me suis longuement étendu sur les aspects nouveaux que présente la loi de finances et notamment sur la stabilité. Je voudrais maintenant souligner que cet équilibre, loin de là, n'entrave pas mais au contraire soutient une politique économique et sociale vigoureuse.

Je vais pour le prouver commenter trois caractéristiques de ce budget : l'effort important de compression qu'il réalise dans certains domaines, le soutien qu'il apporte à l'investissement et enfin les grands traits des mesures sociales nouvelles.

D'abord, le budget de 1965 marque un effort important de compression dans certains domaines. Nous avons, sur ce point, recueilli les approbations, mitigées mais approbations tout de même, du rapporteur général de votre commission des finances. Qu'il veuille bien me le pardonner, ainsi que certains membres de cette Assemblée, mais j'avoue ne pas toujours comprendre la notion de « dépenses improductives — je cite — ne correspondant pas à une augmentation de biens ou services livrés au marché de la consommation ». Parlant en termes plus concrets je souligne d'abord et peut-être principalement le résultat atteint en matière de dépenses administratives. Chaque ministre a toujours, vous vous en doutez, des arguments qui, parfois, sont infondés mais qui, souvent, sont fondés pour justifier l'accroissement des effectifs de son ministère pour faire face à l'extension sans cesse croissante des tâches de l'Etat.

Or, à part trois domaines auxquels nous avons réservé une priorité toute spéciale : l'éducation nationale, l'agriculture, les postes et télécommunications, le tableau de créations et de suppressions d'emplois fait apparaître un solde négligeable de 360 emplois.

Vous aurez, en parcourant les fascicules budgétaires, constaté également un certain nombre de diminutions volontaires, notamment sur le budget de l'Algérie et sur celui de la coopération. Mais j'insisterai plus nettement sur la rigueur qui a présidé à l'élaboration du budget des armées.

Ainsi que le note le rapport économique et financier, « la progression des dépenses militaires — 5,3 p. 100 — est à la fois plus faible en 1965 qu'en 1964 et très inférieure à la croissance moyenne du budget de 1965 ». Cela a été réalisé

bien que 1965 constitue la première année de la période couverte par la deuxième loi de programme militaire déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, loi de programme qui constitue une étape décisive dans la modernisation de nos forces armées. Dès maintenant, il est caractéristique de constater que les crédits du titre V représentent près de la moitié des dépenses militaires globales.

Par ailleurs, le budget de 1965 apporte un soutien très net aux investissements et cela, mesdames, messieurs, contrairement à de multiples affirmations dues à une erreur d'optique que je regrette.

Cela est d'abord vrai du secteur public. Je crois qu'il faut insister sur ce point pour dissiper beaucoup d'ambiguïté. Les autorisations de programmes applicables aux investissements programmés augmentent de 9,5 p. 100. Au total, les objectifs physiques initiaux du IV^e Plan sont atteints à près de 98 p. 100 et il est normal que cette référence soit prise car l'adjonction d'investissements nouveaux en période de plan s'impute fatalement sur le total des investissements saufs à enregistrer un accroissement plus fort de la production, une diminution de la consommation ou un déficit du commerce extérieur.

Pour les deux secteurs qui ont particulièrement attiré l'attention de votre Assemblée, les postes et télécommunications et les transports, les objectifs ont été largement dépassés. Seul le secteur de l'équipement urbain marque un retard par rapport aux prévisions, mais ceci pour des raisons qui sont plus administratives à mes yeux que financières.

Les investissements des entreprises nationales, de leur côté, augmentent de 10,5 p. 100. Je tiens à ce propos à souligner que les résultats en matière d'investissements publics ne sont pas, contrairement à certaines affirmations, obtenus par une extension de la débudgétisation. J'ai vu dans la presse ce matin que c'était un des éléments que se proposait de développer M. le rapporteur général. Nous le verrons tout à l'heure.

M. Roger Morève. Oui, nous le verrons.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. Je le dis clairement, mesdames, messieurs : il n'y a dans ce budget, à l'exception des I. L. N., aucun transfert de charge.

Sur un point auquel je sais votre assemblée attentive, je souligne que la charge du financement des investissements publics supportée en 1965 par la caisse des dépôts et consignations ne sera pas supérieure à ce qui a été prévu pour 1964. Elle marquera même une légère diminution. Toute autre politique, je vous prie de m'en croire, eût été déraisonnable. Pour 1964, la caisse des dépôts et consignations, vous le savez, a bénéficié du relèvement des plafonds dans les caisses d'épargne, opération qui bien entendu ne se renouvellera pas en 1965.

Enfin, en ce qui concerne le logement, auquel le Gouvernement attache une importance particulière, le nombre des logements financés en 1965 passera à 385.000 contre 365.000 en 1964. Je me permets à ce point de mon exposé de rappeler la démonstration précise apportée récemment par M. le ministre des finances, démonstration qui illustre bien les méfaits de l'inflation.

Dans le courant de l'année 1963, sous la pression de la demande, les prix de la construction ont augmenté de 8,8 p. 100. Il y a là une réduction de la dépense à laquelle nous nous opposons vigoureusement par l'ensemble même de cette loi de finances, car il n'est pas plus acceptable de tolérer une hausse des prix de cet ordre que de proposer par amendement, ce qui serait revenu exactement au même, un abattement de crédit du même ordre de grandeur ; pourtant le résultat aurait été identique.

Le projet que nous vous proposons reflète une réalité tangible.

Des critiques particulièrement vives ont été émises au sujet des investissements privés, et l'on a déjà beaucoup insisté, en particulier au sein de la commission des finances. Je tiens à souligner l'apport très important que comporte le présent projet de budget à la solution de ce problème qui m'apparaît ne pas avoir été comprise par les membres de cette assemblée (*Protestations à gauche et au centre gauche.*) ou du moins un grand nombre d'entre eux.

En effet, il n'est pas possible de relancer un mouvement d'investissement si les entreprises ne trouvent pas, sur le marché, les capitaux dont elles ont besoin.

M. Georges Marrane. Supprimez la force de frappe !

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. Or, pour aboutir à ce résultat, il faut éviter que des besoins trop importants du Trésor ne perturbent les marchés monétaire et financier. A cet effet, la suppression de l'émission des bons du Trésor à intérêts progressifs à partir du 22 octobre, comme vous le savez, constitue une étape importante. Or non seulement l'Etat a pu renoncer à émettre au cours du second semestre de 1964, l'emprunt qu'il avait prévu, mais encore la couverture de toutes les charges

de la loi de finances par des recettes tirées du dessus de la ligne, comme nous disons dans le jargon financier, permettra de libérer plus largement le marché financier en 1965 pour couvrir les besoins des entreprises publiques et surtout, bien entendu, ceux des entreprises privées.

Je veux enfin marquer que ce budget permet la poursuite d'une politique sociale.

En matière de fiscalité, la conjugaison des mesures de détente prises cette année avec celles qui ont été déjà préparées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement en 1960-1961 permettra d'effacer complètement les conséquences de la dépréciation monétaire sur le barème de l'impôt sur le revenu. Il est d'ailleurs bien clair que dans un pays disposant comme principale source de recettes fiscales, d'une part, d'un système d'impôts indirects liés directement à la variation de la production et, d'autre part, d'un système d'impôts directs dont une partie importante est régie par des règles de progressivité, nous ne pourrions aboutir à la détente fiscale souhaitée par tous que dans la mesure — et c'est le véritable argument — où la dépense publique sera harmonisée avec la variation de la production intérieure.

En matière de dépenses, il faut d'abord noter que la simple application de textes en vigueur entraîne, en 1965, un accroissement de 19 p. 100 des dépenses par rapport à 1964. Ce taux est considérable quand on le rapproche du taux moyen de 6,9 retenu pour l'ensemble du budget.

En dépit de cet accroissement déjà très important, le Gouvernement vous propose un effort nouveau pour un certain nombre de catégories : anciens combattants, artisans, aide aux familles et surtout, personnes âgées.

Trois mesures importantes ont été retenues. La première est le relèvement substantiel des majorations de rentes viagères avec, d'ailleurs, un effort complémentaire voté en deuxième délibération par l'Assemblée nationale.

La deuxième mesure est relative au taux de l'allocation vieillesse qui a été relevée à 1.600 francs le 1^{er} janvier 1964, qui passera à 1.700 francs le 1^{er} janvier 1965, et à 1.800 francs le 1^{er} juillet de cette année, notre objectif étant d'atteindre, comme cela a été indiqué, 1.900 francs en 1966.

Sur le plan social, les agriculteurs ont bénéficié d'améliorations considérables puisque le rapporteur du B. A. P. S. A. à l'Assemblée nationale a reconnu que le régime social des agriculteurs français était le plus favorable d'Europe. Ils obtiennent, en effet — c'est un point capital qu'il fallait souligner — par le jeu de l'article 53 du projet de loi de finances, une parité sociale qu'ils ont très longuement revendiqué puisque, dorénavant, comme vous le savez, le montant de l'allocation vieillesse sera égal à l'allocation aux vieux travailleurs salariés, si, bien entendu, cette proposition est ratifiée.

Il m'est agréable également de vous présenter ce budget, mesdames, messieurs, car j'ai personnellement la conscience profonde qu'il répond aux besoins actuels de notre économie.

Je souhaite que les débats du Sénat permettent l'examen objectif de ces propositions et, pour ma part, j'espère de larges débats.

Les documents qui vous sont soumis sont complets et parfaitement honnêtes. Ils ont peut-être plus de rigueur encore dans la composition que ceux des années précédentes, car, en dépit des objectifs rigoureux de la limitation de la dépense et de la suppression du découvert du Trésor, nous avons tenu à réévaluer certaines dépenses de caractère évaluatif ou prévisionnel. Nous avons également marqué ce désir en envoyant plus tôt que de coutume et plus tôt que les textes constitutionnels nous en faisons obligation, les documents budgétaires à votre assemblée.

Ce projet de loi de finances, si vous l'adoptez, constituera un moyen important de lutte contre l'inflation et de progression économique et sociale.

Mais au-delà de cet instant, il ouvre des perspectives nouvelles. Alors que la France entre, pour la première fois depuis longtemps, dans une période normale — comme je le disais tout à l'heure — il convient de procéder également à la normalisation de ses finances et de son économie par un changement profond, non seulement des techniques, mais aussi — ce qui me paraît plus important — de ses mœurs.

Il est illusoire de croire que des résultats peuvent être obtenus en dehors d'une action continue et permanente évitant les à-coups trop brusques de l'économie. La gestion de ces dernières années et l'élaboration du projet de loi de finances pour 1965 ont fait apparaître la nécessité de s'appuyer sur un certain nombre de principes de bon sens, notamment la triple nécessité de couvrir les dépenses définitives de l'Etat par des recettes définitives, d'adapter les prêts du Trésor aux conditions normales du marché pour ne pas introduire le trouble dans le fonctionnement de ce dernier et, enfin, de suivre de façon beaucoup plus précise l'exécution budgétaire.

Cette transformation des mœurs est nécessaire si nous voulons répondre aux impératifs qui sont dégagés par l'exposé du V^e plan, notamment la compétition et la solidarité internationales.

Me permettez-vous, mesdames, messieurs, de citer en terminant le jugement du ministre fédéral allemand de l'économie qui, avec le recul de l'esprit que lui donne l'éloignement géographique, tenait ce propos sur notre budget : « Je suis bien sûr que ce budget particulièrement clair fera progresser l'économie française. Une solide gestion économique de la part de l'Etat constitue la meilleure base d'un sain développement de l'économie nationale. Ce nouveau budget constitue très certainement une contribution décisive au maintien de la stabilité économique dans le cadre du Marché commun. » (*Applaudissements au centre droit, ainsi que sur certains bancs à gauche et quelques bancs au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord, en abordant cette tribune, donner une résonance à la protestation émise par le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale quant à la façon quelque peu anormale dont le Parlement a été traité, la primeur des données fondamentales de ce budget ayant été réservée à la presse et, par là, à l'opinion, alors que les élus du pays n'ont pas été directement informés. (*Applaudissements sur tous les bancs, sauf au centre droit.*)

Je pense, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il s'agit là d'une maladresse plus que d'une intention délibérée. (*Mouvements divers.*)

Il est une deuxième observation que je veux formuler. Voilà quelques mois à peine, on a créé un office de la radiodiffusion-télévision française. Pour emporter notre vote on nous a donné l'assurance qu'il constituerait le moyen de soustraire les émissions à l'autorité gouvernementale, ce qui serait, par conséquent, de nature à garantir l'objectivité des informations. Or, nous avons entendu et vu à la télévision une présentation de ce budget, bien entendu sous une forme extrêmement favorable, par les membres du Gouvernement. De ce fait, les trois quarts de la population ont été touchés de façon unilatérale, sans que, en contrepartie, les assemblées parlementaires, en l'occurrence les présidents des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat ou le rapporteur général de l'Assemblée nationale ou même le rapporteur général du Sénat — pourquoi pas ? — aient eu la possibilité d'éclairer l'opinion en formulant leurs propres observations. Et cependant un budget doit apparaître à l'opinion comme étant le résultat d'un dialogue public entre le Gouvernement et le Parlement.

Je ne veux pas croire, monsieur le secrétaire d'Etat, que, dans l'avenir, nos dirigeants continueront à recourir à ces soliloques destinés à célébrer les mérites de leur politique sans qu'il soit possible à des parlementaires qualifiés, de venir, le cas échéant, les discuter par les mêmes moyens. S'il continuait à en être ainsi on pourrait penser que de telles méthodes s'apparentent davantage à une préoccupation d'endoctrinement systématique des esprits qu'au fonctionnement selon les règles normales d'une véritable démocratie. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Il nous faut maintenant en venir plus directement à l'objet de nos travaux.

Dans les documents budgétaires — c'est ce qui résulte des déclarations que vous venez de faire à la tribune, monsieur le secrétaire d'Etat — la loi de finances que le Parlement va être appelé à examiner doit constituer pour l'année 1965, « l'instrument » — je reprends l'expression « qui permettra de consolider les résultats déjà obtenus et de passer de la stabilisation à la stabilité », notion sur laquelle vous avez longuement insisté.

Alors, mes chers collègues, le cadre de mon exposé est ainsi tout naturellement tracé : comment se présente à l'heure actuelle la stabilisation, quels en sont les résultats et les conséquences, comment se présente l'instrument appelé à affirmer cette stabilité, le budget, et enfin, quelles sont effectivement les perspectives de stabilité sur lesquelles nous pouvons compter au cours de l'année d'application dudit budget.

Parlons tout d'abord du plan de stabilisation : je vous rappellerai que, conçu à l'origine pour une durée de six mois, il tend à devenir une institution permanente. Vous vous souvenez de ses lignes essentielles : d'abord un blocage des prix soit chez le commerçant en ce qui concerne les produits industriels, soit chez le détaillant en ce qui concerne nombre de produits figurant dans l'indice des 179 articles, ce qui a eu pour effet d'ailleurs d'enlever à ce dernier toute signification.

Il y a eu ensuite des restrictions de crédit à l'économie ; l'arrêt brutal, puis l'étalement des investissements réalisés par

l'Etat ; tout cela accompagné de projets ; demeurés quelque peu nébuleux, de mise en application d'une politique des revenus et de certaines réformes concernant les circuits de distribution.

Ce plan, d'ailleurs, s'est progressivement resserré ; il est devenu plus rigoureux, six mois après, preuve qu'on n'avait pas obtenu tous les résultats que primitivement on en attendait. C'est ainsi qu'on a été contraint d'élever le taux de l'escompte, puis celui du réescompte et qu'on a refusé ensuite aux agriculteurs la revalorisation légitime du prix des principaux produits agricoles. Cela n'est d'ailleurs pas étranger au malaise qui règne actuellement dans l'agriculture.

Quatorze mois après sa mise en application, quels sont donc les résultats et les conséquences ? Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, on ne peut nier que cette médecine d'urgence qu'a été votre plan de stabilisation, comme toutes les médecines de ce genre, a produit des résultats immédiats. Elle a calmé ce qu'avait d'aigu le processus inflationniste, mais elle n'a pas arrêté l'inflation chronique. Vous-même, d'ailleurs, l'avez reconnu, puisque vous avez dit que l'inflation, qui atteignait le rythme alarmant de 6,5 p. 100 par an, avait été ramenée à une proportion beaucoup plus raisonnable ; vous avez cité vous-même le chiffre, qui est exact, de 2,5 p. 100 par an.

Cela prouve donc que ce plan de stabilisation n'a pas détruit les racines profondes de l'inflation, car 2,5 p. 100 par an, c'est l'inflation chronique. J'invoquerai pour étayer cette opinion le témoignage de M. Marjolin, vice-président de la commission de la Communauté économique européenne, expert qui, en la circonstance, ne peut pas être suspecté et qui appelle l'inflation chronique une inflation qui s'établit à partir du niveau de 2 p. 100. Alors, ce taux de 2,5 p. 100 montre que la médecine d'urgence ne suffit pas et qu'il faudra bien se préoccuper d'un traitement de fond approprié.

Mes chers collègues, quoique limité, le résultat qui a été obtenu par le plan de stabilisation a eu un certain nombre de contreparties sévères à la fois sur le plan économique et sur le plan social. Sur ce point, il faut s'expliquer.

Certes, on peut prétendre qu'en 1964 l'augmentation de la production s'est effectué à un rythme conforme aux prévisions du plan. Elle a même connu un rythme un peu supérieur, mais comparativement à l'année 1963. Or, nous ne devons pas ignorer que l'année 1963, prise comme année de référence, a enregistré, par suite de circonstances climatiques particulièrement inclementes, une diminution très sensible de la production agricole et que des grèves prolongées ont également affecté la production industrielle. La signification que l'on voudrait donner au taux de progression de notre production au cours de l'année présente s'en trouve donc assez sensiblement altérée. Mais le comportement de l'indice de la production industrielle depuis le début de l'année est plus significatif. Or, je suis bien obligé de constater que, depuis le mois de janvier, cette production industrielle a piétiné, lamentablement piétiné, puisqu'elle a toujours oscillé au voisinage de l'indice 137. La moyenne serait plus basse encore, bien entendu, si l'on tenait compte des résultats de juillet et août, mais je ne m'y arrête pas, car elle ferait intervenir les mois creux de l'année.

Au moment où nous ouvrons cette discussion, nous devons bien reconnaître que nous nous trouvons en présence de perspectives qui ne sont pas très optimistes, puisque nous n'avons jamais vu autant qu'à l'époque actuelle, dans la presse, l'annonce de difficultés auxquelles ont à faire face un certain nombre d'industries, et notamment l'industrie pilote que constitue l'automobile, à laquelle il faut joindre maintenant la métallurgie.

Dans nos départements même, nous savons tous qu'il existe des activités qui se heurtent à des difficultés sérieuses bien que moins spectaculaires, et ceci mérite également d'être pris en considération.

Alors, quelle est la conséquence de tout cela ? Cette conséquence s'inscrit dans les chiffres fournis par les documents internationaux. La France a désormais perdu la place de choix qu'elle tenait dans le peloton des nations industrielles, venant maintenant bien loin derrière l'Angleterre et l'Allemagne puisque le taux de notre progression industrielle est tombé à 2,6 p. 100 de septembre 1963 à juin 1964, alors qu'il a été pour la même période de 4 p. 100 en Angleterre malgré ses difficultés intérieures et de 6 p. 100 en Allemagne. Cela est particulièrement grave au moment où, vous le savez, la compétition internationale se fait de plus en plus serrée.

J'en viens aux conséquences sociales du plan de stabilisation ; mais est-il besoin de s'étendre sur ce sujet ? La réduction des horaires, les licenciements, tous cela correspond à des diminutions substantielles des ressources dont disposaient jusque-là les foyers des salariés, c'est-à-dire que tout cela signifie bien des privations et des misères pour ces derniers.

Mais si telle est la situation présente, elle est encore plus préoccupante pour l'avenir. La production d'aujourd'hui a une tendance à piétiner, celle de demain risque d'être gravement

compromise par l'insuffisance des investissements effectués au cours de ces deux dernières années.

En effet, gênées par le blocage des prix qui limite dangereusement les marges d'autofinancement, gênées aussi par les restrictions de crédit qui ne leur permettent pas de trouver des fonds pour se moderniser dans des conditions acceptables, gênées enfin par les importations qui leur laissent des moyens de production inemployés, les entreprises ont ralenti leur effort d'investissement depuis 1963 dans des proportions qui ne laissent pas d'être inquiétantes. En effet, les dépenses d'investissement effectuées en 1963 se sont situées au même niveau qu'en 1962, ce qui correspond, compte tenu de la montée des prix, à une diminution en volume de 5 p. 100.

Pour 1964, d'après les sondages effectués par l'Institut national de la statistique et des études économiques, un organe officiel de l'Etat, les prévisions des chefs d'entreprise laissent présager que ces dépenses s'établiront au même niveau qu'en 1963, ce qui suppose encore une diminution de 4 p. 100 du volume de ces investissements. Si cela se poursuivait, que deviendrions-nous à l'intérieur du Marché commun parmi nos partenaires étrangers qui, eux, ne cessent de s'équiper.

Je sais, monsieur le ministre, que ce problème est l'objet de vos préoccupations. Vous venez de le déclarer à la tribune et vous en avez d'ailleurs donné témoignage dans certains éléments de votre budget. Vous envisagez des moyens susceptibles d'effectuer une certaine relance des investissements, pour employer ce vocabulaire de tripot qui est devenu monnaie courante dans les débats financiers. Mais les effets de ces mesures, si tant est qu'elles soient efficaces, ne vont pas être immédiats et je ne vois pas comment la situation sera sensiblement améliorée en 1965.

Alors ces perturbations internes de notre économie ont eu nécessairement leurs répercussions sur la balance commerciale. En 1962, la balance commerciale a été équilibrée ; en 1963, les ventes ne couvraient plus que 91 p. 100 de nos achats. En 1964, pour les huit premiers mois, la moyenne de la couverture n'est plus que de 86 p. 100.

Vous nous avez dit tout à l'heure — j'ai pris le chiffre au vol — que, pour le mois d'octobre, la situation se serait améliorée ! Nous le souhaitons ardemment, comme vous le pensez, mais nous sommes bien loin, en tout cas, d'une situation qui nous permette de considérer que la permanence de cet équilibre sera assurée.

Il faut ajouter que si cette balance s'est dégradée quantitativement, elle s'est aussi, hélas ! dégradée qualitativement. Que constatons-nous en effet, d'après les statistiques douanières ? Que, désormais, nous exportons davantage vers l'étranger de produits bruts et semi-ouvrés, au lieu d'exporter des produits finis, cependant que nous achetons beaucoup plus de produits industriels de consommation et que ces derniers achats progressent trois fois plus vite que les ventes des mêmes produits. Il en est de même en ce qui concerne les biens d'équipement, pour lesquels notre déficit est passé de 160 millions en 1963 à 718 millions en 1964.

Or, ce sont là des postes qui donnent une bonne indication du degré d'industrialisation d'un pays et de sa compétitivité dans la concurrence internationale. Je crois alors que nous sommes en train de descendre une pente dangereuse, qui peut compromettre gravement un jour l'indépendance économique du pays.

Mes chers collègues, voilà, sans aucunement forcer la note, le tableau de la situation actuelle qui ne nous montre pas l'horizon sous un jour aussi clair que vous avez bien voulu, monsieur le secrétaire d'Etat, nous le présenter. J'ajouterai que ce tableau, c'est très exactement celui que résume, avec beaucoup de prudence d'ailleurs, le rapport sur l'exécution du IV^e plan. Vous pouvez vous reporter à ce document officiel fait par des techniciens et vous trouverez, à la page 19, ces lignes qui résument ce que je viens de dire : « Malgré les améliorations constatées ou prévisibles, un certain nombre de préoccupations demeurent. Les tensions inflationnistes n'ont pas disparu. L'avenir de nos échanges extérieurs n'est pas assuré. Un nouveau démarrage de l'investissement productif est souhaitable. »

Or, pour qui connaît, ai-je dit, la prudence, la réserve même des déclarations ministérielles ou officielles lorsqu'il ne s'agit pas de célébrer des succès dûment enregistrés, cette déclaration que l'on trouve dans le rapport sur l'exécution du plan est lourde de sens et d'appréhension.

Si j'ai procédé, à la tribune, à cet examen de la situation présente, ce n'est pas pour faire un procès rétrospectif des erreurs qui ont pu être commises, mais c'est pour que le Gouvernement, aussi bien que nous-mêmes, nous prenions conscience de l'effort qu'il faut réaliser pour redresser cette situation.

Nous pouvons, en effet, avoir des opinions différentes en ce qui concerne les méthodes ou les mesures à prendre, mais il

n'est personne dans cette assemblée qui ne souhaite ardemment, comme tous les membres du Gouvernement, le succès du plan de stabilisation car ce sont les plus faibles, les petites gens qui feraient les frais de son échec.

M. Paul Chevallier. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. C'est dans ce contexte économique que nous devons maintenant examiner le budget de 1965. C'est, nous avez-vous dit, l'instrument de la politique gouvernementale, un instrument qui, dès avant d'avoir vu le jour, a bénéficié d'épithètes à mon sens exagérément laudatives. Un budget « exemplaire », nous a-t-on dit, un budget réalisant pour la première fois l'équilibre depuis Poincaré, avons-nous lu, un budget qui, pour reprendre un communiqué du ministère des finances du mois de septembre dernier, « allierait à la stabilité la justice sociale et le progrès » et M. le ministre des finances et des affaires économiques, avant-hier, dans la nuit, lorsqu'il a obtenu le vote de ce budget, a indiqué pour terminer que c'était, depuis trente-cinq ans, le seul budget enfin équilibré.

L'équilibre budgétaire, monsieur le secrétaire d'Etat, bien sûr, il est recommandable ; mais que de fois vous ai-je dit à cette tribune qu'il ne fallait pas en exagérer la vertu et qu'il ne fallait surtout pas le considérer comme la condition suffisante d'un bon budget ?

Je voudrais, à ce sujet, mettre un terme à une controverse que nous avons depuis plusieurs années, une controverse amicale car, avec vous, tous les rapports ne peuvent être qu'amicaux.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Si ce budget est équilibré, cela peut avoir certes un certain effet psychologique ; mais je répète qu'un budget équilibré n'a aucune signification en soi du point de vue économique.

Comme personne n'est prophète en son pays — nous le savons depuis maintenant bientôt deux mille ans — c'est encore à une autorité internationale que je vais faire appel pour trancher cette question qui nous divisait.

Dans un opuscule officiel qui ne peut pas être suspect, celui qui est élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économique — opuscule tout récent puisqu'il date de la présente année et qui s'adresse à la France — que pouvons-nous lire en effet ? Presque mot pour mot ce que j'ai déclaré à maintes reprises à cette tribune, à telle enseigne que l'on pourrait croire qu'il y a eu communication de pensée ! Ecoutez !

« Il peut être compréhensible que, dans un pays qui a souffert pendant de longues années d'une inflation à laquelle parfois les finances publiques ont apporté un stimulant non négligeable, la population reste sensibilisée à l'extrême à l'idée d'un déficit budgétaire et qu'elle identifie naïvement un budget en équilibre ou en excédent à un bon budget et un budget en déficit à un mauvais budget ». Suit alors une recommandation pour vous, monsieur le secrétaire d'Etat : « Les pouvoirs publics devraient aider l'opinion à comprendre que l'équilibre des finances publiques prises en elles-mêmes, n'a en soi ni valeur, ni signification et que l'effet d'un déficit ou d'un excédent budgétaire ne peut être jugé que relativement à l'état général de l'économie ».

Or, que fait à l'heure actuelle le Gouvernement ? Très exactement le contraire de ce que recommande l'O. C. D. E. Il ne fait rien pour détromper l'opinion publique, bien au contraire.

Il est bien évident, cependant — et vous ne pouvez pas ne pas en être convaincu — qu'un budget est bon ou mauvais selon l'orientation qui est donnée à ses dépenses et que nous ne pouvons pas juger un budget de l'Etat d'un œil différent de celui dont nous jugerions le budget d'un chef de famille qui ne dépenserait rien de plus, certes, que le montant de ses revenus annuels, mais qui, pour mener un train de vie opulent, bien au-dessus de sa condition, négligerait son patrimoine et compromettrait ainsi le bien-être de son foyer. (Très bien ! à gauche.)

Or, le budget que vous nous présentez n'est pas, sous cet aspect, à l'abri de toute critique, vous le reconnaissez et je vais m'efforcer de le démontrer.

Au surplus, je suis sensible à une observation que vous avez faite tout à l'heure à cette tribune. Comment cet équilibre du budget est-il réalisé ? Certes, il l'est en partie par les plus-values fiscales normales que notre système d'impôt apportera au Trésor en raison de l'expansion escomptée de 4,2 p. 100 dont vous nous avez parlé ; mais cela n'est pas suffisant pour assurer l'équilibre de ce budget, compte tenu de l'augmentation des dépenses prévues au cours de la présente année. J'ai le regret de dire que, pour partie, et nous pourrions en déterminer le montant exact si vous voulez, il est bien vrai qu'il y a débudgétisation d'un certain nombre de dépenses, c'est-à-dire exclusion des comptes budgétaires de certaines opérations

que le budget finançait jusque là, et pour lesquelles il faudra se procurer dorénavant des fonds sur le marché financier. Tel est le cas pour certains crédits H. L. M., pour le fonds de développement économique et social, dont les crédits ont été diminués pour les investissements des entreprises nationales à charge pour elles de s'approvisionner sur le marché financier, ou bien encore de la caisse centrale de crédit hôtelier, industriel et commercial, qui devra rechercher à la même source les fonds nécessaires à l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée.

Je veux bien admettre que cela ne correspond qu'à une part relativement minime des recettes sur lesquelles vous comptez pour réaliser l'équilibre de votre budget ; mais il est une seconde source de recettes, dont vous n'avez pas parlé, et à laquelle on ne fait allusion en général qu'avec discrétion : l'augmentation de la fiscalité ! En effet, malgré les allègements de l'impôt général sur le revenu — et nous nous en expliquerons tout à l'heure — deux chiffres extraits des documents officiels montrent qu'il y a une augmentation sensible de la charge fiscale pesant sur les contribuables. Ces chiffres montrent que, tandis que les revenus des particuliers vont augmenter en 1964 de 9 p. 100, le rendement de cet impôt s'accroîtra deux fois plus vite, soit de 18 p. 100. On peut donc dire que cette augmentation de la pression fiscale est également un élément qui intervient dans l'équilibre de votre budget.

Il en est enfin un troisième, monsieur le secrétaire d'Etat, qui contribue à cet équilibre ; c'est le nouveau « dérapage » des prix, auquel vous vous êtes résignés et qui doit être d'après vos propres hypothèses de calcul de 2 p. 100 au cours de la prochaine année, dérapage qui constitue un nouvel impôt, le plus injuste, le plus anormal qui soit car il ampute également, d'une façon aveugle, les revenus des riches et des pauvres.

Vous avez dit tout à l'heure à ce sujet, et j'y ai été très sensible, que vous aviez relevé une erreur dans le document que, par courtoisie, j'avais communiqué au ministre des finances et des affaires économiques avant même de le communiquer à mes collègues de la commission des finances. De même, j'ai été très sensible à la réponse faite par M. le ministre des finances et des affaires économiques à M. Vallon — qui avait sur ce point exactement la même opinion que moi — selon laquelle « une sorte d'erreur intellectuelle s'attachait aux fonctions de rapporteur général », puisque sans se concerter ils aboutissaient aux mêmes conclusions. Et M. le ministre des finances, contestant ce chiffre de 2 p. 100, qui figure cependant dans les textes, déclarait que « si nous voulons que la moyenne de l'année 1965 ne soit supérieure à la moyenne de l'année 1964 que de 1,9 p. 100 » — nous arrondissons à 2 p. 100, c'est plus commode pour la discussion — « cela signifie, compte tenu de l'évolution acquise en début d'année, qu'en 1965 la hausse des prix devra être inférieure à 1 p. 100 ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes bien d'accord avec le ministre des finances lorsqu'il dit que, par rapport au niveau des prix au début de l'année 1965, — c'est-à-dire sensiblement les prix actuels — la moyenne des prix de l'année ne dépassera pas, selon vos prévisions, 1 p. 100. Mais, pour que cette moyenne annuelle soit supérieure de 1 p. 100 aux prix du début de l'année, il faut bien que le dérapage progressif de ces derniers atteigne au bout d'un an approximativement le taux de 2 p. 100 que nous avons, M. Vallon et moi, signalé ! Que vous preniez ce problème sous ses deux aspects, la moyenne de 1964 sur la moyenne de 1965, ou encore le taux de la montée des prix à la fin de l'année 1965 par rapport au début de la même année, vous aboutissez exactement au même résultat. Vous aurez donc, dans le courant de l'année 1965 un glissement des prix de l'ordre de 2 p. 100 d'après les prévisions mêmes de votre budget.

Je pense vous avoir convaincu et nous reprendrons, si vous le voulez, la discussion sur ce sujet en tête à tête si je n'avais pas eu le bonheur de le faire. Le simple fait que vous admettiez, dès le départ, une détérioration de la monnaie de 2 p. 100 en chiffres ronds...

M. Antoine Courrière. C'est une estimation modeste !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. ... — je souhaite ardemment, et nous devons tous souhaiter, que ce chiffre ne soit pas dépassé — ce simple fait, dis-je, suffit à montrer que ce budget n'est pas un budget de stabilité et qu'il le serait bien moins encore si, par malheur, ce chiffre était dépassé.

M. André Cornu. Il suffit de voir les feuilles d'impôts !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Dans ces conditions, je voudrais savoir par quelle qualité essentielle, puisque ce n'est pas sur la stabilité que nous devons mettre l'accent, se distingue ce budget que l'on a qualifié d'exemplaire ? Il est bien évident, monsieur le secrétaire d'Etat — et de cela je donne acte au Gouvernement — que vous avez accompli un effort pour limiter la croissance de la dépense publique. Il est bien évident

que la croissance de cette dernière a été limitée à 7 p. 100, alors que précédemment elle dépassait 10 p. 100.

Vous avez aussi montré qu'au nombre de ses qualités ce budget comportait des mesures favorables du point de vue social et que notamment il apportait un allègement sensible de l'impôt sur le revenu, que notamment encore il apportait une amélioration, « substantielle », avez-vous dit, à la situation des rentiers viagers. Vous n'avez pas oublié les vieux, les économiquement faibles, avez-vous dit, puisque l'allocation qui leur est servie serait portée à 1.900 francs à partir du 1^{er} janvier 1966.

Abordons alors successivement ces trois points essentiels qui vous autorisent à considérer ce budget comme un budget social.

Vous nous avez parlé d'abord de l'allègement de l'impôt; mais l'expression est impropre, monsieur le ministre, ou, tout au moins, ce n'est qu'un allègement apparent. Les mesures prises ont simplement pour effet d'atténuer l'augmentation de la pression fiscale qui aurait résulté de la rigidité des barèmes s'ils étaient demeurés sans changement. Vous avez dilaté quelque peu les tranches de ces derniers; il n'en demeure pas moins que celles-ci marquent un nouvel alourdissement puisque, pour une augmentation des revenus de 9 p. 100, seulement en 1964, le prélèvement s'établira à 18 p. 100.

Vous nous avez signalé encore que la situation des rentiers serait améliorée. Nous allons voir ce qu'il en est. Le chiffre de 40 p. 100 d'augmentation a été lancé pour certaines catégories; il a même été porté à 60 p. 100 par l'Assemblée nationale. On aurait pu le porter à 100 p. 100 sans obérer exagérément le budget. En effet ce pourcentage — 40 p. 100, 60 p. 100 ou même 100 p. 100 — s'applique à ceux qui ont constitué des rentes avant 1914 et à l'exception de quelques centaines de personnes, tous ceux qui ont constitué des rentes à ce moment-là sont morts, car ils atteindraient maintenant l'âge de cent dix ans.

Un sénateur au centre. C'est une galéjade!

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Par contre, si je prends la période d'inflation aiguë, celle de 1953 à 1959, pendant laquelle la dévalorisation du franc a été la plus rapide et à la suite de laquelle se sont trouvés dans la situation la plus critique les rentiers viagers qui avaient confié leur argent à l'Etat, je constate que, d'après vos barèmes, la revalorisation dont vous vous prévaliez est de 1 p. 100, je dis bien 1 p. 100. Voilà quelle est la vérité.

Quant aux personnes âgées, là encore, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, une commission a été constituée à la diligence du Gouvernement; elle portait le nom de son président — la commission Laroque. Cette commission a proposé que, dans le souci d'assurer aux personnes âgées un minimum vital sans trop charger les finances de l'Etat, l'on procédât à l'attribution, par étapes, d'allocations qui, en quatre ans, devaient permettre d'atteindre en 1964 le montant unitaire de 2.200 francs. Or, les propositions budgétaires font état d'une somme de 1.800 francs seulement et encore à partir du 1^{er} juillet prochain.

Je crains que les déclarations du Gouvernement, la façon dont il présente son budget en disant: c'est un budget qui allie les préoccupations sociales aux préoccupations de stabilité, ne provoquent bien des désillusions pour de pauvres gens que l'Etat a ruinés par les dévaluations.

Il y a un point maintenant, monsieur le ministre, sur lequel je voudrais retenir quelques instants l'attention de mes collègues, parce que vous y avez insisté: s'est l'effort accompli en faveur de l'agriculture.

En faveur des agriculteurs, je le reconnais, dans la nuit de lundi à mardi, en seconde délibération, vous avez fait un certain nombre de largesses pour répondre au désir qui se manifestait dans la première assemblée de voir la situation de ces agriculteurs améliorée, en ce qui concerne notamment le régime de sécurité sociale.

Qu'il me soit permis de dire en passant que c'est une singulière façon de travailler et qui complique notre tâche, que de voir en deuxième délibération le Gouvernement bouleverser matériellement, par un certain nombre d'amendements, la présentation des documents budgétaires. En effet, si mes collègues n'ont pas actuellement en main les tomes I et II relatifs au budget, ce n'est pas que la commission des finances n'ait pas fait diligence pour examiner les modifications que vous avez apportées, monsieur le ministre, mais la raison en est que l'imprimerie des Journaux officiels, qui se caractérise toujours d'ailleurs par une célérité exemplaire dans l'exécution de ses travaux, n'a pas été assurément en mesure de recomposer en quelques heures les documents qui auraient dû vous être distribués en temps opportun. (*Très bien! au centre.*)

Cette parenthèse étant fermée, je dis que vous avez accompli, monsieur le ministre, un geste indiscutable en ce qui concerne les agriculteurs, mais l'agriculture intéresse les agriculteurs.

En ce qui concerne l'agriculture, qui a maintenant la vedette, je laisserai bien sûr le soin à mon collègue M. Driant, qui en parlera avec beaucoup plus de compétence que moi-même, d'exposer ce qui a été fait. J'indique cependant qu'en regard de cet effort que vous avez tout à l'heure évoqué, on constate que malgré les hausses intervenues depuis un an, dont vous nous avez dit qu'en ce qui concerne certains travaux elles étaient de l'ordre de 7 à 8 p. 100, je crois, certains crédits qui sont essentiels pour l'agriculture sont en diminution sensible: nous constatons en effet une diminution de 9 p. 100 des crédits destinés à l'électrification rurale, par rapport à l'an dernier, ce qui, en volume, correspond à 20 p. 100 approximativement de travaux en moins, que nous ne pourrions pas effectuer. Nous enregistrons aussi une diminution de 17 p. 100 des crédits destinés à la voirie agricole; une diminution de 17 p. 100 également des crédits destinés à la voirie communale. Nous constatons que malgré la hausse des prix, restent stationnaires les crédits destinés à l'habitat rural, au stockage des produits, etc.

Or, l'agriculture se débat au milieu de difficultés de toute nature sur lesquelles je ne veux pas insister car elles ont été largement exposées, mais je crois qu'il sera bien difficile d'admettre que l'on va encore rogner sur les modestes crédits de l'agriculture, les crédits d'équipement des campagnes dont nous ne cessons à chaque budget de signaler l'insuffisance.

Par contre, monsieur le secrétaire d'Etat, certaines dépenses continuent à jouir d'une situation étonnamment privilégiée. Je ne veux pas en donner le détail à cette tribune, car il figure dans le rapport qui sera distribué, mais je signale seulement que la masse globale des crédits concernant les dépenses militaires, l'armement atomique, la recherche nucléaire, la recherche spatiale, l'aide à l'Algérie, la coopération, l'aide aux pays sous-développés, cette masse atteint un montant de vingt-cinq milliards et demi de francs soit, comme l'an dernier, près du quart du budget.

Un sénateur au centre. Voilà!

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Alors, mes chers collègues, par un amendement qui vous sera soumis, votre commission des finances vous demandera de marquer la volonté de cette assemblée de voir rétablir les crédits dans un certain nombre de postes où ils ont été abusivement amputés (*Très bien! au centre*), des postes qui intéressent essentiellement nos villes et nos campagnes; de marquer également notre volonté de voir le Gouvernement accomplir un effort supplémentaire en faveur des vieux, des contribuables et des mal logés. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Comme nous ne pouvons pas prendre l'initiative nous-mêmes de procéder à une augmentation des crédits, cet amendement aura pour signification que nous demandons instamment au Gouvernement de le faire, en prélevant au besoin sur les crédits privilégiés dont nous venons de parler, sur lesquels nous avons bloqué une somme d'un milliard qui représente un peu moins de 1 p. 100 de la totalité du budget.

La commission des finances vous propose aussi, par un certain nombre d'amendements, de modifier certains articles et même d'en disjoindre quelques autres, sur lesquels M. le secrétaire d'Etat ne s'est pas étendu et sur lesquels il n'est pas nécessaire que je m'étende moi-même puisque, lorsqu'ils seront appelés en discussion, nous aurons l'occasion de nous expliquer. C'est moyennant l'adoption de ces amendements qu'elle vous proposera d'approuver le budget qui vous est présenté.

Il est un point que je garde pour la « vedette américaine », si je puis ainsi m'exprimer, monsieur le secrétaire d'Etat, un point sur lequel la commission des finances m'a demandé d'insister: c'est la situation de plus en plus difficile dans laquelle se débattent — et vous qui êtes maire vous le savez — les collectivités locales, tant pour l'équilibre de leurs finances que pour la réalisation des travaux d'équipement les plus indispensables auxquels elles doivent procéder. (*Applaudissements.*)

Certes, les crédits globaux qui figurent au budget peuvent faire illusion. Ils peuvent donner à penser qu'un gros effort est fait en faveur des collectivités locales. Ces crédits, nous n'en discutons pas la valeur arithmétique, mais il faut voir quelle en est la signification.

Or, mes chers collègues, la masse des crédits de subventions augmente, mais elle augmente pourquoi? Parce que, en vertu d'un décret du 28 mars 1957 et d'une loi du 4 août 1956, l'Etat doit, dans les budgets des collectivités locales, compenser la perte de recettes qui résulte de l'exonération dont bénéficient les constructions nouvelles. La masse de ces crédits n'apporte donc aucun allègement au budget des collectivités locales. Elle compense seulement la suppression des ressources normales qui serviraient à équilibrer ces budgets. En revanche, les subventions proprement dites qui pourraient effectivement alléger leurs charges sont réduites. Pour les services d'incendie par exemple, services dont la nécessité n'est plus à démontrer surtout dans les régions méridionales où il y a tant de feux de forêt, les crédits sont amputés de 8 p. 100, ce qui, toujours

en raison de l'augmentation des prix, fait que les moyens dont disposeront les communes pour se prémunir contre les dangers d'incendie seront amputés, en consistance, de quelque 20 p. 100.

Mais il y a plus grave encore : il était prévu dans le budget des crédits de subventions exceptionnelles, destinés à faire face à des difficultés que des circonstances anormales pouvaient entraîner tant pour les départements que pour les communes en ce qui concerne l'équilibre de leur budget.

La seule application des services votés devrait conduire le Gouvernement à inscrire dans son budget d'un million de francs. Il a inscrit seulement 500.000 francs, ce qui veut dire qu'on ne pourra même pas honorer les engagements pris et qu'en 1965 on ne pourra même pas maintenir le régime en vigueur au cours de la présente année.

M. Bernard Chochoy. Ce sont les départements qui seront obligés de faire face à ces dépenses.

M. Roger Morève. Ce seront les communes !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. C'est bien évident, et c'est ce que je dis. Les communes ont des difficultés de plus en plus grandes à l'heure actuelle, car elles doivent faire face à des dépenses pour lesquelles l'Etat défaillant ne prévoit pas de crédits sur son propre budget. (*Applaudissements à gauche.*)

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure à propos du fonds d'investissement routier, de la voirie départementale, de la voirie communale, de la voirie rurale, ni de l'électrification — pour lesquels des amputations sévères ont été réalisées.

M. Joseph Raybaud. Et les adductions d'eau ?

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. C'est la même chose ! Mais il y a un autre point sur lequel je veux appeler votre attention, c'est la façon dont se présente la question du transfert de charges de l'Etat sur les collectivités locales et, vice-versa, des collectivités locales sur l'Etat.

A propos du transfert des charges des collectivités locales sur l'Etat, on nous dit chaque année : voyez, l'Etat prend progressivement en charge un certain nombre d'obligations dont on laissait le soin précédemment aux communes de couvrir les frais. Or, l'Etat ne peut prendre en charge ces obligations que dans la mesure des crédits qui sont inscrits à son budget.

Or, voilà qui est significatif, mes chers collègues, de l'effort de l'Etat dans ce domaine. En 1963, pour la prise en charge par l'Etat d'un certain nombre d'obligations de caractère national dont les frais devaient être couverts par les collectivités locales, le crédit inscrit était de 37 millions de francs. Pour la présente année, il était tombé à 20 millions de francs et, pour l'année 1965, dans le présent budget, il est encore réduit à 15,6 millions de francs ; mais, dans le même temps, les collectivités locales se voient imposer des charges nouvelles.

Vous savez, d'autre part, que la répartition des dépenses d'aide à fournir le terrain nécessaire à l'édification des établissements scolaires du deuxième degré et une participation aux dépenses qui peut aller jusqu'à 40 p. 100. Vous savez encore que la loi de finances de l'an dernier a obligé les départements à organiser des centres de dépistage du cancer et à supporter les frais de leur fonctionnement.

Vous savez, d'autre part, que la répartition des dépenses d'aide sociale que l'on a établie il y a près de dix ans est telle que, par exemple, toute augmentation d'allocation versée aux personnes âgées ou infirmes se traduit automatiquement — encore que leur venir en aide soit un devoir national — par des dépenses nouvelles qui s'imposent également à ces collectivités.

M. Joseph Raybaud. 20 p. 100.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. C'est exact !

M. Antoine Courrière. C'est la débudgétisation dont vous parliez tout à l'heure !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Cela est également exact !

Vous avez parlé, par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'effort qui était accompli dans le domaine des télécommunications. Or, vous savez bien que, si les collectivités locales veulent obtenir un bureau de poste ou l'automatique rural, elles doivent consentir à l'Etat une avance sans intérêt qui est remboursable en dix ans.

M. Bernard Chochoy. Non, en quinze ans.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. La rectification de mon collègue montre que je n'ai pas exagéré, au contraire.

M. Joseph Raybaud. Et pour le téléphone, en cinq ans.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Vous savez par ailleurs que l'accroissement démographique impose des charges sans cesse plus lourdes à ces mêmes collectivités.

Or, dans le même temps, les ressources de ces collectivités s'amenuisent. Vous savez que le taux de la taxe sur les spectacles, qui sert pour partie à couvrir les dépenses des bureaux d'aide

sociale, a été réduit par l'Etat en 1963 et 1964, au détriment des collectivités, auxquelles aucune compensation n'a été accordée.

Vous savez également que la patente est parfois réduite, au titre de la décentralisation et enfin que les collectivités locales ont de plus en plus de difficultés — et celles-ci seront plus grandes encore en 1965 — à se procurer les fonds nécessaires auprès de la caisse des dépôts et consignations, en raison des charges nouvelles qui lui sont imposées.

Alors je dis qu'il est bon, mes chers collègues, qu'avant les élections municipales les administrateurs locaux, dont la tâche est particulièrement difficile et risque de l'être plus encore, sachent qu'il y a loin entre la situation qui les attend et celle que la télévision leur avait tant vantée. Je pense que nous avons le devoir de nous élever contre cela. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

J'en arrive maintenant à la dernière partie de mon exposé. Serons-nous assurés que le Gouvernement disposera, après le vote de ce budget, d'une arme efficace pour maintenir la stabilité économique et financière au cours de la prochaine année ? En particulier, puisque vous appelez stabilité une dévalorisation de la monnaie qui n'excède pas 1,9 p. 100, pouvons-nous être sûrs que ces prévisions seront respectées ?

Vous nous avez fait tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, une démonstration que je voudrais reprendre. Vous nous avez déclaré que cette prévision se justifiait parce que le budget que vous avez préparé était en harmonie avec le développement escompté de la production nationale.

Voulez-vous que nous fassions ensemble un calcul simple pour en juger ? Malgré les efforts très louables qui ont été accomplis et auxquels j'ai rendu hommage pour la compression des dépenses de ce budget, il n'en est pas moins vrai que ces derniers augmentent encore de 7 p. 100 en 1965, par rapport à la précédente année.

Il est aussi un domaine dont vous n'avez pas parlé : les prolongements industriels de l'Etat, le secteur public, qui ne sont pas appréhendés dans le budget. Ce secteur va d'ailleurs lui aussi distribuer des revenus qui vont aller sur le marché de la demande. D'après nos évaluations présentes, il s'agira de 7 p. 100.

Il y a enfin le secteur social qui va distribuer des revenus sous forme de prestations sociales et ces revenus, d'après les évaluations les plus optimistes, vont se situer au voisinage de 9 p. 100.

Si nous faisons une moyenne pondérée de cet ensemble — puis-je la pondération est à la mode — on en arrive, pour l'augmentation de l'ensemble des dépenses de l'Etat, administratives, industrielles et sociales, à un chiffre voisin de 8 p. 100. De son côté, le secteur privé, à moins de crise grave, va s'aligner.

Faisons donc le calcul : en face de ces 8 p. 100 de pouvoir d'achat supplémentaire distribués, quelle va être l'augmentation des biens et services qui vont permettre de les honorer ?

Vous nous avez dit : nous comptons sur une expansion de 4,2 p. 100 ; je vous le concède. J'admets que ce chiffre soit atteint, mais avouez qu'il faudra quand même que, grâce aux mesures que vous avez prises pour stimuler l'économie, il y ait une reprise vigoureuse puisque cette année l'économie a piétiné. Mais dans ce chiffre de 4,2 p. 100 est comprise toute la production nécessaire pour entretenir l'appareil économique du pays, pour le moderniser et le développer. Est également comprise toute la production qui est cédée gratuitement sous forme d'aide à l'étranger et, par conséquent, ne se trouve plus sur le marché français, de même que toutes les activités aboutissant à des produits qui, n'étant pas commercialisables — tel l'armement — ne se trouveront pas non plus sur le marché. Ainsi, en évaluant à 3 p. 100 environ — et je crois être généreux — l'accroissement en volume des produits qui seront offerts aux consommateurs sur le marché pour honorer les 8 p. 100 de revenu supplémentaire dont ils disposeront, nous nous trouvons, néanmoins, en présence d'un déséquilibre de 5 p. 100, entre la masse des revenus et la masse des produits destinés à les honorer. Nous sommes loin de vos 2 p. 100.

Je sais bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous pouvez dire que la poussée inflationniste qui pourrait en résulter sera allégée si l'on développe dans notre pays le courant d'importations des produits étrangers. Mais alors, notre balance commerciale qui est déjà déficitaire le deviendra de plus en plus. De surcroît, c'est un mécanisme extrêmement dangereux car, lorsque des courants commerciaux se sont établis ou se renforcent de la part d'un certain nombre de pays exportateurs, il est ensuite très difficile de les renverser et cela s'effectue nécessairement au détriment de nos propres entreprises.

Sans doute, aussi, pourrez-vous nous dire qu'un allègement pourra être obtenu dans les mesures que vous envisagez pour développer les investissements et inciter à la modernisation des entreprises. Mais je crains fort que tout cela ne soit pas suffisant en raison de la disproportion qui existe entre les deux chiffres de 3 et de 8 p. 100 et que, dans ces conditions, et c'est

ce que je redoute le plus, le Gouvernement ne soit conduit, pour éviter une nouvelle flambée des prix, à maintenir encore, à prolonger, à renforcer peut-être son plan de stabilisation, au risque d'affaiblir d'ailleurs un peu plus encore l'appareil productif du pays, dans lequel réside pourtant le seul espoir de guérison.

Ce raisonnement nous amène à comprendre la question que se posent maintenant avec une inquiétude qui se devine bon nombre de ceux qui ont approuvé au début le plan de stabilisation et en ont célébré les vertus, et qui se demandent maintenant comment on va en sortir.

La situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure présente est étrangement semblable — ou en tout cas elle n'est pas fondamentalement différente — à celle en présence de laquelle se trouvaient les derniers gouvernements de la IV^e République. Il s'agit de l'augmentation exagérée d'année en année des dépenses publiques et parmi celles-ci les charges improductives trop lourdes qui figurent dans le budget, problème que n'ont pu résoudre ni la IV^e République, ni ses gouvernants. Si cependant ces gouvernements n'ont pu échapper au processus inflationniste que nous avons bien souvent dénoncé, croyez que ce n'était pas par incapacité. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons sur à peu près tous les bancs de cette assemblée de nombreux collègues — depuis M. Chochoy jusqu'à M. Garet — qui ont appartenu à ces gouvernements de la IV^e République et ils nous donnent la démonstration journalière que, tout autant que nos dirigeants actuels, ils réunissent à la fois la compétence, l'attachement au bien public et le sens élevé de l'intérêt national, de leur devoir et de leurs responsabilités. (*Applaudissements à gauche, sur divers bancs au centre et à droite.*)

Mais ces gouvernements de la IV^e République avaient à faire face, il ne faut pas l'oublier, à la remise en marche de notre économie, à la restauration de notre patrimoine qui avait été détruit par la guerre de 1939-1945, en outre, à deux guerres : la guerre d'Indochine et la guerre d'Algérie.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Ils devaient agir ainsi dans un climat politique d'instabilité qui affaiblissait leur action et leur enlevait toute possibilité de prendre les mesures énergiques qui s'imposaient.

Mais tel n'est plus le cas pour la V^e République. Aussi étions-nous en droit d'attendre une progression plus mesurée des dépenses publiques et surtout un allègement substantiel des charges financières une fois la guerre d'Algérie terminée. Or il n'en a rien été. Les dépenses de guerre ont fait place aux dépenses d'autorité et de prestige dont le montant est encore plus élevé. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. André Cornu. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Tout cela explique, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'après avoir progressivement épuisé le bénéfice de la dévaluation sévère de 17,50 p. 100 effectuée à la fin de l'année 1958 et que n'ayant pas tiré parti du répit qui nous était laissé pour réaliser les réformes qui s'imposaient, nous nous soyons trouvés, malgré les cris d'alarme que nous n'avions cessé année après année de lancer à cette tribune, en présence d'une brusque poussée inflationniste.

C'est ce qui explique que le Gouvernement actuel ait été dans l'obligation de prendre brusquement, comme tous les Gouvernements de la IV^e République, des mesures d'urgence et qu'il soit en butte aux mêmes difficultés que ses prédécesseurs. Peut-être cela pourrait-il inspirer un peu plus de modestie et d'équité dans certains jugements. (*Applaudissements à gauche ainsi qu'au centre et à droite.*)

J'ai personnellement appris, Monsieur le secrétaire d'Etat — et certainement nombre de mes collègues avec moi — non sans étonnement je l'avoue, par la presse et par la radio il y a quelques semaines à peine, que la IV^e République se signalait à l'attention par une succession d'échecs tandis que la V^e République — pour m'en tenir très strictement au domaine qui intéresse la commission des finances — s'identifiait — je reprends les termes — avec « la restauration de la monnaie, l'équipement du pays, la prospérité et le progrès ». (*Rires.*)

M. André Cornu. Quelle modestie !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que je n'ai jamais eu une admiration immo-dérée pour ce qui se passait sous la IV^e République.

M. Paul Chevallier. C'est vrai !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Des années durant, par mes interventions à la tribune, par mes écrits, par mes ouvrages, j'ai stigmatisé les faiblesses et les erreurs qu'elle commettait ; mais cela ne doit pas faire perdre le sens de la justice et de l'objectivité.

Il serait injuste d'oublier que c'est la IV^e République qui, au prix d'un immense effort, a procédé à la reconstitution de l'appareil économique du pays détruit par la guerre...

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. ...qu'elle a donné une grande impulsion à l'essor de nos techniques et de nos activités nationales. Les grandes réalisations qui ont été entreprises et qui font parfois l'admiration du monde en portent témoignage. Voulez-vous que j'en cite quelques-unes : les travaux de Donzère-Mondragon, le barrage de Serre-Ponçon, la canalisation de la Moselle, l'usine marémotrice de la Rance, la maison de la radio, le pont de Tancarville, l'avion Caravelle, le paquebot France. (*Applaudissements à gauche et sur certains autres bancs.*)

M. Bernard Chochoy. Et l'aérodrome d'Orly !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Ce sont là des réalisations dont certaines inaugurées avec éclat sous la V^e République font trop souvent oublier quels en ont été sous la IV^e les véritables promoteurs. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

D'ailleurs, plus que des discours ou des déclarations, rien n'est aussi convaincant que les chiffres. Voici quelques chiffres puisés dans les documents officiels qui montrent objectivement quelle est la situation en ce qui concerne les trois domaines qui font l'objet de nos préoccupations actuelles : les prix, la production et les investissements.

En ce qui concerne les prix, si nous prenons les cinq ans et huit mois écoulés depuis l'assainissement monétaire du 1^{er} janvier 1959 et la dévaluation de 17,5 p. 100, nous constatons que la dépréciation monétaire a atteint 28,1 p. 100. Si nous considérons maintenant les cinq ans et huit mois qui ont précédé cette date du 1^{er} janvier 1959 dans les dernières années de la IV^e République, ce qui par conséquent inclut dans le décompte la période la plus troublée au point de vue politique et au point de vue financier, nous constatons que la dépréciation monétaire n'a atteint que 23,2 p. 100, soit 5 points de moins en faveur de la IV^e République.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. Vous devriez mettre la dévaluation monétaire dans la période précédente. Ce serait plus juste.

M. Jean Bardol. Les chiffres qui viennent d'être cités ont été confirmés par M. Vallon devant l'Assemblée nationale.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. Pour être équitable, il faut imputer la dévaluation intervenue en 1958 sur les années de la période précédente, et non pas sur celle de la période postérieure.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Vous avez raison en ce qui concerne la dévaluation, mais j'ai parlé de la dépréciation monétaire, ce qui a provoqué peut-être dans votre esprit une confusion.

J'ai en effet pris comme point de départ le 1^{er} janvier 1959 pour voir quelle avait été la montée des prix à partir de ce moment-là.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. Vous avez fait le contraire !

M. Guy Petit. Nos conclusions, monsieur le rapporteur général, reposent sur l'indice d'augmentation du coût de la vie. Par conséquent la réponse de M. le secrétaire d'Etat n'est absolument pas valable, puisque, quelle qu'ait été la dévaluation, ce qui compte pour apprécier la dépréciation monétaire, c'est le coût de la vie.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Mon cher collègue, je ne me permets jamais de dire à un ministre que sa déclaration n'est pas valable. Je me permets simplement de lui dire, s'il y a une confusion ou hésitation dans son esprit, que je suis prêt à en discuter.

En tout cas, ce malentendu étant dissipé, je pense maintenant au développement de la production industrielle — ce qui a plus de signification car c'est ce qui conditionne le progrès économique et social.

Là nous trouvons pour les cinq dernières années de la IV^e République une augmentation de 33,8 p. 100 et, pour les cinq premières années de la V^e République, une augmentation de 28,2 p. 100, soit encore une différence de cinq points en faveur de la IV^e République.

Enfin, si nous en venons à l'équipement du pays, qui conditionne l'avenir de son économie, l'effort d'investissement accompli au cours des cinq dernières années de la IV^e République a atteint 54,79 p. 100 tandis que l'effort accompli au cours des cinq premières années de la V^e République est tombé à 40,06 p. 100, soit encore 14 p. 100 de plus en faveur de la IV^e République.

Il est des légendes qu'il ne faut pas laisser s'accréditer dans les esprits et cette mise au point devait être faite à cette tribune par celui qui y a apporté des années durant ses critiques, dans des conditions qu'on a parfois jugées d'une excessive sévérité.

M. André Maroselli. L'O. R. T. F. ne reproduira pas vos propos !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Monsieur le ministre, toute action politique a sa part de mérite et sa part de faiblesse. Dans une démocratie, le rôle de la discussion qui doit s'instaurer d'une manière franche et loyale entre le Gouvernement et le Parlement est précisément de prémunir le pays contre ces faiblesses. Aussi n'est-il pas bon pour la démocratie elle-même de laisser s'accréditer dans les esprits cette idée, qu'à telle ou telle période de son histoire, ceux à qui elle avait fait confiance, qu'ils soient au Gouvernement ou au Parlement, ont trompé cette confiance et se sont laissé guider par d'autres considérations que celle d'un attachement passionné à l'intérêt général. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Mes chers collègues, il me faut maintenant conclure.

La stabilité économique et financière, qui est l'objet de nos préoccupations essentielles à tous, ne s'accommode pas longtemps de mesures autoritaires destinées à marquer les conséquences d'erreurs constamment renouvelées ; elle est la récompense d'une gestion sage et prudente qui se plie aux lois de l'économie au lieu de les contrarier.

Aussi, nous ne pourrions sortir de nos difficultés qu'en stimulant au maximum la production, qui est la source de tout bien-être et de tout progrès ; qu'en limitant plus encore que vous ne l'avez fait les dépenses publiques, surtout celles qui, économiquement stériles, ne peuvent être financées qu'au détriment de l'économie du pays.

Il est évident, cela tombe sous le sens, que l'on ne peut faire en même temps, au rythme qui s'impose, les logements, les routes, les écoles, les hôpitaux, venir en aide à l'agriculture défaillante, équiper notre industrie, si l'on épuise la nation dans un programme trop ambitieux d'armement atomique, de recherche nucléaire, d'aide aux pays sous-développés, d'aide aux anciens membres de la Communauté.

Sur ce programme trop ambitieux, des hommes qui ne sont pas suspects de manquer de complaisance pour le régime actuel commencent à s'interroger. C'est ainsi que M. François Mauriac, dans son dernier ouvrage publié il y a quelques jours à peine et consacré au chef de l'Etat, évoquant la fable de La Fontaine déclare : « La France a-t-elle les moyens de sa politique et la « chétive pécore » n'éclatera-t-elle pas ? ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, nombreux sont ceux qui, dans le pays, pensent que la France n'a pas les moyens de poursuivre cette politique, nombreux sont ceux qui pensent que pour rechercher la grandeur, qui se situe peut-être dans le domaine insaisissable du rêve, nous risquons de compromettre la véritable grandeur du pays qui se situe dans la force et dans la santé de son économie.

M. André Maroselli. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Alors, pour cela, il faut le plus tôt possible recourir au traitement de fond qui s'impose. Vous en avez certainement pris conscience puisque vous avez commencé à prendre un certain nombre de mesures, peut-être encore timides, mais qui vont dans le sens indiqué par la commission des finances de cette assemblée.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut vous engager résolument dans cette voie, car le temps presse, en allant s'il se peut plus fort, plus vite et plus loin encore. Alors, comme je vous le disais tout à l'heure, étant donné que personne ici, lorsque se pose un problème vital pour nos populations, n'hésite à faire passer ses préoccupations doctrinales après les intérêts supérieurs du pays, je puis vous assurer que vous aurez, pour vous seconder dans cette tâche, l'appui unanime de toute cette assemblée. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'interviens pour faire part à l'Assemblée des réflexions de plusieurs membres de la commission des finances et d'un grand nombre de membres du groupe des républicains indépendants.

Mon propos est d'examiner, l'an XX après la Libération, l'an VII de la V^e République, la dernière année du septennat du Président de la République, la dernière année du IV^e plan, dans quelle mesure la politique menée a été satisfaisante et permet à la France de se placer convenablement dans la compétition avec les nations étrangères.

Il est classique de rappeler qu'une politique est non seulement une affaire de choix, mais une affaire de moyens et la question se pose de savoir également dans quelle mesure nous avons la politique de nos moyens.

Quelle est la politique poursuivie ? C'est celle de l'indépendance dans une interdépendance occidentale, réduite au minimum à l'occasion ; celle de conseils, assez généreux parfois, aux pays

en voie de développement ; celle de l'association avec certains pays d'Europe, mais qui ne dépasse pas le stade de la consultation, sans qu'on accepte d'élargir l'Europe ; celle, aussi, du libéralisme économique en matière de commerce extérieur sous l'effet de la réduction des droits de douane communautaires et extra-communautaires ; celle, enfin, d'une certaine autarcie dans le domaine militaire et politique allant jusqu'à une défense nationale autonome.

Avons-nous les moyens de cette politique à une époque surtout où le taux de croissance du produit national dépend aux deux tiers, d'après tous les économistes modernes, de la recherche scientifique et de la recherche technologique et des moyens qui leur sont affectés en hommes et en matériels ?

Cela pose donc en clair la question de la structure de notre économie. Je voudrais à cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, vous citer des chiffres, le moins possible, qui vous montreront la place de la France par rapport à certains pays étrangers. Voyons d'abord pour l'expansion.

L'expansion de l'industrie et de l'économie françaises — M. Pellenc vient de vous le dire — est peu satisfaisante. Tous les journaux et revues économiques indiquent que le ralentissement de l'expansion s'inscrit dans les statistiques. Si nous nous référons à des documents officiels, notamment ceux de l'Institut national de la statistique et des études économiques, nous constatons que le volume des investissements des entreprises industrielles privées interrogées par cet organisme est inférieur de 3 à 4 p. 100 cette année par rapport à 1963. Mais pour l'ensemble du secteur privé — industrie dans sa totalité, commerce, transports, agriculture — la progression ne dépasserait pas 2 p. 100.

Par contre, si nous examinons l'expansion allemande nous constatons que l'évolution des entrées de commandes, d'après un document publié tout récemment par la Communauté économique européenne au mois de septembre dernier, a dépassé 8 p. 100 en volume par rapport à l'année précédente. Quant à la construction mécanique et à l'industrie chimique, la progression a été considérable.

En ce qui concerne le carnet de commandes de l'industrie allemande, la progression est de 13 p. 100 par rapport à l'an dernier et certains journaux économiques ont pu dire que l'économie allemande est en pleine expansion, en plein « boom », pour reprendre une expression un peu vulgaire utilisée par l'un d'eux.

Si maintenant nous comparons l'évolution de l'expansion de la France avec celle de l'Allemagne de l'Ouest et des Etats-Unis ; nous constatons, d'après les statistiques publiées aussi bien par la Communauté économique européenne que par la presse spécialisée, que l'expansion allemande et celle des Etats-Unis croissent sensiblement tandis que la nôtre se ralentit et plafonne. Les courbes publiées sont caractéristiques à cet égard. Si nous considérons par exemple les investissements de la sidérurgie nous voyons que, pendant la même période, ceux de l'industrie française sont inférieurs de 25 p. 100 à ceux de l'industrie allemande sur ces six dernières années.

En ce qui concerne la balance commerciale des comptes, M. Pellenc vous a fait part de ses préoccupations. Insistons seulement sur un fait. Si la balance des comptes est bénéficiaire, cela est dû essentiellement à la compensation du déficit commercial par des investissements étrangers en France, par des prêts à court terme ou encore par le rapatriement de capitaux détenus par les banques françaises à l'étranger en vue de satisfaire à des besoins de trésorerie nationaux.

Le déficit commercial de la France à l'égard des Etats-Unis va atteindre 400 millions de dollars cette année ; il est très supérieur à celui de nos partenaires européens. D'après une note publiée par le conseiller commercial de l'ambassade de France aux Etats-Unis, l'industrie française a exporté pour un million de dollars de biens d'équipement. Dans le même temps, l'Allemagne de l'Ouest en exportait pour 14,3 millions de dollars.

Il en est de même pour l'ensemble des industries. Pratiquement, les exportations françaises de biens d'équipement vers les Etats-Unis sont le dixième de celles de l'Allemagne de l'Ouest, environ la moitié de celles de l'Italie. Si l'on se reporte aux courbes publiées par les institutions européennes, nous constatons que seule la courbe des exportations allemandes est constamment au-dessus de l'équilibre. Je n'insisterai pas davantage sur la question des biens d'équipement si grave soit-elle. M. Pellenc a attiré l'attention du Sénat sur nos préoccupations à cet égard.

Le progrès technique de son côté a considérablement évolué au cours des dernières années : procédés d'usinage nouveaux, production de produits de substitution, chimie de synthèse. Même dans l'aciérie, dans la technique du transport ferroviaire et maritime on commence à se lancer dans des techniques nouvelles. Tout cela doit nous faire penser à l'importance de la recherche technique sur le développement économique. Comment cette recherche est-elle déterminée ? Elle l'est, d'une part, par le

volume des investissements — je ne veux pas insister sur ce point puisqu'aussi bien notre collègue M. Edouard Bonnefous fera état de ses préoccupations à cet égard et que M. Pellenc vous en a déjà dit un mot tout à l'heure — d'autre part, par les disponibilités en chercheurs.

Le Gouvernement, par la bouche de M. Giscard d'Estaing, a dit à l'Assemblée nationale, le mercredi 14 octobre 1964, qu'il fallait que règne chez nous « une véritable fureur d'investir ». Dans quelle mesure cette fureur d'investir s'est-elle manifestée, par comparaison à ce qui se passe à l'étranger ?

Je voudrais sur ce point rappeler à nos collègues que le dernier rapport de la Banque des règlements internationaux, page 1943, a montré que la France venait au sixième rang de l'ensemble des pays industriels. Le Japon investit 30 p. 100 de son produit national brut par an, la Norvège 25 p. 100, la Finlande 24 p. 100, les Pays-Bas 20 p. 100, l'Allemagne 19 p. 100 et la France 14 p. 100.

L'O. C. D. E., si elle a attiré notre attention sur le caractère relativement positif du plan de stabilisation, s'est inquiétée du fléchissement des investissements. Le gouverneur de la Banque de France, M. Brunet, dans son dernier rapport, a relevé également à cet égard l'insuffisance de nos investissements par rapport à ceux de nos concurrents du Marché commun. La revue du Conseil national du patronat français a également insisté, elle aussi, le mois dernier, sur cet aspect particulier des choses.

Il est important d'essayer de déterminer pour quelle raison la situation se trouve être celle-là.

Je voudrais à ce sujet citer, d'une part, un document officiel, le rapport en date du 1^{er} septembre dernier de la délégation générale à la recherche scientifique et technique et, d'autre part, certains chiffres qui ont paru dans le même document sur la recherche comparée en France, aux Etats-Unis, en Allemagne et dans les autres grands pays industriels.

A première vue, en raison du progrès enregistré par l'industrie française depuis quelques années et que M. Pellenc a rappelé, on peut croire que la situation s'est beaucoup améliorée depuis une décennie. C'est partiellement vrai et l'une des raisons en est que l'on a surtout considéré les activités industrielles classiques lorsqu'on a comparé les balances commerciales.

Il est certain que, dans ce domaine où l'importance du progrès technique est relativement faible, où les techniques sont encore celles du début du siècle — c'est le cas en partie pour la sidérurgie ou le textile — l'effort français a été sensible. On peut même dire que, dans une large mesure, nous avons pu rattraper le temps perdu et compenser les difficultés nées de la guerre.

Par contre, si nous examinons la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui dans la perspective des années 1970-1980 le problème est tout à fait différent. Nous constatons, en particulier dans les données économiques actuelles, l'importance du facteur « science » et, à ce titre, il est bon de comparer les chiffres américains et les chiffres européens.

Pour l'année calendaire 1964, les Etats-Unis ont investi 10.000 milliards de nos vieux francs, soit 20 milliards de dollars, dans la recherche scientifique, dont la moitié au titre de la recherche financée par l'Etat et l'autre moitié au titre de la recherche financée par le secteur privé ; ce chiffre de 20 milliards de dollars représente un chiffre égal au budget national français.

De 1941 à 1964, le budget de la recherche américain est passé de 1 milliard à 20 milliards de dollars. Si nous examinons la situation actuelle des différents pays de l'Europe occidentale, nous constatons que la France dépense 1 milliard de dollars en 1964, l'Allemagne 1,2, l'Italie 0,2, la Belgique 0,1, les Pays-Bas 0,2, soit au total, pour la Communauté économique européenne, 2,8 milliards de dollars pour un ensemble de pays dont l'importance économique et la population sont comparables à celles des Etats-Unis. La Grande-Bretagne dépense 2 milliards de dollars, soit deux fois plus que nous.

Sur le total des crédits gouvernementaux américains, dont la moitié va à la recherche non militaire, les destinataires sont les suivants : 65 p. 100 à l'industrie, 19 p. 100 aux laboratoires de l'Etat et aux centres techniques, 10 p. 100 à l'Université et aux écoles scientifiques, 6 p. 100 à divers. Par objet 62 p. 100 concernent le développement ou la mise en œuvre, 25 p. 100 la recherche appliquée, 13 p. 100 la recherche fondamentale.

Quand nous recherchons les conséquences que l'on peut tirer de ces dépenses comparées en ce qui concerne la balance des revenus intellectuels, nous constatons un déficit croissant de la France en ce qui concerne les licences par rapport aux pays tiers. Il atteint environ 400 millions de francs cette année, il sera sans doute de 500 millions l'année prochaine et d'après les études faites à la délégation générale à la recherche, il peut doubler ou tripler dans les quatre ou cinq années qui viennent.

Cela se traduit d'ailleurs par le nombre de brevets déposés dans leurs pays d'origine, aussi bien par les Français que par les Britanniques, les Américains ou les Allemands et, à cet égard, je voudrais, là encore, vous citer quelques chiffres.

Dans le temps où Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Schneider et Renault déposent en France moins de cent demandes de brevets d'origine par an, nous constatons que, en Allemagne, Bayer en dépose 900, Hoechst 800, Siemens et Halske 1.000, Siemens Schuckert 1.200, qu'aux Etats-Unis Dupont de Nemours en dépose 800, la General Electric autant, et qu'en Grande-Bretagne l'Imperial Chemical Industrie en dépose 500.

Cela veut dire que le jour où ces principaux compétiteurs étrangers auront une politique agressive de dépôt de brevets en France, nous en subirons les conséquences en ce qui concerne la balance des comptes de la propriété industrielle.

Ces remarques me conduisent à un autre aspect de la question, qui n'est d'ailleurs pas nouveau, celui de la dimension des entreprises. Le rapport de M. Vallon y a fait une discrète allusion ces jours derniers et M. Marjolin l'a évoquée devant le Parlement européen à deux reprises depuis six mois.

Au moment où s'engagent les négociations Kennedy, le Gouvernement français a rappelé à sa délégation à Bruxelles que le problème de la dimension des entreprises était fondamental parce que les entreprises n'avaient pas encore atteint en Europe la surface nécessaire pour résister à la pression des grands groupes américains.

Sans entrer dans le détail des chiffres qui ont été publiés ces mois derniers dans différentes revues comme *Fortune* ou *Entreprise*, comparant les chiffres d'affaires de différentes grandes entreprises françaises, américaines, britanniques, japonaises ou allemandes, il est bon de noter que dans l'automobile, le chiffre d'affaires de la General Motors est à peu près équivalent au budget français, tout en représentant quinze fois celui de Renault.

Dans l'industrie chimique, Dupont de Nemours a un chiffre d'affaires égal à trois fois et demie celui de Rhône-Poulenc ; lequel, à cet égard, est égal à la moitié de celui des Imperial Chemical Industries, ce chiffre d'affaires de Rhône-Poulenc étant lui-même d'environ 25 p. 100 inférieur à celui de Bayer ou de Hoechst.

Par conséquent, à ce titre, nos principales industries françaises, celles où l'on fait de la recherche, sont en retard.

Je citerai un autre chiffre. Le chiffre d'affaires de la Compagnie générale d'électricité représente le dixième à peine de celui de la General Electric. Il en est de même pour la C. S. F. par comparaison avec le Radio Corporation of America, en dépit de l'excellence de ses techniques et des accords de licences qu'elle a passés avec cette dernière société.

Dans le domaine des fabrications mécaniques, on peut en dire exactement autant.

Si nous comparons maintenant la puissance des sociétés françaises à celle des sociétés allemandes, nous constatons que la C. G. E. représente environ 30 p. 100 des Siemens, que Renault correspond à peu près à 50 p. 100 de Volkswagen. Maintenant qu'une concentration vient d'être réalisée en fait entre Volkswagen et Mercedes, la position de Renault à l'intérieur du Marché commun est nettement affaiblie, puisque son potentiel ne représentera pratiquement que 30 p. 100 de celui de notre principal concurrent européen.

Quant aux actifs des sociétés, si nous comparons les capitaux investis, nous constatons que Renault a un capital de quelque 450 millions de dollars, soit 4 p. 100 de celui de la General Motors ; que Rhône-Poulenc, avec 630 millions de dollars, équivaut à 22 p. 100 de celui de Dupont de Nemours ; que Saint-Gobain représente à peine 20 p. 100 du capital de cette dernière société ; que le capital de Citroën correspond à 3 p. 100 de celui de la General Motors, et il en est de même dans l'ensemble de toutes les industries où la concentration est le moteur du progrès.

Si nous comparons, ne serait-ce qu'en Europe, les différentes entreprises entre elles nous constatons qu'en matière de sidérurgie l'Allemagne se classe au troisième rang dans le monde, qu'elle a actuellement trois usines qui produisent plus de trois millions de tonnes — il n'en existe pas en France — et sept usines produisant plus de deux millions de tonnes d'acier brut ; en France, nous en avons une, ce qui montre bien à quel point le poids de certaines de nos entreprises est faible, même à l'intérieur du Marché commun.

J'en viens maintenant à l'autre aspect des choses : celui des profits.

Nous pouvons faire des comparaisons tout à fait semblables. On dit souvent que les entreprises françaises réalisent des profits abusifs. Or comparons ces profits avec ceux des entreprises étrangères analogues.

La General Motors a un profit net de 10 p. 100 de son chiffre d'affaires, dont j'ai dit tout à l'heure qu'il était équivalent à l'ensemble du budget français ; Standard Oil a un profit de 10 p. 100 de son chiffre d'affaires, Dupont de Nemours de 18 p. 100, cela à la suite de ses recherches, I. B. M. de 14 p. 100, Gillette de 14 p. 100, etc.

En France, une des entreprises qui réalisent le plus grand bénéfice est Pechiney ; or ce bénéfice n'atteint que 4,5 p. 100 de son chiffre d'affaires. On peut encore citer : Rhône Poulenc 3 p. 100, C. G. E. 2 p. 100, Schneider Creusot moins de 1 p. 100 et Renault 0,5 p. 100.

En Allemagne, la moyenne des bénéfices de Bayer de ces dernières années est de 5 p. 100, celle de Badische Anilin de 6,8 p. 100, celle de Siemens de 3 p. 100, celle de Volkswagen de 4 p. 100.

En Hollande, le bénéfice de la Royal Dutch atteint 9,5 p. 100 de son chiffre d'affaires, celui de Philips, 6 p. 100.

En Grande-Bretagne, la Imperial Chemical Industrie atteint 8 p. 100, la British Petroleum 12 p. 100. Au Japon, la moyenne des profits des grandes entreprises se situe entre 5 et 10 p. 100.

En dehors de la dimension se pose un autre problème, celui de la diversification. Plus une entreprise est solide, mieux elle peut répartir son action et ses risques, et investir dans des directions diverses.

A cet égard, toutes les études faites par des économistes américains, tels M. Chandler ou M. Sloan, ancien président de la General Motors, font ressortir que la dimension postule la diversification si l'on veut avoir des entreprises dont la marge bénéficiaire soit largement assurée. C'est ainsi que des entreprises d'aviation comme Boeing ne se limitent pas à la fabrication de matériel d'aviation.

Il existe un troisième facteur qu'il faut retenir. La diversification ne signifie pas forcément dispersion excessive. Si l'on compare le plus important groupe français de produits chimiques, Pechiney-Saint-Gobain, avec Bayer, on constate que pour 11.500 ouvriers Pechiney-Saint-Gobain compte dix-sept usines, tandis que Bayer, avec 45.000 ouvriers, n'a qu'une seule usine et un seul centre de recherches techniques.

Quelles sont les conséquences ? Celles-ci ont déjà été relevées en partie par M. Sanson, à l'Assemblée nationale, lorsqu'il a évoqué les rapports de force entre deux sociétés, l'une française, l'autre américaine. Les chiffres sont les suivants : France, chiffre d'affaires, 1,7 milliards ; Etats-Unis, 23 milliards ; le rapport est de 1 à 13,5. En ce qui concerne les dépenses de recherches : France, 80 millions ; Etats-Unis, 2 milliards ; le rapport est de 1 à 25. Pour les dépenses de recherche financées par le gouvernement : en France, 16 millions ; aux Etats-Unis, 1,2 milliard de dollars, soit le rapport de 1 à 90. Le gouvernement serait-il indifférent à cet aspect des choses qui est excessivement important pour l'avenir même de la nation ?

Quant au taux d'autofinancement, il est évident que la marge bénéficiaire est beaucoup plus grande aux Etats-Unis qu'en Allemagne, voire en Grande-Bretagne, et que cette marge de profits est suffisante pour permettre des réinvestissements. Ces réinvestissements faisant boule de neige et étant réalisés par des entreprises beaucoup plus puissantes que les nôtres, il va de soi que l'accumulation du capital réinvesti conduit les entreprises étrangères à avoir un potentiel sensiblement plus grand que les nôtres. Cela se traduit d'ailleurs par des participations financières étrangères dans les entreprises européennes, notamment les entreprises françaises, ce qui présente un grand danger si l'on ne prend pas les précautions nécessaires, car une société mère n'accorde des licences à une société filiale étrangère qu'avec un certain décalage dans le temps. De ce fait, une entreprise française filiale d'une société américaine, même si elle bénéficie de son appui, ne le fait qu'avec un retard tel que du point de vue progrès technique la France prend un retard qui s'accroît d'année en année.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'il existe un lien étroit entre la dimension du marché financier national et les investissements étrangers. Si les entreprises françaises trouvaient sur le marché financier et dans l'autofinancement les capitaux nécessaires à leur développement, elles ne feraient pas appel aux groupes étrangers qui leur apportent les moyens financiers requis. Sans marché financier national large, nous irions peu à peu à l'asservissement économique, et cela devrait nous faire réfléchir très sérieusement.

En outre, tout cela se passe à un moment où le désarmement européen laisse le champ libre à notre principal partenaire en Europe — il suffit de regarder, de comparer les chiffres de production, les budgets nationaux français et allemand — et dans une atmosphère qui n'est pas favorable à la France quand, au sein de la commission de la C. E. E., s'amorce la négociation Kennedy.

Toute xénophobie à l'égard des capitaux américains se traduira par l'implantation de ceux-ci dans d'autres pays du Marché commun, sans que nous puissions nous élever contre, cela du fait même de l'existence de ce marché.

Malheureusement encore, cela se passe à un moment où, sous le vocable « Europe », nos partenaires, comme les Etats-Unis d'ailleurs, n'y voient que le moyen d'accroître leurs bénéfices directs et ceux-là seuls, ce qui est contraire au principe même

qui avait été précisé lors des travaux de Robert Schuman et de Jean Monnet, voilà maintenant treize ans.

Cela dit, il faut prendre les choses comme elles sont et rechercher courageusement le moyen de sortir de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il convient donc d'envisager des moyens de riposte.

Dans le monde moderne, un pays qui n'a pas une puissante industrie à la pointe de la recherche, qui n'a pas le substratum scientifique nécessaire en hommes et en capitaux, où l'industrie s'essouffie faute de profits, où l'épargne reste liquide et ne se réinvestit pas, ce pays est candidat à l'esclavage économique ; il serait bon qu'on se le rappelle. Il faut par conséquent que la France ait un dynamisme d'investissements jamais atteint, conséquence de son indépendance réelle, à peine d'être colonisée matériellement et intellectuellement.

Nous en venons ainsi aux nécessaires aménagements de notre politique financière, donc à un certain choix. Ou ce choix s'orientera vers une indépendance farouche, mais nous n'en avons pas les moyens, ou bien vers un rapprochement européen, avec une dose de supranationalité raisonnable permettant de coordonner les tâches...

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. André Armengaud. ... ou encore il mènera à un rapprochement économique entre les grandes entreprises de manière à créer, au sein d'un monde occidental soumis à la libéralisation des échanges, les grandes entités industrielles nécessaires pour résister à la pression des pays tiers.

Tout cela suppose, monsieur le secrétaire d'Etat, un ministère de la recherche qui soit passionné par elle, qui en sente tous les impératifs et obtienne le respect de ceux-ci par le Gouvernement ; un ministère de la production industrielle qui s'intéresse même aux industries de transformation, favorise les centres techniques industriels, pousse aux concentrations, les encourage, en définisse les limites, les contours et l'étendue, sache convaincre également le ministère des finances de l'opportunité de certaines opérations, à condition que ce soit dans le cadre du plan.

Cela suppose également, monsieur le secrétaire d'Etat, un ministère des finances qui incite à l'investissement et à la recherche par une fiscalité motrice et différenciée, qui rejette la neutralité de l'impôt et du crédit, qui favorise les placements à long terme, qui crée le climat favorable aux fusions nécessaires.

Il faut encore un ministère de la justice qui sache canaliser les concentrations de capitaux afin d'éviter que ne se constituent des féodalités qui s'opposent à l'Etat.

Il faut enfin un Gouvernement qui fasse un choix entre les dépenses publiques, qui comprenne également qu'aucun des pays de la Petite Europe ou de l'association de libre échange ne peut plus, à une époque où le progrès scientifique est roi, résister à la pression des moyens de recherche des industriels des Etats-Unis ou de l'U. R. S. S., et qu'il faut en venir aux grandes sociétés européennes, à des structures nouvelles.

Dans cette Assemblée, nous avons déjà émis des suggestions nombreuses à cet égard et je me réfère aux débats qui ont eu lieu ici en 1957, quand M. Ramadier était ministre des finances. La commission des finances du Sénat a fait des propositions précises sur la constitution de sociétés européennes dans lesquelles les capitaux français pourraient jouer un rôle déterminant.

Une telle politique ne se fait pas, monsieur le secrétaire d'Etat, sans l'adhésion des travailleurs, ce qui signifie une politique claire des revenus, afin qu'une part raisonnable de la plus-value des entreprises, venant en partie de l'autofinancement, aille soit sous forme d'augmentations salariales, soit sous forme d'apports aux œuvres sociales des comités d'entreprises, à ce même personnel. Les Etats-Unis nous ont précédés d'ailleurs dans ce genre d'opération avec ce qu'ils ont appelé le *Bonus Plan*, les actions distribuées au personnel, les salaires élevés.

Je ne dis pas quelle solution il conviendrait de choisir ; mais il nous faut trouver une solution française. Il faut à cet égard faire preuve d'imagination.

En fait, personne n'arrêtera le processus des concentrations industrielles et de polyvalence des sociétés. C'est un fait du monde moderne. Il convient dès lors de démocratiser cette concentration et d'en faire le profit de chacun par l'élargissement de l'accès de tous aux bienfaits du progrès technique. Et cela suppose que les facteurs de la véritable indépendance ne nous échappent pas, même dans le cadre de la construction européenne.

Sur le plan pratique, je voudrais présenter quelques suggestions. En ce qui concerne la fiscalité directe, des travaux qui ont été faits également par la délégation générale à la recherche vous ont indiqué la nécessité de prévoir ce qu'on appelle des suramortissements, c'est-à-dire des amortissements sur une valeur d'achat supérieure à celle effectivement payée pour tenir compte du vieillissement technique excessivement rapide.

Il conviendrait de même que vous allégiez la charge de l'impôt sur le revenu, sur les bénéfices, en faveur des capitaux

réinvestis dans le cadre du plan. Le Sénat l'a recommandé à je ne sais combien de reprises depuis dix ans.

Il faut également, en ce qui concerne les fusions et concentrations, que vous alliez beaucoup plus loin que vous ne l'avez prévu dans votre loi des finances. La taxation des apports, même réduite de 0,80 p. 100 à 0,50 p. 100, ne suffit pas. Les fusions sont actuellement gênées non seulement par cette taxation des apports, mais également par la taxation des plus-values réalisées, en dépit de l'article 210 du code général des impôts, et nous connaissons des fusions mises à l'étude, conformément au plan, mais qui ne peuvent se réaliser parce que les charges financières sont telles que les entreprises hésitent à faire ces opérations nécessaires.

Il faut également que vous développiez l'aide à la recherche. Tout récemment, M. Palewski, ministre délégué à la recherche scientifique, a fait des suggestions dont il conviendrait de débattre avec le Parlement, en ce qui concerne l'aide à la recherche de développement.

Mes chers collègues, je voudrais maintenant conclure. Nous sommes à une époque où il n'y a presque plus de Marché commun ; le livre de M. Erhart est caractéristique à cet égard. L'approche des négociations Kennedy fait ressortir que nous sommes passés du Marché commun à la zone Atlantique, livrée peu à peu à la loi d'airain de la compétition sans fin, si chère à nos amis des Etats-Unis ou à nos partenaires Allemands.

Alors, il faut que nous évitions toute démagogie, la démagogie facile de la stabilisation ou du blocage des prix, voire de l'équilibre budgétaire pour lui-même. Ce sont les structures qu'il faut modifier dans ce pays, c'est un état d'esprit qu'il faut changer. Malheureusement, j'ai l'impression, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous visez essentiellement les effets sans toucher aux causes. Cela je le dis fermement.

La publicité du Gouvernement est admirable ici et au dehors. Orfeu Negro a fait oublier Alceste et le penseur solitaire. Et l'on peut se poser la question de M. Jean Daniel dans *Le Monde* : « Le spectacle ou la mission ? » L'on en vient à se demander si, au-delà d'ambitions politiques, qui apparaissent démesurées pour nous seuls, ne prévalent pas dans les sphères gouvernementales l'éternelle démagogie qui consiste à promettre des résultats étonnants, en l'espèce l'indépendance apparente en tous domaines, et l'éternelle routine qui empêche la France d'adapter chez elle les structures nécessaires à une économie moderne et indépendante dans la réalité. Cela, à mon sens, donne quelque saveur à certains propos de la conférence de presse du 25 juillet dernier.

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est le spectacle ou la mission. Si c'est la mission, cela suppose un certain nombre de choses et notamment un formidable effort de compréhension du fait que nous sommes — c'est triste, mais c'est ainsi — un petit pays aux structures inadaptées à l'économie moderne, mais plein de ressources parce que nous disposons d'une jeunesse nombreuse.

Cela suppose aussi la nécessité de ne pas laisser, au nom d'une indépendance verbale, la direction de l'Europe à l'Allemagne.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. André Armengaud. Car il faut l'intégrer. Il faut la volonté de troquer l'éclat contre le raisonnement et la raison, préférer la réflexion silencieuse, le travail de tous les jours, l'aménagement de nos structures à la magie d'une défense nationale personnelle, le désir d'associer à cette tâche un peuple convaincu et non plus attiré par de brillantes apparitions à l'écran, la décision d'être sérieux, conscient de ses limites comme de ses moyens, ainsi que des choix rigoureux qui en découlent.

Si c'est le spectacle, l'apparence, craignons l'hégémonie allemande en Europe et la domination d'une Europe germanisée par les Etats-Unis au détriment de l'équilibre atlantique, au détriment du « partenariat » et comme Georges Izard, dans sa récente plaquette, je dirai « Soyons affligés ».

C'est à tout cela qu'il faut réfléchir, mes chers collègues, en l'an VII de la V^e République, en l'an XX de la Libération. C'est parce que je crains que le Gouvernement ne le fasse pas, ne se penche pas suffisamment sur les données sévères que je viens de rappeler, que je suis inquiet de l'avenir.

Il appartient au Gouvernement de changer de comportement, de reviser ses objectifs, ses méthodes, son statisme financier. Il faut également que l'opposition, si elle veut s'unir, prenne certaines positions devant le pays sur les graves problèmes que j'ai évoqués et lui explique honnêtement de quoi il s'agit ; ainsi se passionnera-t-elle pour les solutions proposées.

Un livre, journalistique sans doute, a évoqué, monsieur le ministre, ces différentes questions, et fait ressortir à quel point, dans le monde où nous vivons, les gouvernements passent, mais un certain nombre d'entités demeurent, à savoir les grandes entreprises, aussi bien publiques que privées, dans

lesquelles le pouvoir est associé à la puissance économique et financière : c'est le livre de M. Drancourt intitulé *Les Clefs du Pouvoir*, préfacé par M. Louis Armand.

Il est excellent, sans doute de ravalier les façades ; c'est même admirable de voir ravalier les façades du Louvre, du Luxembourg, du Panthéon. Mais il faut surtout « ravalier » les structures, leur donner l'ampleur, la consistance appropriées, et cela, j'ai peur, monsieur le ministre, que vous ne puissiez pas le faire.

M. le président. En ce qui concerne le Luxembourg, cela existe !

M. André Armengaud. C'est une façade, monsieur le président !

Lorsqu'il s'agit de la Nation, le Gouvernement doit interroger, écouter le Parlement, majorité comme opposition, dans ce qu'il a de non-conformiste, car rien n'est plus affreux que les conformistes à l'époque où nous vivons.

Ne pas le faire, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est condamner non seulement le régime, mais également le pays. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Bonnefous.

M. Edouard Bonnefous. Mes chers collègues, le Gouvernement reproche souvent à l'opposition de l'accabler de critiques. On va même parfois jusqu'à parler d'opposition systématique. Nous refusons des projets, en fait, parce qu'ils sont contraires à l'intérêt national.

Si nous voulions faire aujourd'hui de la polémique, il nous suffirait de reprendre les critiques qui ont été adressées au Gouvernement par la majorité lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale et de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat : « Veuillez vous reporter aux débats du Sénat des précédentes années, aux travaux de nos commissions, à nos rapports. Avons-nous jamais dit autre chose que ce que les membres de votre majorité vous disent aujourd'hui ? Avons-nous été plus sévère que le rapporteur général U. N. R. M. Louis Vallon ? Certainement pas ! »

A maintes reprises le Gouvernement a dû soupirer : « Mon Dieu, délivrez-moi de mes amis ; je me charge de mes adversaires. » Les critiques que la majorité vous adresse aujourd'hui, nous les avons formulées depuis plusieurs années sous forme d'avertissements. Le Gouvernement n'a pas voulu les entendre. Il sera pourtant obligé, demain, d'en tenir compte. Pour notre part, nous en tirons une justification *a posteriori* de notre objectivité et de notre franchise. Ce que l'opposition va vous dire cette année, votre majorité vous le répétera l'an prochain.

D'abord une question liminaire se pose. Je dois dire que je l'ai trouvée dans un journal étranger, lors d'un voyage que j'ai fait cette année. Ce journal faisait un commentaire flatteur de la longue présence du ministre des finances et de vous-même rue de Rivoli, mais il ajoutait : « comment a-t-on pu, en ce cas, découvrir brusquement que l'inflation était en train de ronger le redressement dont il fut fait si souvent état depuis 1958 ? »

En effet, si nous nous étions trouvés devant un gouvernement qui aurait pris le pouvoir en 1963, j'aurais compris qu'il s'indigne et qu'il annonce : « C'est épouvantable. L'inflation ronge les finances publiques. » Mais, si je ne me trompe, c'est vous qui étiez au pouvoir depuis 1958 et non pas nous. Qui a découvert que l'inflation rongait les finances publiques ? C'est vous, qui étiez au pouvoir et vous ne vous en étiez pas aperçu. C'est grave ! Ce qui nous choque, c'est que, pendant le temps où l'on ne cessait de nous vanter l'assainissement financier, la dégradation était déjà en train de faire son œuvre.

Alors deux réponses se présentent à l'esprit : si l'on a voulu endormir le pays, c'est grave ; et si l'on s'est trompé, c'est plus grave encore !

On nous avait tellement parlé de cet assainissement, on nous avait tellement dit que, grâce à lui, la France avait retrouvé sa grandeur, qu'elle allait pouvoir prendre des initiatives spectaculaires sur la scène internationale ! L'opinion petit à petit, avait fini par y croire !

Brutalement, l'automne dernier, on nous a dit : rien ne va plus, il faut prendre d'énergiques mesures de stabilisation. Cette année, on nous présente un budget d'austérité. On nous parle de nouveaux sacrifices. Alors, je demande quels sont ces facteurs imprévisibles qui sont intervenus et qui continuent de s'opposer à notre expansion, malgré toutes les mesures d'assainissement ? On nous a parlé d'assainissement depuis quatre ans, et depuis quatre ans, notre monnaie n'a cessé de se déprécier, une monnaie dont vous nous affirmiez, ô ironie ! la stabilité pour plusieurs décennies, et que vous-même avez nommée le « nouveau franc ».

On affirme que la restauration monétaire est faite. Jugez-en. Je ne reprendrai pas les chiffres excellents qu'a cités M. le rapporteur Pellenc. J'en prendrai d'autres qui, d'ailleurs, les confirment ; il s'agit de ceux qui ont été fournis au fonds monétaire international par tous les gouvernements et qui, d'ailleurs, sont repris dans une circulaire d'une banque américaine, qui

s'appelle la *First National City Bank*, une étude qui porte sur l'évolution des monnaies depuis dix ans, depuis 1953 jusqu'à 1963.

Que voyons-nous ? Si l'on met à part les pays sous-développés, les Etats-Unis sont de tous les pays industriels ceux qui ont la plus faible dépréciation, 1,5 p. 100 par an en moyenne entre 1953 et 1958, et 1,2 p. 100 entre 1958 et 1963, ce qui prouve, en passant, que l'on peut faire de l'expansion sans compromettre la stabilité, ce qu'a d'ailleurs fait et parfaitement réussi mon excellent collègue et ami Edgar Faure, auquel le Gouvernement a emprunté l'expression mais dont il n'a pas, hélas ! gardé les méthodes. Et dans ce véritable palmarès des nations à monnaie stable, nous arrivons au 29^e rang.

On constate, en outre, non sans surprise — et là je reprends en les modifiant légèrement les chiffres de mon ami le rapporteur général Pellenc — sur une période de dix années, qu'entre 1953 et 1958, ô nouvelle ironie, la dépréciation monétaire française n'a été que de 3,75 p. 100, en d'autres termes que la stabilité était plus grande avant les mesures d'assainissement qu'après, puisque depuis que vous êtes au pouvoir, la dévaluation monétaire atteint maintenant 4,4 p. 100. Cela est tout de même grave, parce que vous ne pouvez pas dire que, s'il y a 4,4 p. 100 de dépréciation monétaire par an, c'est la faute de la IV^e République. (*Très bien ! sur divers bancs à gauche.*)

On nous dit, et là je voudrais répondre à un certain nombre d'explications qui nous sont données car, évidemment, on nous donne beaucoup d'explications : l'inflation provient essentiellement de la hausse des salaires et des revenus et c'est pourquoi il faut agir sur la demande. Mais je constate qu'entre 1958 et 1963 la France et l'Allemagne ont connu le même pourcentage d'augmentation des salaires, soit 60 p. 100, et que, durant la même période, le pourcentage de dépréciation monétaire a été de plus de 4 p. 100 en France et de 1,6 p. 100 en Allemagne.

On nous dit : c'est la hausse des salaires qui provoque la hausse des prix. Or, dans le cadre du Marché commun, si, en 1964, la France vient en tête pour la hausse des prix, elle ne vient malheureusement qu'au quatrième rang pour la hausse des salaires, derrière l'Italie et les Pays-Bas notamment.

Comme l'a d'ailleurs très justement rappelé notre rapporteur général, M. Pellenc, la hausse des prix n'est pas la cause de l'inflation, elle n'en est que le résultat. Il n'est donc pas étonnant, voyez-vous, que, malgré votre plan de stabilisation, malgré toutes ces mesures de blocage dont nous verrons tout à l'heure les conséquences désastreuses sur notre économie, les prix n'aient cessé de monter.

Selon M. Louis Vallon — vous voyez que j'ai de bons auteurs — les prix de gros ont augmenté de 3 p. 100 en un an et les prix de détail de 5 p. 100, mais ce qui est plus grave, et je ne crois pas l'avoir encore entendu dans la discussion qui vient de s'établir, c'est que les prix à l'exportation ont monté de 20 p. 100 depuis 1958, alors que les prix allemands sont restés les mêmes et que, selon la chambre de commerce de Paris, la hausse des prix alimentaires a même été de 3 p. 100 en un an alors qu'au stade de gros les prix ont baissé.

Il ne faut pas oublier non plus, mes chers collègues, que ces chiffres cependant peu réconfortants, concernent un indice, permettez-moi de le dire « retouché » car, sur les 259 articles qui sont à la base du calcul de l'indice des prix à la consommation, plus de 100 articles font l'objet d'interventions gouvernementales telles que baisse autoritaire, blocage, limitation des marges.

Il n'est pas douteux que les résultats du plan de stabilisation apparaîtraient encore bien plus minces si la vérité des prix était respectée.

Prenons des exemples ; ils foisonnent : les tarifs des transports, ceux de l'énergie ne sont maintenus à un taux artificiellement bas qu'à coup de subventions budgétaires. La comparaison entre le coût réel des transports dans la région parisienne et leur tarification révèle une différence de près de 50 p. 100.

En vérité, l'augmentation du coût de la vie est très supérieure à ce que révèlent vos indices. Le rythme de cette augmentation est maintenant plus rapide qu'avant le lancement du plan de stabilisation.

M. Ludovic Tron. Si M. le ministre voulait bien se renseigner, il pourrait constater l'augmentation du prix des repas dans les grands restaurants de Paris entre 1963 et 1964.

M. Edouard Bonnefous. Je ne veux même pas citer cet exemple cependant incontestable.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. Cela prouve la justesse de notre thèse selon laquelle il faut maintenir le plan de stabilisation !

M. Edouard Bonnefous. Quelles sont les causes de l'inflation et pourquoi votre plan de stabilisation n'obtient-il pas les résultats espérés ? C'est que vous ne vous attaquez pas aux causes réelles, et je reconnais que ce sont les plus difficiles à

modifier. Ce sont d'abord la trop grande dispersion des fabrications et la dimension trop réduite des unités de production que M. Armengaud a signalées tout à l'heure ; c'est une distribution trop lourde, dont on parle toujours sans jamais y remédier ; ce sont surtout — je le dis chaque fois que j'interviens à cette tribune — les charges budgétaires exagérées et, ce que vous n'aimez pas entendre, les dépenses improductives, que M. Pellenc fixait à 25 p. 100 du budget global.

M. André Maroselli. Les dépenses de prestige et de grandeur !

M. Edouard Bonnefous. Ces dépenses improductives, M. Gascuel en a traité avec esprit dans la revue *Perspectives* et je me permets de le citer : « Le budget n'est plus ce compte provisionnel des dépenses et des recettes administratives, civiles et militaires de la nation qu'il était sous Poincaré » — auquel on se réfère un peu trop souvent, permettez-moi de le dire, en ce moment — « il comporte — et le ministre y a insisté — de très importantes dépenses d'investissements, malgré celles que l'on a débudgétisées. Que penserait-on d'un industriel qui se flatterait de ne pas emprunter, de couvrir toutes ses dépenses avec ses recettes, mais dont les dépenses seraient en grandes parties consacrées à voyager et à entretenir des danseuses au lieu de développer ses moyens de production ? Ce qui importe dans le budget ce n'est pas l'équilibre, ce n'est pas de renoncer à l'emprunt, c'est l'importance relative des dépenses improductives et, par cela même, de caractère inflationniste. »

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. C'est la thèse même de notre commission des finances.

M. Edouard Bonnefous. Je suis d'accord avec vous.

Il est difficile de chiffrer avec exactitude le montant de ces dépenses improductives car le Gouvernement a l'habileté, qu'il s'agisse de dépenses de prestige, militaires, d'aide aux pays sous-développés, de les dissimuler dans des postes très divers. Cependant nous éprouvons au sujet de ces dépenses d'autres inquiétudes. En ce qui concerne notamment le budget des armées et c'est un de nos hauts fonctionnaires, M. Bernard Tricot, secrétaire général pour l'administration au ministère de la défense nationale, qui nous avertit — ce qui est plein d'attention au moment du vote du budget — que nous allons vers d'autres surprises. « Quelles sont les perspectives d'évolution de ce budget militaire écrit-il, dans la revue de défense nationale ? Ne risque-t-on pas d'être entraîné vers des niveaux financiers incompatibles avec l'équilibre du budget général ? » Il ajoute : « Il serait dangereux de se dissimuler que les risques financiers sont sérieux », puis : « La difficulté financière pour la France sera le lot des armées pendant tout l'avenir que l'on peut raisonnablement prévoir aujourd'hui », c'est-à-dire qu'il n'assigne même pas une date limite à la période au bout de laquelle nous finirons par avoir moins d'inquiétudes concernant notre budget des armées.

C'est un U. N. R., M. Germain, rapporteur du budget de l'aéronautique, qui a déclaré à l'Assemblée nationale : le *Mirage III* dont nous avons besoin pour la force de frappe coûte trop cher. Et il ajoute : « La mise au point du *Mirage IV* sera plus coûteuse que prévue ».

Voilà, mesdames, messieurs, quelques-uns, parmi beaucoup d'autres, des motifs qui légitiment notre inquiétude et justifient nos appréhensions concernant votre stabilité budgétaire.

Notre ami M. Tron a dit dans une excellente formule que nos dépenses « restent au niveau d'un pays en guerre ». Nul ne peut ignorer que le Gouvernement est décidé, quoi qu'il arrive, à assigner aux dépenses militaires une priorité absolue. Nul ne peut ignorer non plus que les charges exactes de la force de frappe sont imprévisibles.

Alors, à qui fera-t-on croire que le budget de la nation est réellement en équilibre ? Je suis de l'avis de M. Tron : il est grand temps qu'une commission d'enquête soit désignée afin d'évaluer objectivement la charge de la défense nationale sur l'ensemble des dépenses publiques.

Monsieur le ministre, ne croyez pas du tout que mes paroles soient dirigées contre vous, car je n'ai que de la sympathie pour votre personne, et c'est au Gouvernement dont vous êtes le représentant que je m'adresse par votre intermédiaire.

C'est le Gouvernement tout entier qui est responsable du budget. Or, ce budget, depuis 1958, est passé de 57 milliards de nouveaux francs à près de 126 milliards en 1965, soit une augmentation de 121 p. 100, alors que, dans le même temps, le revenu national n'a augmenté que de 78 p. 100 et que, heureusement pour le Gouvernement et malheureusement pour les contribuables, les recettes budgétaires ont augmenté de 150 p. 100. Nous tenons là la véritable explication de l'équilibre budgétaire : ce n'est donc pas le Gouvernement qui a équilibré le budget, mais la nation, à cause des charges fiscales de plus en plus lourdes qu'on lui fait supporter.

M. André Maroselli. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. Je voudrais m'arrêter un instant sur ce point. Le rapport entre les recettes budgétaires et le revenu national, qui permet pratiquement de mesurer cette charge, a augmenté de 42 p. 100 entre 1958 et 1964. Ce pourcentage serait d'ailleurs encore plus élevé si l'on tenait compte de l'augmentation des impositions que les collectivités locales, comme y a fait très justement allusion M. Pelienc, ont dû pratiquer. Pour la seule année 1964, les impôts directs, selon la Chambre de commerce de Paris — là encore je cite mes sources, car je ne veux surtout pas que l'on me reproche mes statistiques! — ont augmenté de 19 p. 100, alors que le revenu brut n'a progressé que de 8 p. 100.

Autre point de comparaison : alors que le taux des salaires horaires a augmenté de moins de 10 p. 100 en un an, les recettes attendues de l'impôt correspondant seront cette année supérieures de 30 p. 100 aux recettes fiscales de même origine en 1963. C'est au détriment du niveau de vie de la nation que l'équilibre budgétaire est assuré. M. Gignoux n'a-t-il pas eu raison de parler de véritable « spoliation clandestine » ?

M. Furst, membre du Conseil économique et social, a écrit dans un rapport remarquable : les taux d'imposition étant restés les mêmes depuis 1952 et les revenus n'ayant cessé d'augmenter depuis lors, les contribuables déjà imposés sont constamment poussés vers les tranches d'imposition supérieures, tandis que deviennent imposables un nombre croissant de revenus jusque là exemptés.

En fait, le revenu national de la France a triplé entre 1951 et 1961 tandis que le rendement de l'impôt sur le revenu a été multiplié par huit et que le nombre des assujettis est passé de 2,9 millions à 6,1 millions pour la seule année 1964.

C'est donc bien la nation tout entière, monsieur le secrétaire d'Etat, qui paie d'un prix très lourd l'équilibre budgétaire que vous prétendez avoir réalisé. De tous côtés, d'ailleurs, on vous dit que cela ne peut pas durer. C'est M. Malterre qui, au nom des cadres, vous disait il y a quelques jours : « La politique des revenus n'est pas nécessaire ; elle s'instaure d'elle-même à condition que l'économie s'assainisse. »

En vérité, cette politique est conçue dans une trop étroite optique financière et elle ne tient pas un compte suffisant — et c'est probablement le reproche le plus fort que je lui adresserai — des réalités économiques. J'ai l'impression que parfois le ministère des finances oublie qu'il est aussi le ministère des affaires économiques. Blocage des prix à la production, restriction du crédit, limitation des investissements, surcharge fiscale sur les individus et les entreprises, votre budget est d'inspiration malthusienne et les conséquences commencent déjà à s'en faire sentir sur notre économie.

A ce propos, je voudrais faire une comparaison avec la situation aux Etats-Unis. On nous dira : maintenant, vous allez préconiser le déficit budgétaire ! Non, tout de même, qu'on ne nous attribue pas de telle paroles ! Vous vous apercevez néanmoins que le budget des Etats-Unis est en déficit permanent : 2.300 millions de dollars en 1961, 5.800 millions en 1962, 8.400 millions en 1963 et 10.300 millions en 1964. Or, les Etats-Unis connaissent depuis quarante-quatre mois une expansion continue, une prospérité non démentie qui, d'ailleurs, vous le savez, a été le principal argument du triomphal succès de M. Johnson. Non seulement les exportations progressent à un rythme tel que les experts estiment maintenant que le déficit chronique de la balance des paiements pourra être ramené à 1.500 millions de dollars, mais, ce qui est plus frappant, les prix sont restés stables et les bénéfices sont en hausse. Quant aux investissements, ils connaissent un véritable « boom ».

Cependant, aucun gouvernement des Etats-Unis, qu'il s'agisse de celui de M. Kennedy ou de celui de M. Johnson, n'a cru devoir renoncer au déficit budgétaire ; il a, en revanche, monsieur le secrétaire d'Etat, sérieusement allégé les impôts, ce déficit et cet allègement étant considérés par lui comme des stimulants de l'économie. Quel est le résultat ? Nous l'avons vu : c'est que cette politique que certains considèrent comme audacieuse — je le reconnais — a abouti à une hausse de la bourse de New York de 54 p. 100 dans le même temps où notre politique a abouti à une baisse de la bourse de Paris de 32 p. 100. Comment voulez-vous dès lors que nous ayons une politique d'investissements ? Mais la Grande-Bretagne, mais la Belgique, mais l'Allemagne, pour maintenir leur taux d'expansion, n'ont pas hésité non plus à diminuer leurs impôts. Seul le gouvernement de M. Wilson vient de décider de procéder à certaines majorations d'impôts. Si je continue à penser que le déficit budgétaire est une mauvaise chose, il est surtout, à mes yeux, une mauvaise chose s'il correspond à un accroissement des charges improductives. Il est tolérable s'il traduit une augmentation des investissements publics. Notre budget de 1965 n'a malheureusement aucun de ces avantages, mais un très grand nombre de ces inconvénients, car il combine l'absence d'investissements publics et l'accroissement des charges improductives. Aussi ne faut-il

pas s'étonner des menaces de récession qui planent actuellement sur notre économie.

Le rythme de croissance de l'indice de la production industrielle baisse. Vous savez que les perspectives économiques actuelles ne sont pas réconfortantes. Aussi le Gouvernement me paraît-il en plein rêve quand il déclare : « Sur l'horizon apaisé de la stabilité, le graphique de l'expansion poursuit son ascension ». Dans les secteurs de l'automobile, des textiles, des industries d'équipement l'expansion est stoppée. Dans les autres branches le progrès est ralenti. L'industrie automobile s'attend pour l'an prochain à une diminution des ventes vers l'extérieur de 120.000 voitures, soit près d'un mois de production.

L'ingénieur général de l'aéronautique Bonte déclare que l'industrie aéronautique française est en péril.

Nous avons eu ici même au Sénat un débat très important sur la marine marchande, au cours duquel on a montré combien la situation dans laquelle elle se trouvait était redoutable. En effet, la production des chantiers navals est passée de 538 millions tonneaux de jauge brute l'an dernier à 417.000 tonneaux cette année.

On voit même une chose surprenante : ce sont des fonctionnaires de l'Etat — je m'en réjouis et je les en félicite — notamment des ingénieurs des ponts et chaussées, qui se réunissent pour jeter un véritable cri d'alarme et pour dire au Gouvernement : « Si vous ne modernisez pas totalement le réseau routier, si vous en restez au taux actuel d'investissements, dans cinq ans on ne pourra plus circuler ». Ce sont les fonctionnaires de l'Etat appartenant à une administration particulière qui disent : « Voilà ce qu'il faut faire. Voilà les moyens par lesquels on pourra remédier à cette situation ». Vous avouerez que c'est nouveau.

Eh bien ! je souhaite que vous teniez compte de ces suggestions, parce que si vous n'en teniez pas compte nous risquerions de nous trouver dans une situation très inquiétante.

Ce ne sont pas quelques-uns, ce sont tous vos fonctionnaires qui successivement disent : cela va mal. Nous n'aurons bientôt plus qu'à reprendre leurs déclarations. L'autre jour c'était M. Ravanel, commissaire général au tourisme, qui tenait avec mélancolie des propos que je croyais empruntés au débat récent (*Sourires.*) consacré par le Sénat au tourisme. Le solde positif de notre balance, qui était en 1960 de 236 millions de dollars, n'était plus cette année que de 80 millions tandis que l'Espagne construisait 50.000 chambres d'hôtels par an, la France en construisait 3.000.

Ecoutons les membres de la majorité, c'est un concert de doléances. M. Sanson, député U. N. R., déplorait lundi devant l'Assemblée nationale la dégradation continue du commerce extérieur. Le déficit, cette année, serait le double de celui de l'année dernière. Nous n'avons plus grand chose à dire dans l'opposition puisque la majorité nous relaie si parfaitement. (*Sourires.*)

Le logement ? Vous avez comme moi lu ce matin dans la presse que l'année prochaine verrait la fin de la crise du logement en Allemagne. Cependant, il y a vingt ans, huit millions de familles y étaient sans abri, vivant dans les ruines. Or, en quinze ans, les Allemands ont construit 7.300.000 logements, tandis que la France, dans le même laps de temps, en construisait 3.300.000. Vous me direz : Nous n'étions pas aux affaires il y a quinze ans. Comparons alors vos chiffres et les leurs. En Allemagne on va construire par an 550.000 logements ; en 1965, nous avez-vous dit dans votre discours, la France en construira 385.000. Comment expliquer cette différence ? Tout simplement par l'effort accompli chez nos voisins en faveur d'une politique d'investissements ; parce qu'ils ont procédé à des dégrèvements fiscaux massifs pour l'épargne logements ; parce qu'ils ont organisé un vaste marché financier hypothécaire. Tout leur secret est d'avoir réussi à drainer l'épargne alors qu'actuellement cette épargne se refuse à vous. Croyez-moi, le plébiscite de l'épargne c'est aussi important que le référendum. (*Sourires.*)

Parlons un peu de l'O. R. T. F. — dont je présenterai dans quelques jours le budget. De cet organisme nouveau vous déclariez lors de sa création : « Maintenant, nous allons pouvoir équilibrer la situation financière » et moins de quatre mois après le ministre de l'information ajoute : « Je mets à l'étude le problème de la publicité ». Permettez-moi de vous dire, que combiner à la fois le monopole, les taxes et la publicité c'est tout de même beaucoup. (*Marques d'approbation.*) Puisqu'il s'agit de couvrir des dépenses d'infrastructure qui, d'après les évaluations du rapporteur à l'Assemblée nationale M. Nungesser — député U. N. R. — sont de trois milliards de nouveaux francs à répartir sur plusieurs années, croyez-vous vraiment que notre situation soit tellement pitoyable que nous ne soyons même plus en mesure de placer un emprunt de trois milliards dont l'intérêt et l'amortissement seraient en vingt ans de 6,70 p. 100 par an, ce qui est d'ailleurs le taux du Crédit foncier ?

A la vérité, là comme ailleurs, nous butons sur le problème le plus grave, qui est celui des investissements. M. Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances à l'Assemblée nationale, n'a pas hésité à évoquer « la grande misère des investissements privés ». Ah oui ! c'est la grande misère des investissements privés, car depuis 1962 la réduction des investissements du secteur privé a commencé, le pourcentage de ceux-ci passant — d'après le rapport sur les comptes de la nation — de 12,1 p. 100 en 1960 à 14,7 p. 100 en 1961, à 9,7 p. 100 en 1962 pour tomber à 2,8 p. 100 en 1963 et à 2,3 en 1964. Cette tendance va probablement se poursuivre en 1965. On peut dire, en prenant la statistique faite par l'I. N. S. E. E., que compte tenu de la hausse des prix, cela correspondrait à une baisse de 5 p. 100 en 1963 par rapport à 1962 et de 4 p. 100 en 1964-1965 par rapport à 1963.

Pourquoi nos investissements sont-ils en retard sur l'expansion, ce qui est plus grave ? Alors que de 1960 à 1962 le taux des investissements était supérieur au taux d'expansion, depuis 1962 il est nettement inférieur. Ils sont en retard sur la consommation qui s'accroît deux fois plus vite.

Mieux, ce qui est impardonnable pour le Gouvernement, les investissements sont en retard sur le Plan. Vous n'êtes même plus en mesure de maintenir un rythme d'investissements conformes au plan que vous avez voulu. Si le développement des investissements productifs se maintient au niveau obtenu en 1963-1964, le taux moyen pour la période 1964-1965 sera inférieur à ce qui avait été prévu par le Plan. A quoi sert-il d'avoir un plan si on ne le réalise pas ?

Cette situation est dommageable pour l'ensemble de l'économie et notamment pour les industries qui vont se trouver maintenues dans une situation d'infériorité dans la compétition internationale. Et c'est le moment où le Gouvernement nous parle de vouloir retirer la France du Marché commun, ou plus exactement où il brandit la menace de la « chaise vide » dans le Marché commun ! Comment peut-on envisager une telle solution au moment où grandit la puissance concurrentielle des entreprises américaines et des entreprises allemandes dont a parlé tout à l'heure très éloquemment M. Armengaud, alors que l'infériorité des sociétés françaises est éclatante à l'intérieur du Marché commun !

A cet égard je voudrais compléter les précisions données par M. Armengaud par des données statistiques tirées de la revue *Fortune*, numéro d'août dernier. Je me borne à faire la comparaison à l'intérieur des pays du Marché commun. Dans cette Europe du Marché commun, savez-vous que la première entreprise française arrive au dix-huitième rang, non seulement — comme l'a dit très justement M. Armengaud — derrière les entreprises allemandes, mais derrière une entreprise néerlandaise et même une entreprise italienne ? Parmi les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires supérieur à un milliard de dollars en 1963, on trouve cinq entreprises allemandes et pas une française. Je tiens à votre disposition cette statistique.

Quelle conclusion en tirer ? Je dis ceci : soyons raisonnable, ayons la politique extérieure de nos moyens et de notre économie. Avez-vous imaginé ce que serait notre situation le jour où nous nous retirerions du Marché commun et où nous verrions se créer entre l'Amérique et l'Allemagne une symbiose avec une telle puissance industrielle et financière. Il y a des moments où l'on se demande si l'on ne rêve pas !

La France a consacré de 20 à 21 p. 100 en moyenne de sa production aux investissements, de 1956 à 1962, avec un maximum de 24 p. 100 en 1962. Ce taux de 20 à 21 p. 100 est inférieur à celui de tous les pays dynamiques et je ne parle pas seulement de l'Allemagne et de l'Italie et des Pays-Bas. Il est même inférieur à celui du Japon qui, lui, consacre 35 p. 100 de sa production aux investissements.

Voilà la situation de la France. Voilà ce qu'il faut dire à ce pays. Véritablement, ce serait rendre service à la France que d'utiliser la radiodiffusion pour leur dire la vérité et non pas pour les endormir dans un chant permanent de bonheur et d'illusion. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

En effet, pourquoi investir ? C'est la question que je pose au Gouvernement. La raison d'une entreprise d'investir, c'est de vendre davantage face à une demande accrue. Or, depuis 1963 le Gouvernement déclare la guerre à la demande. C'est vraiment surprenant. C'est devenu une obsession. C'est un slogan : la demande, voilà l'ennemi, l'inflation est due à la demande ; les Français consomment trop, ils doivent consommer moins et on les y oblige. Vous avez pris des mesures pour cela : blocage des salaires publics, restriction du crédit, etc. Le résultat : vous avez brisé la confiance des chefs d'entreprise dans l'expansion, vous avez brisé les raisons d'investir.

De plus, en ont-ils les moyens ? L'enquête de l'I. N. S. E. E. fait apparaître que 41 p. 100 des industriels déclarent ne pas pouvoir investir suffisamment. Une des raisons principales qu'ils

donnent est l'insuffisance des marges d'autofinancement. D'après la même enquête, 29 p. 100 déclarent qu'ils ne peuvent envisager pour le moment de s'endetter davantage. Donc, 78 p. 100 des industriels ne peuvent tirer de leurs bénéfices les moyens de financer leurs investissements. Le pourcentage d'autofinancement est tombé de 83 p. 100 en 1959 à 62 p. 100 en 1963.

Le Gouvernement a bloqué les prix de vente des produits industriels, mais n'a pas bloqué ses propres prix. Il a augmenté les prix de revient des entreprises par la hausse du coût des services publics. Par conséquent, il est en quelque sorte le responsable des hausses qu'ensuite il veut bloquer quand il s'agit des prix industriels. C'est inimaginable ; cette situation ne peut pas continuer.

On a cité tout à l'heure la revue du patronat français. Je reprends une phrase que j'ai trouvée et qui est très juste : « Ne voyant pas la possibilité de réduire leur dette ou de la stabiliser par un élargissement de leurs moyens, les firmes réduisent leur effort d'investissement ».

Citons d'autres commentaires moins intéressés que ceux du patronat : « La demande d'investissement ne commencera à progresser normalement que lorsque des conditions d'autofinancement satisfaisantes du point de vue des entreprises seront rétablies ». Ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'O. C. D. E.

Le blocage des bénéfices que vous avez réalisé par votre politique de stabilisation est, à mon avis, la première cause de la stagnation des investissements.

En 1963, la charge fiscale s'est accrue plus rapidement que les résultats d'exploitation. Les résultats d'exploitation bruts ont augmenté de 1962 à 1963, mais les impôts directs croissaient beaucoup plus vite. Alors que les résultats d'exploitation augmentaient de 3,9 p. 100, la charge des impôts croissait de 6,3 p. 100.

Le rapport de la commission des comptes de la nation note à ce propos que « l'impôt sur les sociétés représente l'impôt payé dans l'année sur les résultats de l'exercice précédent ».

Et puis, il y a d'autres raisons à la stagnation des investissements. C'est notamment qu'on ne peut pas se procurer actuellement d'argent à court terme, vous le savez, et cela par votre décision de limiter à l'extrême le crédit bancaire : vous avez limité automatiquement et aveuglément l'augmentation des crédits à 10 p. 100 pour toutes les banques, les bonnes comme les mauvaises.

Pour le crédit à long terme, alors là, vraiment, je voudrais savoir comment on peut se le procurer avec une bourse sclérosée, anémiée, vacillante qui décourage évidemment les gens de prêter.

Par conséquent, je puis dire que la politique de lutte contre la demande, que le Gouvernement a fait sien, que cette politique est celle de la paralysie de l'autofinancement et de l'endettement. C'est la politique du prélèvement fiscal abusif, celle de l'asphyxie du marché de l'argent à court et long terme, politique qui met la France dans une situation extrêmement inquiétante pour son avenir.

Monsieur le ministre, pourquoi ne pas s'inspirer alors du rapport Lorain qui a dit des choses excellentes justement sur la manière de redonner à la France la possibilité de faire des investissements industriels essentiels ?

Pourquoi non plus ne pas relancer les investissements par des mesures fiscales ? Prenez des décisions d'allègement fiscal, vous le pouvez. Vous nous dites vous-même que le budget est en équilibre, alors je vous crois. Vous nous dites que le Trésor est à l'aise, alors je vous crois. Vous nous dites — et c'est vrai — que l'endettement est faible, et là je vous crois. Eh bien ! pratiquez donc une politique de diminution fiscale, c'est la seule manière de relancer les investissements.

Enfin, d'autres mesures peuvent être envisagées. On peut favoriser l'apport de capitaux extérieurs par des mesures dont la plus classique consiste en un allègement de l'imposition des bénéfices distribués.

Vous pouvez ensuite prendre des mesures qui doivent permettre de relancer le financement de leur accroissement de capacité de production par appel à leurs fonds propres.

Enfin, à mon avis, vous devriez surtout — et là je n'insisterai pas parce que M. Armengaud l'a dit excellemment — repenser les structures de nos entreprises. N'oublions pas non plus la faiblesse de rentabilité de l'épargne investie dans l'activité industrielle. Sur un bénéfice brut de 100, le prélèvement fiscal oscille en France entre 70 et 80 p. 100. Comparons avec les pays étrangers. La Grande Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et l'Italie, tous se sont apprêtés à alléger l'imposition des entreprises par la réduction des impositions frappant le bénéfice distribué. La France a fait le contraire. En 1964, cette imposition atteint 50 p. 100, alors qu'en Allemagne elle est de 23 p. 100 sur les bénéfices distribués et de 51 p. 100 sur les bénéfices mis en réserve. Voilà une conception dont nous devrions nous inspirer.

Ecoutez M. Massé dans son rapport sur le V^e plan quand il vous dit : « L'Etat doit veiller à ne pas compromettre les

chances de nos industries par des charges ou des contraintes plus fortes que celles des industries concurrentes ».

Il n'y a pas aujourd'hui de politique des prix sans politique d'investissement et cela le Gouvernement l'oublie. Actuellement le monde progresse grâce aux investissements. Nous ne garderons notre place dans le monde que si nous investissons beaucoup plus que nous le faisons, si nous restons dans le cadre du Marché commun. Il faudrait investir encore beaucoup plus, si l'idée vous venait d'abandonner le Marché commun. Et, pour cette seule raison, je me demande comment vous pouvez continuer à envisager de pratiquer la politique de la chaise vide.

Vous devez investir aussi parce que la France est en pleine ascension démographique. Le nombre de ses habitants va passer à 55 millions ou 57 millions, nous dit-on, vers 1985. Comment pourrez-vous les nourrir, les élever, les faire travailler, comment pourrez-vous faire tout cela au moment où 40 p. 100 de la population agricole aura quitté la terre, si vous ne procédez pas à des investissements massifs, si vous ne permettez pas à l'épargne d'y procéder ?

Je conclurai par ces mots, peut-être un peu désenchantés. Si notre économie traverse une crise de financement, c'est la preuve que cette crise de financement est elle-même la traduction d'une crise de confiance de l'opinion. Les gens sont mécontents, ils vous le disent très souvent en descendant dans la rue — et plutôt que de les laisser descendre dans la rue, il aurait peut-être mieux valu que vous teniez compte de ce que nous disions à la tribune — ce manque de confiance, ces manifestations répétées et parfois violentes devraient inquiéter le Gouvernement.

Pourquoi également cette méfiance de l'épargne ? J'y vois plusieurs causes. D'abord parce que vous avez trop parlé d'assainissement et qu'ensuite vous nous avez dit qu'on s'était trompé, qu'on était en pleine inflation. Alors ces gens se sont dit : il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Pendant quatre ans on nous dit que tout va bien et maintenant on découvre sans transition que tout va mal.

L'épargne est méfiante aussi parce que le plan de stabilisation, quoique frein prétendu provisoire, tend à devenir maintenant un handicap permanent. M. le ministre des finances avait déclaré, nous l'avions tous entendu à la commission des finances : « le plan de stabilisation ne doit pas excéder le début de 1964 ». Il a rectifié son affirmation et il nous dit maintenant : « il disparaîtra le jour où il sera devenu inutile ». (*Exclamations et rires.*) Voilà, mes chers collègues, une déclaration importante, mais je voudrais bien qu'on me l'explique ! A partir de quel moment dira-t-on qu'il est devenu inutile ? Personnellement je ne suis pas convaincu de son utilité mais je voudrais savoir pourquoi ce plan, qui devait se terminer en février 1965, a été reporté jusqu'au moment où il serait inutile. Ce qui veut dire qu'il est impossible d'en prévoir la fin.

Le ministre des finances a parlé à la tribune de l'Assemblée nationale d'un moteur à quatre temps dont les éléments seraient la stabilité monétaire, l'épargne, l'investissement et les gains de productivité. Pratiquement, si vous réalisez tout cela en 1965, véritablement je suis décidé à rallier la majorité gouvernementale ! (*Rires.*)

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. Je vous en remercie à l'avance. (*Nouveaux rires.*)

M. Edouard Bonnefous. Ce sera très intéressant pour vous, reconnaissez-le.

Pour ma part, je proposerais plutôt, si l'on veut reprendre la comparaison du moteur à quatre temps, non pas d'inverser l'ordre des facteurs, mais de modifier le moteur lui-même, car je préfère le système allemand et celui des Etats-Unis qui nous conseillent l'ordre suivant : épargne d'abord, investissement, productivité et après, finalement et fatalement, stabilité monétaire.

Alors le moteur peut tourner — croyez-moi — et il permet à celui qui est dans la voiture d'arriver. La production industrielle avance, les salaires augmentent, les prix restent pratiquement stables. C'est ce que nous voyons avec le moteur à quatre temps que je vous propose. Avec celui que vous nous proposez les salaires augmentent peu, mais en revanche les prix continuent à monter et vous dites, vous-même, que la stabilité n'est pas acquise.

Voilà pourquoi ce budget de stabilisation est en fait un budget d'immobilisme qui, à mon avis, hypothèque gravement l'avenir, un avenir qui ne cesse de s'assombrir avec la menace que votre politique extérieure fait planer sur le pays, car pratiquer la politique de la chaise vide dans l'Europe des Six, menacer de se retirer de l'O. T. A. N., ce serait frapper à mort notre économie et porter à notre pays un coup fatal. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos.

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget qui est soumis à nos délibérations a été présenté par M. Valéry Giscard d'Estaing comme une sorte de chef-d'œuvre d'équilibre et de simplification. D'ailleurs, M. le ministre des finances, satisfait de son travail, le présenta au public avant de le soumettre aux délibérations du Parlement et la propagande officielle compare ce budget, comme vient de le remarquer notre collègue M. Bonnefous, à un moteur à quatre temps ainsi défini : stabilité monétaire, épargne, investissement, productivité. Mais ces slogans, destinés à parer le budget 1965 de qualités exceptionnelles, correspondent-ils à la réalité ?

M. Valéry Giscard d'Estaing, expliquant le fonctionnement de son fameux moteur à quatre temps, a dit : la stabilité monétaire engendre l'épargne, l'épargne permet de développer les investissements, les investissements créent la productivité.

Tout d'abord, en fait de stabilité monétaire, il faudrait s'entendre. Une monnaie est stable quand elle conserve intact son pouvoir d'achat. Or, de l'aveu du rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, M. Louis Vallon, notre franc a perdu près du quart de son pouvoir d'achat depuis 1958 et je suis persuadé que M. Vallon est en-dessous de la réalité.

Pour ce qui est de l'effort de simplification, il recouvre en réalité une vaste opération de camouflage. Ce sont certains aspects de cette opération de camouflage que je voudrais souligner tout d'abord.

On nous fait observer qu'en 1964 le découvert budgétaire était en diminution par rapport à 1963 et que l'augmentation des dépenses, qui était de 9,6 p. 100 en 1963, n'était plus que de 8,7 p. 100 en 1964. Après quoi vient le cocorico gouvernemental de l'équilibre budgétaire qui, d'ailleurs, ne supprime pas les tendances à l'inflation, comme l'a excellemment démontré M. le rapporteur général de la commission des finances.

Mais ce qu'il importe de voir de plus près, c'est la réalité de cet équilibre qu'on nous présente comme une sorte de miracle, un miracle qui serait dû à une trinité dont le ministre des finances serait le saint Esprit, Dieu le père étant qui vous savez, tandis que Dieu le fils est, comme chacun sait, bien connu dans le monde des banques, ce qui permet de penser qu'il ne s'aviserait jamais de chasser les marchands du temple. (*Rires et applaudissements sur divers bancs.*)

A la vérité, l'équilibre du budget est artificiellement obtenu par la débudgétisation de certaines dépenses qu'on fait peser, soit sur la caisse des dépôts et consignations dont la charge s'est accrue de 4 milliards depuis 1963, soit sur la sécurité sociale qui a vu ses dépenses artificiellement augmentées de 5 milliards. Or, si la caisse des dépôts et consignations qui devrait être la banque des collectivités locales doit couvrir de nouvelles dépenses, c'est au détriment des communes et des départements. (*Très bien !*)

Cela est d'autant plus vrai qu'en ce qui concerne les ressources de la caisse des dépôts et consignations, le Gouvernement ne songe nullement à les accroître, comme en témoigne son opposition à un nouveau relèvement du plafond des dépôts dans les caisses d'épargne.

Quant à la sécurité sociale, après lui avoir imposé des charges qui ne devraient pas lui incomber, on parle de déficit, et l'on en tire argument pour mettre en cause les droits des assurés sociaux. A ce sujet, je veux dire en passant que M. le ministre du travail serait bien avisé de faire preuve d'un peu de discrétion car, lorsqu'il s'élève contre le déficit du budget de la sécurité sociale, on pourrait lui rappeler opportunément le vieux proverbe : « Il ne faut jamais parler de corde dans la maison d'un pendu ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La vérité est que la suppression artificielle du découvert, c'est-à-dire du déficit budgétaire n'est pas sans rapport avec le fameux moteur à quatre temps portant la marque de l'ingéniosité giscardienne. D'après M. le ministre des finances, l'épargne doit, pour une part, servir à financer des dépenses qui devraient figurer au budget de l'Etat, assurer artificiellement l'équilibre budgétaire et elle doit, pour une autre part, favoriser les investissements. C'est de cela qu'il s'agit dans le deuxième temps du moteur budgétaire ainsi défini : l'épargne permet de développer les investissements.

Cela doit donner pleinement satisfaction à l'honorable rapporteur du budget à l'Assemblée nationale qui, depuis longtemps, déplore que l'Etat fasse concurrence aux entreprises capitalistes sur le marché financier. Il s'agit pour le Gouvernement de faciliter pour les monopoles capitalistes de vastes opérations de drainage de l'épargne qu'ils ne manqueront pas d'utiliser au mieux de leurs intérêts.

Par contre, en dépit des excédents de rentrées d'impôts qu'il prévoit, le Gouvernement ne songe nullement à desserrer l'étreinte fiscale qui pèse sur la masse de nos concitoyens. Si le pouvoir avait eu le souci d'assurer le développement du pouvoir d'achat

de la population laborieuse, il n'aurait pas manqué de réduire le poids de la fiscalité. Or, il l'accroît tant en ce qui concerne les impôts indirects que les impôts directs. C'est ainsi que les impôts indirects représentaient 71,9 p. 100 du total des impôts en 1959 et 74,6 p. 100 en 1963. Pour ce qui est des impôts directs, ils représentaient 25,4 p. 100 du total des impôts en 1963 ; mais la part des impôts sur les sociétés n'était que de 8,3 p. 100 contre 12,5 p. 100 pour les impôts sur les revenus des personnes physiques.

J'ajoute que, d'après le rapport sur les comptes de la nation, le montant des impôts directs payés par les ménages s'est accru de 40,3 p. 100 de 1959 à 1963 et que le total des impôts sur les bénéfices des sociétés ne s'est accru durant la même période que de 13,7 p. 100.

Comme on le voit la balance fiscale du pouvoir est faussée. Le fait est que, depuis l'avènement du pouvoir actuel, 2 millions de Français qui, auparavant, ne payaient pas l'impôt sur le revenu en raison de la modicité de leur situation sont maintenant assujettis à cet impôt, sans que leur niveau de vie ait été relevé pour autant, des augmentations de prix ayant absorbé les augmentations nominales de salaires.

Cette année, 700.000 nouveaux contribuables sont assujettis à l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire, en ce qui les concerne, à l'impôt sur les salaires. Cela provient du fait que le taux d'exonération à la base pour le calcul de l'impôt sur le revenu est nettement insuffisant et qu'il demeure, en réalité, inférieur au salaire minimum vital. Cela explique pourquoi tant de modestes foyers sont frappés aujourd'hui par l'impôt sur le revenu.

Il est vrai que certains allègements fiscaux ont été initialement envisagés par le Gouvernement dans le budget de 1965 ; mais ces allègements, d'un montant de 700 millions, ne profiteront que pour une faible part aux petits contribuables.

Enfin l'Assemblée nationale a voté de nouveaux allègements en faveur des jeunes célibataires et des personnes âgées. Tout en prenant acte de cette première mesure, nous pensons qu'elle ne règle nullement le problème de la réduction nécessaire du poids de la fiscalité dont souffre la masse des contribuables français.

Au surplus, depuis un an et demi, le Gouvernement n'a cessé d'élever les tarifs des divers services. Les tarifs de l'électricité ont été augmentés de 7 p. 100 en juin 1963 et de 1,75 p. 100 en juin dernier. Il est vrai qu'à la suite des hausses des prix de détail qui se sont produites en septembre et poursuivies en octobre, le Gouvernement parle d'une nouvelle offensive contre la hausse ; mais cela n'est guère en concordance avec certains projets gouvernementaux dont on parle.

On dit, en effet, que l'indice des tarifs marchandises de la S. N. C. F. va être élevé de 5 p. 100 au début de 1965. Mais ce sont les petits et les moyens usagers qui feront les frais de l'opération, car les trusts bénéficient de tarifs de faveur inférieurs aux prix de revient.

On dit aussi que le timbre-poste dont le prix était de 20 francs lors de l'avènement du pouvoir actuel et qui est déjà passé à 25 francs, passera à 30 francs au début de l'année prochaine, ce qui fera 50 p. 100 d'augmentation.

Tels seraient les cadeaux de Nouvel an que nous prépare le pouvoir. Il faut convenir qu'ils sont d'une nature un peu spéciale. Par contre, les cadeaux qui sont faits aux monopoles capitalistes sont différents.

S'il est vrai que M. Valéry Giscard d'Estaing s'emploie à présenter son budget de classe à l'aide de formules destinées à en dissimuler les tenants et les aboutissants, certains chevaliers du régime disent plus ouvertement ce qu'ils veulent. C'est ainsi qu'un personnage de marque, sur qui rejaillissent indirectement des souvenirs napolitains du Premier Empire et qui a été nommé récemment membre du Conseil économique, et social, n'y va pas par quatre chemins. Il parle, lui aussi, de stabilité, mais sa démarche est moins feutrée que celle du ministre des finances. Dévoilant en quelque sorte les objectifs du pouvoir, il a dit de la stabilité qu'elle « ne peut être obtenue que par un bond en avant dans la productivité des entreprises et par un ralentissement dans la croissance de la consommation des particuliers ».

M. Bernard Chochoy. C'est honnête !

M. Jacques Duclos. A lire M. Albin Chalandon — car c'est de lui qu'il s'agit, vous l'avez tous deviné — on pourrait croire que la France serait dans un état de surconsommation qu'il importerait de freiner au plus vite. Or, la situation est tout à fait différente.

Chacun sait, par exemple, qu'on enregistre des réductions d'horaires de travail dans l'automobile. Peut-on dire pour cela que le marché intérieur est saturé ? 42,7 p. 100 des familles françaises possèdent une automobile ; c'est vrai, mais ce pourcentage est de 78 p. 100 aux Etats-Unis, ce qui m'amène à sou-

ligner, en passant, que les obstacles au développement du marché de l'automobile sont : d'abord les 70 anciens francs de taxes qui grèvent le litre d'essence ; ensuite, les tarifs trop élevés des assurances ; enfin, le détournement par le Gouvernement des fonds considérables qui devraient être normalement affectés au fonds routier, ce qui explique pourquoi la France est un des pays les plus retardataires sur le plan des autoroutes.

Qu'on ne vienne pas, après cela, nous parler d'un excès de consommation. La vérité, c'est qu'il faudrait, au contraire, accroître la consommation ; mais il faut produire pour consommer et non consacrer des sommes folles à des productions d'équipement destinées à la force de frappe atomique.

Il faut produire pour satisfaire les besoins de la population et, à ce sujet, il est intéressant de comparer la situation de la France avec celle d'autres pays d'Europe.

Par rapport à l'ensemble du patrimoine immobilier, la proportion de logements construits depuis la dernière guerre mondiale a été de 38,4 p. 100 en France, contre 45 p. 100 en Belgique et en Suisse, 48 p. 100 en Grande-Bretagne, 55 p. 100 en Allemagne occidentale et 60 p. 100 aux Pays-Bas. La France est donc « à la traîne ».

Pourtant, d'après le recensement effectué en 1962 et portant sur 13.874.000 logements, 32,6 p. 100 de ces logements dataient d'avant 1871 et cette proportion allait jusqu'à 53 p. 100 dans les communes rurales ; 29 p. 100 avaient été construits entre 1871 et 1914, 21 p. 100 entre 1915 et 1948 et 17,4 p. 100 après 1948. Encore faut-il ajouter que cette dernière proportion tombait à 8,9 p. 100 pour les communes rurales.

Il ressort de cet ensemble de faits qu'un effort particulièrement important devrait être fait sur le plan de la construction de logements. Or, le Gouvernement prévoit pour 1965 la construction de 140.000 logements H. L. M. Encore faut-il signaler que ce total de 140.000 logements H. L. M. comporte 14.000 immeubles à loyer normaux (I. L. N.). Cela est notablement insuffisant. Dans ces conditions le nombre de logements H. L. M. dont la construction est prévue n'est que de 126.000, contre 135.000 programmés en 1964. C'est donc la marche de l'écrevisse que nous constatons dans le budget de 1965 s'agissant du problème du logement.

Il faut ajouter que M. Louis Vallon a déclaré :

« Si des difficultés soit de financement, soit de réalisation venaient à contrarier l'exécution du programme I. L. N., l'effort de 1965 serait sensiblement inférieur à celui de 1964 dans le secteur primordial de la construction sociale ».

A l'insuffisance des crédits destinés à la construction de logements s'ajoute l'insuffisance des crédits consacrés à l'équipement scolaire et, d'une façon plus générale, à l'enseignement.

La réduction de la consommation que veut le pouvoir se traduit par un ralentissement de l'activité des industries travaillant pour la consommation, notamment, en plus de l'automobile, le textile, le meuble, la chaussure, les industries alimentaires, etc.

Il faudrait donc assurer le développement du marché intérieur en accroissant le pouvoir d'achat de la population ; mais la politique du pouvoir fait exactement le contraire. Le mot d'ordre lancé par M. Albin Chalandon, ancien secrétaire général de l'U.N.R., peut se résumer ainsi : « Produisez plus et consommez moins ». Il constitue, d'une part, un non-sens économique et, d'autre part, il tend à favoriser les monopoles capitalistes en même temps qu'à frapper les masses populaires.

Cette orientation visant à réduire le marché intérieur, alors qu'il faudrait au contraire le développer, est poussée très loin par M. Albin Chalandon. Il ne se contente pas de formules générales et, comme il trouve que la politique des revenus définie dans le V^e Plan est insuffisante, il déclare qu'il faut « aboutir à régler le flux de la consommation par l'épargne ».

A cet effet, il préconise « une épargne contractuelle, c'est-à-dire une épargne obligatoire, résultant de contrats collectifs passés dans le cadre des professions, des entreprises ».

Cela revient à dire que M. Chalandon suggère la réduction obligatoire du pouvoir d'achat des travailleurs et, par conséquent, de leur consommation, afin que les capitalistes puissent disposer de fonds appartenant à ces travailleurs, lesquels ne pourraient s'en servir pour satisfaire leurs besoins.

Travailler pour les exploités capitalistes et leur consacrer l'épargne résultant de la réduction obligatoire de la consommation, tel est le fin mot du système répondant au vœu de l'ancien secrétaire général de l'U. N. R.

Naturellement, cela doit se traduire par une concentration capitaliste accélérée. D'ailleurs, M. Chalandon faisant appel à des innovations hardies — quand je parle d'innovations, c'est sans jeu de mot (*Sourires.*) — déclare : « Il ne faut pas se contenter de faire du bricolage ; des incitations puissantes doivent être imaginées qui favorisent les concentrations industrielles et les investissements productifs ».

A ce point de mon exposé, je veux dire quelques mots de la concentration pour souligner la puissance considérable que détiennent les plus grandes entreprises capitalistes. Sur la base du dernier recensement de 1962, il existait en France 430.298 établissements industriels employant de la main-d'œuvre salariée, parmi lesquels 530 emploient plus de 1.000 salariés. Or, les 500 entreprises les plus importantes, soit 0,11 p. 100 du nombre total de ces établissements industriels, représentent avec 120 milliards de chiffre d'affaires 22,9 p. 100 de la production nationale.

Pour ces 500 entreprises, la progression du chiffre d'affaires a été de 16,6 p. 100 en 1961, de 10,3 p. 100 en 1962 et de 4,3 p. 100 en 1963. Soulignons à titre de comparaison que la production intérieure brute totale s'était accrue de 6,8 p. 100 en 1962 et de 4,8 p. 100 en 1963.

Mais si pour les cinq cents plus grandes entreprises, le chiffre d'affaires n'a progressé que de 4,3 p. 100 en 1963 par rapport à l'année précédente, les bénéfices bruts ont progressé par contre de 19,3 p. 100 et les bénéfices nets de 9 p. 100.

Cela m'amène à constater que si le Gouvernement veut fixer un plafond pour l'augmentation des salaires, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit des bénéfices des grandes sociétés. La conception de M. le Premier ministre consistant à obtenir que l'accroissement des revenus ne dépasse pas l'accroissement de la production nationale vise les travailleurs ; mais elle ne vise pas les monopoles capitalistes. De leur côté, les cinquante entreprises commerciales les plus importantes ont augmenté leur chiffre d'affaires de 6,6 p. 100 en 1963 par rapport à 1962 et les bénéfices nets ont été accrus de 23 p. 100. Cela ne fait que confirmer les indications que je viens de donner concernant les cinq cents plus grosses entreprises industrielles.

Je veux encore ajouter que ces cinq cents entreprises industrielles et les cinquante plus grosses entreprises commerciales emploient plus de deux millions de travailleurs, soit 21 p. 100 de l'ensemble des salariés du commerce et de l'industrie.

C'est cette concentration déjà poussée à un très haut degré que M. Albin Chalandon veut donc accélérer. Le processus d'absorption des petites et moyennes entreprises par les grosses, qui est inhérent au système capitaliste, nous le savons bien, n'est pas assez rapide pour l'ancien secrétaire général de l'U. N. R. et, naturellement, les concentrations développent la capacité de production. Mais, en même temps, on réduit la consommation. Le marché intérieur se rétrécit, ce qui ne peut manquer d'avoir des répercussions sur le problème de l'emploi.

Chacun sait que le Gouvernement vise à créer des conditions lui permettant de faire pression sur les salaires, ce qui peut être plus facilement obtenu s'il y a une armée de réserve, de sans-travail ou si, à défaut, la possibilité de trouver un emploi comporte des difficultés accrues.

A ce sujet, on peut lire dans le rapport sur les comptes de la nation de l'année 1963 les lignes suivantes :

« La rapidité avec laquelle l'économie française a absorbé de nouveaux travailleurs en 1962 et en 1963 ne saurait durer. Il faut s'attendre, après les nombreuses créations d'emplois intervenues en 1963, que la production moyenne par personne reprenne une progression plus rapide et que, de ce fait, les besoins de main-d'œuvre augmentent moins vite. La tension sur le marché du travail s'atténuerait donc dans l'ensemble. Si ces hypothèses se révèlent exactes, on peut s'attendre à des hausses de salaires un peu moins rapides que par le passé ».

Toujours la même idée de la réduction du pouvoir d'achat, de la consommation des masses laborieuses. Un des objectifs du plan de stabilisation est incontestablement de bloquer, dans la mesure du possible, les salaires pour essayer de provoquer une détente sur le marché de l'emploi. A ce sujet, il est bon de voir, d'après les statistiques officielles, quelles ont été les répercussions de ce plan sur la majoration du taux moyen des salaires horaires.

Alors que la majoration avait été de 2,5 p. 100 pour le deuxième trimestre de 1963, elle ne fut que de 1,8 p. 100 pour le troisième trimestre, de 1,5 p. 100 pour le quatrième trimestre et, pour les premier et deuxième trimestres de 1964, elle a été de 1,9 p. 100.

Ainsi, les faits montrent que, depuis le troisième trimestre de 1963, le plan de stabilisation a freiné la majoration des salaires. Encore faut-il ajouter que le montant global des salaires est affecté dans de nombreux cas par la réduction de la durée du temps de travail. On peut donc dire que les salaires sont, soit en état de stagnation, soit, dans le meilleur des cas et le plus souvent, en régression.

En ce qui concerne les traitements et salaires du secteur public, aucune mesure n'est prévue pour combler le retard qu'ils ont pris par rapport au secteur privé, retard évalué à 6 p. 100 depuis janvier 1963. Le journal *Le Monde* a pu écrire à ce propos que « le pouvoir souhaiterait un alignement des salaires vers le bas ». D'ailleurs, il faut préciser que si le

plan de stabilisation parvient à freiner l'augmentation des salaires il est, semble-t-il, moins efficace lorsqu'il s'agit d'empêcher la hausse des prix. En septembre, les prix de détail des 259 articles, dont l'indice est sensé refléter l'évolution du coût de la vie pour l'ensemble de la France, ont augmenté de 0,4 p. 100. Mais les prix de détail des 179 articles dont l'indice sert à fixer le niveau du salaire minimum interprofessionnel garanti n'ont augmenté que de 0,1 p. 100, ce qui en dit long sur les manipulations d'indices auxquelles se livre le pouvoir.

Quant au bifteck, il a subi une hausse depuis un an de 0,84 franc par kilogramme.

De cet ensemble de faits il résulte que la politique du pouvoir, dominée par le souci de réduire la consommation des masses laborieuses, ne se manifeste pas seulement sur le plan des salaires ; elle se manifeste aussi dans d'autres domaines. Il en est ainsi, par exemple, en ce qui concerne les allocations familiales que le Gouvernement se propose d'augmenter de 4,5 p. 100 dans le courant de l'année 1965 alors que, de l'avis de tous les groupements se préoccupant de ces questions, le relèvement de toutes les prestations familiales devrait être de 20 p. 100.

On constate une situation analogue dans le domaine des allocations vieillesse. L'allocation minimale de 1.600 francs par an sera portée à 1.700 francs au 1^{er} janvier prochain puis à 1.800 francs au 1^{er} juillet, ce qui revient à dire que, dans huit mois, les vieux auront cinq francs par jour pour vivre. Avec de tels revenus, les vieilles personnes ne risquent pas de se livrer à des excès de consommation !

En ce qui nous concerne, nous revendiquons pour tous les vieux et vieilles l'assurance d'un revenu minimum de 250 francs par mois et par personne. Nous revendiquons en même temps le relèvement du plafond des ressources pour l'attribution de l'allocation du fonds national de solidarité. Nous considérons que ce plafond doit être porté à 4.000 francs par an pour une personne et à 6.000 francs pour un ménage.

Dans tous les domaines, la politique du pouvoir tend à la réduction du pouvoir d'achat, c'est-à-dire à la diminution de la consommation. C'est vrai pour les fonctionnaires dont les traitements ne cessent de prendre du retard par rapport aux salaires du secteur privé. C'est vrai pour les vieux, pour les anciens combattants et pour les assurés sociaux. C'est vrai pour les masses paysannes victimes de l'écart grandissant entre les prix des produits agricoles et ceux des produits industriels.

Une telle politique ne peut évidemment manquer de se traduire par un rétrécissement du marché intérieur avec toutes les conséquences qui en découlent.

Cela, le Gouvernement le sait. Et quand, pour expliquer cet état de choses, il prétend que la consommation ne doit pas dépasser la production, il passe sous silence le fait qu'une partie importante de la production nationale n'est destinée, ni à produire des biens d'équipement qui accroîtraient la richesse du pays, ni des biens de consommation. Elle est destinée à produire des engins dont la fabrication est à la fois négative du point de vue économique et dangereuse du point de vue de la sauvegarde de la paix, puisqu'il s'agit des armements atomiques. A ce sujet, un journal a pu écrire non sans raison que « la force de frappe est financée au détriment des équipements collectifs ».

Sans doute, songe-t-on dans les milieux officiels à compenser, tout au moins dans une certaine mesure, le rétrécissement du marché intérieur par une extension des débouchés extérieurs. Je tiens à souligner tout d'abord qu'il n'y a nullement contradiction entre l'extension du marché intérieur et la recherche d'un marché extérieur plus important. Mais il faut bien dire que sur le plan du commerce extérieur la France n'est pas seule et que l'évolution de la balance commerciale ne semble pas très favorable. Il faut même ajouter que certaines contraintes qui sont imposées à la France en matière de commerce extérieur du fait de ses alliances ne sont pas de nature à faciliter l'ouverture de nouveaux débouchés.

A ce point de mon exposé, je veux évoquer la situation de notre industrie aéronautique, tout en me réservant d'y revenir lors de la discussion du budget de l'aviation civile. Du fait qu'il est question d'abandonner la construction de l'aviation supersonique *Concorde*, les travailleurs de l'aviation sont légitimement inquiets. Ils craignent, non sans raison, de perdre leur emploi et ils savent que si l'abandon est décidé un coup mortel serait porté à l'industrie aéronautique civile de notre pays.

Les travailleurs de l'aviation savent aussi comment des interdictions d'exportation sont gravement dommageables pour leur industrie. C'est ainsi que des *Caravelle* pourraient être vendues à certains pays, notamment aux pays socialistes. Mais les Etats-Unis s'y opposent. Une exception a été consentie pour la Yougoslavie, une autre pourrait l'être, paraît-il, pour la Pologne ; mais, par exemple, pour la Chine, l'opposition est totale.

Sur quoi se fonde l'interdiction des Etats-Unis ? Elle se fonde sur le fait que les équipements électroniques de la *Caravelle*

sont d'origine américaine, ainsi que certains moteurs, les autres étant d'origine anglaise.

M. Louis Talamoni. C'est cela l'indépendance !

M. Jacques Duclos. De telles interdictions sont contraires à l'intérêt national, elles sont inadmissibles : si, à cela, s'ajoute l'arrêt de la construction de l'avion *Concorde*, la France perdrait les 500 ou 600 millions déjà investis. Au surplus, d'ici la fin de l'année, 1.700 travailleurs de Sud-Aviation et 1.100 travailleurs de la S. N. E. C. M. A. seraient jetés à la rue en attendant encore d'autres licenciements.

Le Gouvernement, qui dépense inutilement des sommes folles par ailleurs, n'a pas le droit de liquider l'industrie aéronautique française, il n'a pas le droit de placer l'aviation civile de notre pays dans un état de dépendance totale vis-à-vis de l'étranger.

A ce sujet je veux souligner que les accords conclus avec la Grande-Bretagne pour la construction en commun du *Concorde* prévoient que chacun des deux pays a la faculté de poursuivre seul la réalisation, en cas de défaillance de son partenaire, en bénéficiant du fruit de toutes les études déjà faites. De ce fait, tout dépend du Gouvernement français.

Dans une telle conjoncture, les travailleurs de la fédération des travailleurs de la métallurgie C. G. T. ont raison de demander que les sommes englouties dans la création de la force de frappe soient consacrées à des œuvres de vie et de progrès. L'on ne saurait contester que l'industrie aéronautique civile tient une place importante parmi les œuvres d'intérêt national.

Ces travailleurs ont raison aussi de demander la démocratisation des sociétés nationales existantes, la nationalisation de toute l'industrie aéronautique, des usines de construction de cellules et des usines de construction de moteurs — quand je parle de la nationalisation de toutes les industries aéronautiques, je pense notamment à la maison Dassault — l'organisation et le développement d'une industrie des équipements, le retour à l'aéronautique d'un certain nombre d'entreprises qui ont été détournées de cette industrie et, enfin, la mise à la portée de l'utilisation par le plus grand nombre du transport aérien. Il s'agit en somme de promouvoir une politique d'intérêt national.

Il est de l'intérêt de la France de se dégager des contraintes discriminatoires en matière de commerce extérieur qui lui sont dommageables. C'est si vrai que le Gouvernement se voit obligé, dans certaines circonstances, de passer outre à des interdictions, comme on l'a vu récemment pour la conclusion de l'accord de commerce franco-soviétique. Mais ce qui n'est que l'exception peut et doit devenir la règle.

Cela dit, pour me résumer, par rapport à la recherche de débouchés, la prospection de marchés extérieurs est nécessaire ; mais il n'en reste pas moins que, pour assurer un écoulement régulier de la production nationale tant industrielle qu'agricole, il est indispensable de faire une politique économique tendant à développer le marché intérieur.

Il convient donc, non pas de comprimer le pouvoir d'achat des masses mais, au contraire, de l'élever. Dans cette optique, les revendications des salariés relatives à l'augmentation générale des salaires, traitements, retraites et pensions, à la semaine de quarante heures sans diminution de salaires, à la généralisation des quatre semaines de congés payés et des cinq semaines pour les jeunes, apparaissent non seulement comme ayant une grande portée sociale, mais comme correspondant d'une manière concrète aux exigences économiques de la situation. Le développement du marché intérieur marchera de pair avec la satisfaction des revendications des travailleurs.

Ici se pose le problème des investissements qui devraient être plus importants. En effet, comme l'indique le rapport du fonds de développement économique et social, les autorisations de programme concernant les investissements financés par des fonds publics ne dépasseront celles de 1964 que de 3,1 p. 100, ce qui ne correspond pas à la perspective d'expansion de 4,3 p. 100 de la production sur laquelle le budget de 1965 est établi. Le volume des investissements publics pourrait être largement accru si les dépenses improductives ne grevaient pas lourdement le budget de l'Etat.

Dans une économie dominée par les monopoles capitalistes, les investissements publics sont, dans de nombreux cas, mis au service d'intérêts privés.

C'est pourquoi, dans la perspective d'un gouvernement démocratique substitué au régime de pouvoir personnel, nous préconisons, assortie d'une gestion démocratique différente de ce qui a été fait jusqu'à maintenant, la nationalisation des principales industries de notre pays : sidérurgie, construction aéronautique, transports aériens, énergie atomique, pétrole, produits chimiques et banques d'affaires, naturellement.

Toujours dans cette même perspective, nous préconisons l'établissement d'un plan de développement économique, social et culturel, avec la participation des organisations ouvrières et démocratiques.

Bien entendu, ce que j'ai dit des injustices que comporte le système fiscal actuel nous amène à préconiser une réforme démocratique de la fiscalité.

Une telle orientation de la politique économique et sociale de la France est exprimée dans le programme que le parti communiste soumet aux autres partis démocratiques comme élément de discussion pour l'élaboration d'un programme commun.

Nous pensons qu'on ne peut envisager le remplacement du régime actuel, qui est au service des monopoles capitalistes, par un régime démocratique sans s'attaquer à la domination de ces monopoles, et les nationalisations que nous préconisons tendent effectivement à atteindre cet objectif.

Une telle question doit d'autant plus retenir l'attention de tous les démocrates que le budget de classe qui nous est présenté est suivi du V^e plan où, malgré de savants camouflages, se reflètent davantage les intérêts des monopoles que ceux de la nation.

C'est dans le même esprit qu'est conçue la régionalisation anti-démocratique du budget d'équipement qui tend à liquider les prérogatives des assemblées communales et départementales au profit d'une technocratie omnipotente et irresponsable.

Il est d'ailleurs parfaitement logique qu'une politique anti-sociale s'attaquant aux moyens d'existence de la population laborieuse revête en même temps un caractère antidémocratique. La toute puissance des monopoles ne saurait admettre la moindre expression réelle de la souveraineté populaire, ce qui n'est pas de nature à déplaire à M. Georges Pompidou.

L'autre jour, à l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre, se remémorant ses antécédents professoraux et parlant avec une assurance de dauphin, a tenu à citer Victor Hugo. Je veux, à mon tour, me permettre de le lui rappeler trois vers de notre grand poète, extraits des *Châtiments* et consacrés à Juvénal. Ils semblent avoir été écrits pour les hommes de la banque, des affaires et de la spéculation qui constituent en quelque sorte la toile de fond du régime. Ces gens-là, qui font pleinement confiance à M. le Premier ministre, ne peuvent que trouver en quelque sorte le reflet de leur propre situation dans ces vers hugoliens.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. S'appliquent-ils à M. Khrouchtchev ?

M. Jacques Duclos. Ecoutez, monsieur le secrétaire d'Etat :

« La douce hypocrisie éclate en aphorismes,
C'est bien, nous gagnons gros et nous sommes contents ;
Et ce sont, Juvénal, les maximes du temps. »

C'est bien, nous gagnons gros et nous sommes contents. Voilà ce que les hommes des monopoles peuvent dire !

Pour conclure, je veux indiquer que l'opposition à la politique financière, économique et antisociale du pouvoir personnel est partie intégrante de la lutte pour l'avènement d'un régime authentiquement démocratique, qui sera le résultat de l'union agissante des forces ouvrières démocratiques sur la base d'un programme commun.

Pour notre part, nous avons la conviction que cette ambition d'aujourd'hui sera la réalité de demain. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche.*)

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais proposer, si vous en êtes d'accord, que le Sénat suspende maintenant la séance pour la reprendre à vingt-deux heures.

En effet, la commission des finances doit se réunir à vingt et une heures quinze pour examiner tous les amendements qui ont été proposés par nos collègues, afin de pouvoir faire connaître son sentiment lorsqu'elle sera consultée à leur sujet.

M. le président. Cette proposition me paraît judicieuse.

Le Sénat est-il d'accord pour l'accepter ?...

M. Paul Chevallier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chevallier.

M. Paul Chevallier. Nous avons décidé que la commission des finances se réunirait à vingt et une heures précises. Si elle ne le fait qu'à vingt et une heures quinze, ses membres risquent de ne pouvoir se trouver à temps en séance si celle-ci reprend à vingt-deux heures.

J'insiste donc pour que l'on s'en tienne à l'horaire primitivement fixé.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Je n'y verrais pas d'inconvénient étant donné que, pendant toute la discussion budgétaire, je ne quitte pas le Sénat. Seulement, lors de la dernière réunion de la commission des finances, nous avons bien précisé que nous nous réunirions à vingt et une heures

quinze pour examiner les amendements. D'autre part — vous le savez — un certain nombre de nos collègues appelés dans les commissions saisies pour avis de ces mêmes amendements ne sont plus présents parmi nous et nous ne sommes plus en mesure de les avertir de ce changement d'horaire.

Je pense donc qu'il serait sage de nous en tenir à l'horaire primitivement fixé.

M. le président. Dans ces conditions, je pense que le Sénat se ralliera à la proposition de M. le rapporteur général tendant à suspendre la séance jusqu'à vingt-deux heures, la commission des finances se réunissant pour sa part à vingt et une heures quinze ? (*Assentiment.*)

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt minutes, est reprise à vingt-deux heures trente-cinq, sous la présidence de M. Amédée Bouquerel.*)

PRESIDENCE DE M. AMEÉE BOUQUEREL, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion de la loi de finances pour 1965.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Ludovic Tron.

M. Ludovic Tron. Mesdames, messieurs, je crois qu'il faut nous y résigner, nous n'aurons pas le « ministre vedette ». J'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'attirer, lui ayant fait part de notre désir de l'entendre à la commission des finances. J'ai d'abord regretté son absence, mais, à la réflexion, je m'en console pour deux raisons : d'abord parce qu'elle nous vaut la présence sympathique de M. le secrétaire d'Etat ; ensuite parce que la discussion budgétaire a pris un tour un peu différent, cette année, le Gouvernement ayant décidé de présenter le budget d'abord à la radio, à la télévision, ensuite seulement à l'Assemblée nationale, soit d'une manière quelque peu insolite.

« Mesdames, messieurs, 1965, le budget est en équilibre ». L'annonce a claqué comme les coups du destin au début de la 5^e symphonie ; quelque chose de grand allait naître ; on entrait dans l'Histoire et à l'appel qui lui est fait, l'ombre de Poincaré, comme celle de Farinata au passage de Dante, se dresse, haussant son front et sa poitrine.

Pendant trois heures, avec une étonnante maestria, le ministre expose les principes d'une orthodoxie renouvelée. Le lendemain, son effort recevait sa récompense. Il y eut dans la presse dix colonnes pour son discours et une pour l'opposition. Et ceci a une signification, une signification assez profonde, c'est que le débat, désormais, n'est plus un débat interne aux assemblées, mais un débat devant l'opinion. Autrement dit, le Gouvernement essaie avant tout d'atteindre l'opinion. Il nous appartient donc, à nous, l'opposition, de rechercher le même objectif.

Nous nous plaçons volontiers sur ce terrain, parce que nous ne manquons pas d'arguments. Je vais précisément chercher le premier de ces arguments à la meilleure source, c'est-à-dire dans les textes du ministre.

C'est le ministre lui-même qui a déclaré que « le budget était presque identique à celui de l'année précédente ». C'est tout à fait mon avis. Il n'y a en effet rien de neuf dans ce budget, ou presque rien, et c'est ce « rien » qu'on habille d'un manteau éclatant. On nous le présente comme l'heureux aboutissement d'une heureuse politique financière. Nous avons, nous, le sentiment qu'il est un dangereux tournant d'une dangereuse politique. C'est ce que je vais m'efforcer de démontrer.

Le débat a donc été centré sur la réalité de l'équilibre et sur la disparition du découvert. Est-il donc vrai que l'équilibre soit aussi assuré, aussi nouveau, aussi total qu'on nous l'affirme ? Est-il donc vrai que le découvert soit aussi largement responsable de tous nos maux ? Certainement pas !

Franchement, il n'est pas honnête de le laisser croire. Il n'est pas honnête de dire que l'équilibre ne doit rien à la débudgétisation. Bien sûr, il n'y a pas eu de débudgétisation cette année, mais il y en avait eu les années précédentes.

Il n'est pas honnête de faire croire que l'équilibre est nouveau car, au sens que l'on donne à l'équilibre, c'est-à-dire l'égalité des dépenses définitives et des recettes définitives, il y a eu bien d'autres budgets en équilibre. Il en est qui ne sont pas si anciens : le budget de M. Robert Schumann, celui de M. Pinay, celui de M. Edgar Faure, celui de M. Baumgartner étaient des budgets en équilibre. N'est-ce pas la vérité ?

Il n'est pas honnête non plus de laisser croire que l'équilibre est total si la colonne des recettes et celle des dépenses ne comprennent pas tout ce qu'elles doivent comprendre, et nous allons voir que nous sommes loin du compte.

Il n'est pas plus honnête de faire apparaître le découvert comme une coupable facilité. La vérité est exactement inverse. Ce sont les ministres les plus rigoureux et les plus orthodoxes qui ont voulu que soient assemblés dans les documents budgétaires, non plus seulement les crédits proprement dits de l'Etat, mais la totalité des charges que devait assumer le Trésor, compte tenu des budgets annexes.

Ce qui est critiquable, ce n'est pas le découvert, c'est la politique financière que l'on suit, et celle d'aujourd'hui me paraît assez grosse de menaces pour l'avenir. Pour l'apprécier, il faut précisément revenir à la notion de découvert, c'est-à-dire examiner, non pas seulement les recettes et les dépenses inscrites dans le budget, mais aussi celles qui n'y figurent pas et dont on ne dit mot.

Les recettes ont connu au cours de ces dernières années un prodigieux développement. A ce phénomène ont concouru pour des parts inégales la hausse des prix, l'expansion économique, l'aménagement de la législation ; si bien que l'on pourrait dire que les plus-values sont des plus-values nominales liées au sort de la monnaie, des plus-values de développement liées à l'activité des affaires et des plus-values de superfiscalité qui ont elles-mêmes comme source les quelques dispositions fiscales qui ont été prises au cours des dernières années et, d'autre part, la superfiscalité née de la progressivité des barèmes.

Ainsi, chaque année, les indices de production et les indices de prix ont justifié des prévisions en accroissement substantiel et cette année encore, au mois de juillet, on pouvait escompter un milliard de plus-values.

On aurait pu penser que des plus-values aussi considérables allaient être utilisées pour innover une politique fiscale, pour procéder à une réforme dont notre système a le plus grand besoin. On en connaît bien les points les plus névralgiques : il y a d'abord la réforme fiscale entamée et jamais achevée : la taxe sur la valeur ajoutée qui, portée au taux où elle est maintenant, ajoute aux prix plus du double de ce qu'ajoutent les taxes parallèles en Allemagne. Il y a la fiscalité immobilière plus ou moins improvisée qui déconcerte même les techniciens et dont il faudrait au moins doubler l'administration pour en faire une application correcte ; il y a enfin l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui polarise assez de critiques pour qu'il soit inutile d'insister.

L'imperfection de notre appareil fiscal fait paraître la charge d'autant plus lourde qu'elle est de plus en plus sensible au fur et à mesure, naturellement, que se resserre la compétition à l'intérieur du Marché commun. Je ne veux pas reprendre ici le détail, mais je voudrais présenter trois ou quatre observations, qui sont importantes, sur ce problème fiscal.

On pouvait s'attendre à voir procéder à des dégrèvements assez massifs. Or, leur total atteint 700 millions de francs, soit moins d'un pour 100 de l'ensemble des recettes et, pour la seule année en cours, on admet une hausse probable des prix de 2 p. 100, c'est-à-dire qu'au lieu de rattraper quoi que ce soit sur les prix, même pour cette année, on reste encore en-deçà.

Deuxième observation, qui est plus importante : on modifie légèrement le barème de l'impôt progressif, mais on ne touche pas à ses limites inférieures et on ne revient en rien sur un certain nombre de dispositions prises au cours des années passées et qui, si elles n'ont pas grande allure, si elles ont passé plus ou moins inaperçues, ont considérablement augmenté la charge des contribuables, surtout des petits et moyens contribuables, et ont été à l'origine de l'augmentation de leur nombre. Il s'agit de la disposition qui a consisté à remplacer par le système de la décote celui des abattements et des dispositions qui ont limité très strictement les déductions en matière d'emprunts.

En fait, comme la base initiale reste la même, d'une année sur l'autre, c'est bel et bien 600.000 à 700.000 Français nouveaux qui paieront l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Troisième observation : dans ce jeu de la progressivité, on a l'habitude d'attacher beaucoup d'importance, maintenant c'est bien connu, à la hausse nominale des prix, mais un autre facteur intervient aussi, le relèvement général du niveau de vie ; or, ce relèvement du niveau de vie n'est pas le fait d'un bénéfice net pour les contribuables car la plupart d'entre eux ont à assumer un rôle social, un rôle professionnel ou un rôle économique supérieur et, de ce fait, des charges nouvelles.

Je m'explique. Tel ingénieur, par exemple, dont la rémunération absolue a, en effet, augmenté, doit faire face, en contrepartie, à des compléments de formation professionnelle qui exigent du temps, pris sur son repos, et des dépenses professionnelles. Le ministre s'en est bien aperçu et il a indiqué à un moment donné que tel barème qui pouvait correspondre à la notion de justice pour un niveau de vie donné cessait d'être satisfaisant pour un niveau de vie supérieur. C'est une idée excellente qui, malheureusement, n'a pas été suivie d'effet.

Quatrième constatation sur laquelle j'appelle tout spécialement votre attention parce qu'elle me paraît fondamentale : dans les

trois dernières années, nous avons disposé de plus-values très considérables qui eussent dû permettre facilement de faire une réforme fiscale profonde et, notamment, d'adapter notre système fiscal à la concurrence que notre économie devait subir à l'intérieur du Marché commun ; or, il n'a été fait que des bribes de réformes et on ne peut vraiment pas dire que le système fiscal ait changé de nature. Mais ce que l'on n'a pas fait aujourd'hui, on ne pourra peut-être jamais plus le faire — et c'est grave — parce que, s'il y a eu des plus-values jusqu'ici, il n'est pas du tout certain qu'il y en aura dans les années à venir ; par conséquent, la réforme que le Gouvernement nous a refusée aujourd'hui, on risque fort de la voir ajournée *sine die*.

Au sujet des dépenses, se posent non moins de questions, car elles comportent, elles aussi, un certain degré d'automatisme.

M. Antoine Courrière. Ce que vous dites n'intéresse nullement le ministre !

M. Ludovic Tron. En effet, un certain nombre de dépenses augmentent d'une manière presque automatique avec les prix, d'autres sont le fait du développement économique et d'autres, enfin, répondent à des objets politiques déterminés. Il pourrait être logique d'établir une certaine corrélation entre les dépenses et les recettes d'après leur nature. Si, par exemple, des recettes augmentent à cause de la hausse nominale des prix, des dépenses augmentent également à cause de cette même hausse nominale, si des recettes sont dues au développement économique, des dépenses sont dues également au développement économique et, s'il y a des recettes libres, alors seulement il y a des dépenses libres. Or, ces distinctions n'ont pas été faites et vous ne les avez jamais lues dans aucun exposé des motifs. Si incroyable que cela paraisse, on a cru pouvoir disposer de la totalité des plus-values de recettes. C'est bien ce que l'on a fait et, aujourd'hui, l'on se trouve en face de dépenses présentant un caractère obligatoire parce qu'elles résultent soit de l'augmentation nominale des prix, soit du développement économique, mais on n'a plus les recettes pour y faire face.

Voici des exemples ; et d'abord les dépenses de personnel. Leur accroissement est fixé à 4 p. 100 pour l'année et vous savez très bien que c'est insuffisant. Cela ne permettra pas de rattraper le retard dans les rémunérations du personnel de l'Etat sur le personnel des entreprises nationales du secteur public, lequel personnel est lui-même en retard d'ores et déjà sur le personnel du secteur privé.

M. Roger Carcassonne. N'interrompez pas le ministre dans ses conversations ! (*Sourires à gauche.*)

M. Ludovic Tron. Deuxième souci : les rapatriés. Le pouvoir paraît avoir considéré que la question des rapatriés était réglée dans sa quasi-totalité. Je l'admets et ce n'est pas à ce point de vue que je me place, mais il reste celle des dommages de guerre. La question des rapatriés est peut-être épuisée, celle des dommages de guerre commence, car je ne pense pas que le Gouvernement estime que la question se trouve réglée et que les Français de Dunkerque à Tamanrasset puissent considérer que l'affaire est épuisée avec les secours provisoires qui leur ont été distribués. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre gauche et à droite.*)

Troisième préoccupation : les dépenses d'équipement. Naturellement, chacun se plaint de leur insuffisance, mais il est extraordinaire que les dépenses d'équipement les plus productives soient les plus négligées ! Le téléphone par exemple : il est tout de même incroyable qu'on en soit arrivé au point que l'activité des affaires soit gênée faute de lignes téléphoniques.

M. Roger Carcassonne. C'est scandaleux !

M. Ludovic Tron. On arrive à se demander s'il n'y a pas un embouteillage dans les écoutes téléphoniques. (*Sourires.*)

M. Guy Petit. Même la sécurité dans les grands ensembles n'est pas assurée faute de téléphone !

M. Roger Carcassonne. Il n'y a même pas de ligne pour les docteurs !

M. Ludovic Tron. Le tourisme, je n'en parle que pour mémoire ; on en a déjà parlé, on en parlera encore longtemps et vous connaissez la situation. Qu'a-t-on fait pour faire face à la difficulté ? On a monté l'opération « vacances ». Celle-ci s'apparente très directement à l'opération « Télex ». Les deux relèvent de la stratégie boy-scout.

M. Jean Bardol. La location des parasols n'a pas augmenté. (*Sourires.*)

M. Ludovic Tron. Après le tourisme, les routes. L'opinion est maintenant alertée sur l'insuffisance des routes et des autoroutes ; une action est menée ; elle progresse lentement. Mais ce qu'on connaît beaucoup moins, c'est l'insuffisance des crédits pour les réseaux départementaux et communaux. (*Très bien ! à gauche.*)

Tout à l'heure, l'un de nos collègues citait l'opinion des ingénieurs des ponts et chaussées sur l'état des routes et l'on peut citer également celle des inspecteurs généraux des services administratifs. Une commission de l'inspection des services administratifs du ministère de l'intérieur a étudié la question et a conclu que les crédits étaient nettement insuffisants pour l'entretien élémentaire des routes départementales et communales. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre gauche et à droite.*) Or, vous savez aussi bien que moi, mes chers collègues, que les réparations qui ne sont pas faites en temps opportun entraînent, quelques années après, des réparations ruineuses. Faute d'avoir dépensé quelques millions au moment voulu, on dépense quelques centaines de millions ensuite.

S'agit-il de l'équipement électrique ou des adductions d'eau, questions que vous connaissez bien, mes chers collègues, et sur lesquelles je veux encore appeler votre attention ? On nous dit que les crédits sont tels que, pratiquement, le volume des travaux est maintenu et même peut-être quelque peu augmenté. Je ne discute pas, je n'ai pas les éléments pour le faire et Dieu sait s'il est difficile de s'y reconnaître quand l'on indique tantôt les crédits de paiements, tantôt les crédits de programme, tantôt les autorisations de programme. Je ne vois la chose que par l'autre bout, celui où arrivent les crédits et je constate qu'il n'en arrive pas beaucoup ! (*Sourires à gauche.*)

Peu importe, je veux attirer votre attention sur le fait que le volume des travaux correspondait à une certaine vie rurale, une certaine vie des collectivités locales et que ces conditions de vie ont complètement changé. Dans tel département, on avait peut-être pu faire raisonnablement un programme d'adduction d'eau échelonné sur dix ans ; mais, parce que ce département s'est maintenant ouvert à une activité économique accrue, parce qu'il s'est ouvert au dehors, il serait insupportable que ce programme ne soit réalisé qu'en dix ans. Ce programme devient insuffisant et il faut réaliser en cinq ans. Par conséquent, il est toute une série de dépenses dont le caractère obligatoire est étroitement lié au caractère nécessaire de certaines recettes et qui eussent dû être couvertes, précisément, par les plus-values dégagées par le développement économique.

En revanche, les dépenses militaires se sont accrues ; je ne veux pas paraître tomber dans le travers de les critiquer systématiquement, mais je dois noter qu'elles sont passées de 15 milliards de francs en 1957 à 22 ou 25 milliards de francs, ainsi que nous l'a dit le rapporteur général. Pense-t-on qu'une telle augmentation soit raisonnable alors qu'en 1957 on était dans la guerre d'Algérie et qu'elle est tout de même finie depuis deux ou trois ans ? Est-ce satisfaisant ?

J'en viens à la force de frappe, non pour discuter la question de fond, mais parce qu'elle est étroitement liée à tout le système économique et financier du pays. La France s'est déjà trouvée à deux reprises à la tête du peloton des nations qui réarmaient. La première fois, c'était entre les deux guerres. Le résultat a été extraordinaire : nous avons quelques bons prototypes d'armement comme vous le savez, mais aucune industrie pour les faire. Avoir trop consacré à l'armement, nous a coûté à ce moment-là d'avoir une industrie dynamique et capable de réaliser cet armement. Pour vous en donner la mesure, il suffit de vous rappeler qu'à l'époque l'industrie métallurgique française était telle qu'elle fabriquait des voitures qui étaient hors d'usage au bout de 50.000 kilomètres, alors que les voitures américaines en faisaient 150.000. Ce sont des choses qui sont vraies, comme deux et deux font quatre, ce sont des lois économiques qui ont une valeur de loi arithmétique !

Aujourd'hui nous recommençons, nous recommençons à faire la bombe atomique au lieu de nous préoccuper de fabriquer une économie française qui se tienne. Même s'il faut parler de la puissance et si on la cherche — je doute que ce soit vraiment l'objectif, mais je veux bien me placer à ce point de vue — ce qu'il faut chercher avant tout c'est une industrie de base vivace et solide, une économie équilibrée et une société cohérente. Après, on fera la bombe atomique si l'on veut. Le potentiel militaire n'est jamais, après tout, qu'un dérivé du potentiel économique. L'on m'objectera — et j'ai entendu cet argument — que, si l'on ne donnait pas ces crédits pour l'armement atomique, on ne les obtiendrait pas non plus pour une industrie atomique. Voilà qui me paraît vraiment grave et qui me semble une erreur redoutable. D'ailleurs, nous allons pouvoir faire la vérification parce que nous nous trouvons en parallèle avec l'Allemagne, et que ce pays ne fait pas la bombe atomique. Dites-moi ce qui se produira dans quelques années ! Nous verrons lequel des deux pays aura l'industrie atomique la plus poussée !

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Ludovic Tron. Dès à présent, dites-moi s'il vous plaît quelle est la nation la plus puissante de la France avec sa « bombette » ou de l'Allemagne, qui bat nos produits dans 90 p. 100 des

secteurs? (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre gauche et à droite.*)

Mesdames, messieurs, il y a deux sortes d'équilibre : celui du polytechnicien et celui du funambule, et le choix qui a été fait n'est pas celui qu'on attendait ! Il ne faut pas parler du petit équilibre, mais il faut le replacer dans le grand équilibre de la situation financière et économique du pays.

Il faut bien rappeler que le budget social, lui, est en déséquilibre d'une bonne somme, il nous inspire des inquiétudes et nous aimerions être renseignés sur ce point. C'est un sujet qu'on ne traite pas facilement. Je propose au Gouvernement, pour fixer les idées, qu'on désigne une commission d'enquête afin que l'on sache réellement ce qui se passe dans le budget social et qu'on sache quelle politique le Gouvernement entend poursuivre pour rétablir l'équilibre dans ce domaine.

Il y a, en second lieu, les collectivités locales. Ce sujet a déjà beaucoup été évoqué et je n'y insisterai pas sauf pour noter que les seules charges qu'on impose, même cette année, aux collectivités locales sont bien supérieures à celles dont on prétend les soulager.

Aujourd'hui la question préoccupante est tout autre ; c'est celle du ralentissement des investissements et de la difficulté de leur financement. Nos collègues en ont traité très brillamment tout à l'heure. J'ajouterai peu de chose à ce qu'ils ont dit. Je voudrais noter seulement cette sorte d'antinomie qui existe entre l'autofinancement et le recours au marché financier. Or, le Gouvernement semble hésiter à encourager l'un ou l'autre ou à encourager l'un et l'autre. Je comprends que la difficulté est grande, car il est évident que pour avoir l'autofinancement il faut consentir des marges bénéficiaires assez larges ; or ces marges bénéficiaires sont génératrices d'une certaine inflation, laquelle décourage l'épargne.

Pourtant il faut choisir. En fait, ce choix a été fait le jour où la France est entrée dans le Marché commun. Par conséquent, elle a accepté *a priori* une concurrence dont on savait bien qu'elle amenuiserait redoutablement les marges bénéficiaires des entreprises. C'est dire qu'il faut pouvoir recourir au marché financier. On entend dire que Paris a la vocation de devenir la place financière de l'Europe. Là ce sont des histoires, exactement comme lorsqu'on parle de la « France éternelle ». Paris deviendra place financière européenne si l'on s'en occupe, sinon elle restera une petite place de province.

Pour avoir une idée de ce que Paris est réellement, il faut savoir que la totalité des valeurs cotées à la bourse de Paris représente une capitalisation d'une centaine de milliards, c'est-à-dire le vingtième de celle de New York et le cinquième de celle de Londres.

Voilà pour le marché financier. On connaît moins encore la difficulté qui se présente du côté des entreprises, car pour que les entreprises puissent emprunter raisonnablement il faut qu'elles puissent ensuite faire face à ces emprunts. Or les investissements coûtent plus cher en France qu'ils ne coûtent partout ailleurs. Pour produire une tonne d'acier, par exemple, il faut investir en France environ huit fois ce qu'il faut investir aux Etats-Unis d'Amérique. C'est dire que les industries françaises, notamment les industries lourdes, supportent un endettement considérable et que par conséquent certaines d'entre elles sont parfaitement hors d'état de rémunérer de nouveaux investissements.

M. le ministre a très bien vu la difficulté : il a précisément souligné le caractère inquiétant de cette situation et fort justement noté que l'inflation ayant vidé les entreprises de leur substance, elles se trouvent en péril devant le Marché commun.

A la vérité, on a trop souvent bâti en France sur des bases chancelantes. On a réalisé des constructions un peu semblables aux isbas russes qui finissent par prendre, sur la glaise qui les porte, des airs penchés comme la tour de Pise ; elles flottent sur la boue comme nos entreprises ont flotté sur l'inflation. Ce n'est pas en contenant la boue qu'on redressera le système et qu'on résoudra la difficulté mais en asséchant le terrain.

C'est ici qu'apparaît l'insuffisance de la politique suivie ; il y a une disproportion énorme entre les mesures édulcorées, bénignes, mineures qui nous sont proposées pour encourager les financements classiques et pour trouver des financements nouveaux pour les investissements et la vaste étendue du problème. Et c'est cette période où les chefs d'entreprise conscients s'interrogent sur les chances de survie de leur affaire, c'est cette période que le Gouvernement choisit pour pratiquer une politique de super-orthodoxie financière. Il a pourtant reçu des avertissements. On a fait allusion tout à l'heure à celui des experts de l'Organisation européenne de coopération économique, mais le Conseil économique et social n'a pas manqué, de son côté, de souligner les craintes qu'un important ralentissement des investissements pouvait inspirer. Si je m'en rapporte au dernier bulletin de la chambre de commerce de Paris, à celui du

patronat, pour qui sait lire à travers les lignes, on voit très bien qu'il se dégage une impression, disons d'incertitude, pour ne pas dire plus.

Faut-il pour autant renoncer à la stabilisation ? Bien sûr que non. Seulement, il aurait fallu s'y prendre autrement et il aurait surtout fallu s'y prendre en temps opportun.

J'ajoute quelques observations à celles qu'a formulées notamment notre collègue Edouard Bonnefous : c'est une lourde responsabilité d'avoir trop attendu. Pourtant les fameux « cli-gnotants » avaient très bien fonctionné. La hausse des prix, la masse monétaire, la spéculation boursière, tous les signaux ont donné l'alarme et puis les avertissements n'ont pas manqué, notamment ceux qui ont été donnés dans cette assemblée. Peut-être vous souvient-il, mes chers collègues, que le ministre des finances avait repoussé avec indignation et désinvolture le reproche d'une réaction tardive. Sa pensée a dû évoluer sur ce point car il a bien voulu nous donner, en commission des finances, les raisons qui auraient masqué la portée du problème ou qui l'auraient aggravé à l'improviste.

Voici les raisons qui nous ont été données, je crois les rapporter fidèlement : premièrement, venue des rapatriés d'Afrique, porteurs de sommes considérables ; deuxièmement, tendance mondiale à l'inflation ; troisièmement, prééminence peut-être excessive donnée à la limitation du découvert qui a pu faire négliger l'évolution des masses ; quatrièmement, persistance des mécanismes inflationnistes mis en place dans les périodes précédentes.

On doit féliciter le ministre de sa franchise, mais faut-il le complimenter sur sa perspicacité ? Vous rappelez-vous ce budget de 1963 qui faisait état d'une prévision de hausse de prix de 2 p. 100 alors qu'au moment où nous le discutons la hausse était déjà de 4 p. 100 et qu'elle allait être de 8 p. 100 en cours d'année ? Qui peut dire qu'on ne pouvait pas prévoir la venue des rapatriés ? Certainement pas ceux qui faisaient la politique qui les a obligés à revenir !

M. Antoine Courrière et M. Guy Petit. Très bien !

M. Ludovic Tron. Comment croire que les pays voisins entraîneraient la France sur le chemin de l'inflation alors qu'elle n'a cessé de les y précéder et comment admettre, sans faire injure au ministre, qu'en matière de budget, il est plutôt préoccupé par les soldes au point d'en oublier l'évolution des masses ? On demeure encore aujourd'hui étonné de la lenteur avec laquelle le Gouvernement a réagi devant une inflation qui était patente depuis au moins deux ans. Pour quelle raison ? Parce qu'on était en période électorale. L'euphorie électorale de 1962 aura coûté cher au pays. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Notre économie est devenue maintenant très vulnérable. C'est une affaire très grave car vous savez bien qu'un certain nombre de secteurs sont en position très délicate et qu'il suffit d'un accident sur l'un d'eux, qui se répercute, pour que la tâche ainsi faite soit peut-être impossible à éponger. Or, cet accident risque de se produire d'un jour à l'autre.

Il eut fallu aussi s'y prendre efficacement pour arrêter l'inflation. Le Gouvernement s'en est tenu presque exclusivement à des mesures conjoncturelles. Il a eu raison dans un premier temps et je n'en conteste pas les effets. Je ne conteste pas qu'il fallait commencer par là et que des résultats substantiels ont été obtenus. Mais, il est bien évident que l'inflation a en France des causes structurelles. Les laisser subsister c'est implicitement consentir à son retour.

Le ministre le reconnaît bien, qui parle des mécanismes générateurs d'inflation toujours en place. Mais on ne voit rien, rien de sérieux dans sa politique, en tout cas rien d'important, qui soit mis en œuvre pour les détruire. L'insuffisance du marché financier, la cherté de l'argent, les législations d'exception, le désordre des régimes sociaux, tout un réseau de privilèges, tout un système d'organismes vieillissants sont autant de causes d'encherissement des coûts. Ils ont été patiemment relevés et dénoncés par le premier comité Rueff-Armand.

Au lieu de cela on accuse l'enflure de la demande et on impute naturellement aux salaires sans chercher pourquoi la demande de main-d'œuvre est pressante et pourquoi les salaires se gonflent. Faut-il croire que brusquement les Français ont été saisis d'un appétit immodéré de jouissance ? Que les patrons, brusquement énervés et incapables de résister à n'importe quelle hausse de salaires, se réfugient dans une mollesse com- plète ?

Les choses sont bien plus simples et dépendent de données autrement concrètes, qui relèvent de l'arithmétique.

La demande est plétorique. Pourquoi ? Parce que la France compte un pourcentage plus élevé que partout ailleurs de consommateurs par rapport au nombre de producteurs ; parce que son budget comporte des recettes d'allure inflationniste et une trop grande part de dépenses improductives ; enfin parce que

son économie est encombrée de mécanismes vétustes et mal adaptés et qu'on n'a pas su faire ou voulu faire les réformes nécessaires.

Si les salaires croissent, c'est sans doute que le plein emploi favorise l'aboutissement des revendications, mais c'est aussi parce que ces revendications sont fondées. Elles sont fondées parce qu'à un salaire gagné correspond un nombre de femmes, de vieillards et d'enfants à charge plus élevé que partout ailleurs.

Si l'on veut bien faire ressortir ce caractère particulier de l'économie française, il n'est que de comparer avec ce qui se passe dans les pays voisins. N'est-il pas singulier que, des pays du Marché commun, ceux qui ont aussi subi les atteintes de l'inflation, sont précisément ceux qui ont des structures démographiques voisines de la nôtre ? N'est-il pas plus curieux encore d'observer que la pression est moins forte là où les pertes en hommes ont été moins considérables, aux Pays-Bas par exemple, ou bien là où elles ont été partiellement compensées, comme en Allemagne de l'Ouest par exemple, et pour cette Allemagne, de constater que le grand élan économique a été pris dans la période où elle n'avait pas de charges militaires, et que l'élan s'est ralenti à partir de la période où elle a eu des charges militaires ; que les taux de croissance les plus élevés s'observent dans des pays comme l'Italie et le Japon, à qui on a fait le royal cadeau d'interdire l'armement.

L'exemple américain est aussi probant. Certes, l'effort militaire est considérable, si considérable même qu'à certains moments il a paru mettre en cause le sort de la monnaie, mais il porte sur un pays qui a vécu des lustres de paix pendant lesquels il a pu jeter les bases de l'industrie la plus puissante du monde. Si les Etats-Unis avaient aujourd'hui à conduire à la fois leur effort d'armement et leur effort d'industrie, eux aussi connaîtraient des difficultés ; mais précisément ils ont d'abord fait une puissante industrie ; ensuite, ils ont développé leur armement. Ils ont eu aussi la chance extraordinaire de n'avoir éprouvé que de faibles pertes et d'avoir conservé une démographie régulière. Enfin, ils ont construit des mécanismes économiques simples qui procurent aux investissements l'efficacité maximum.

Tout cela me paraît relever du simple bon sens. Alors, on aurait aimé en trouver des traces un peu plus marquées dans la politique du Gouvernement. Cette politique, qui est bien discutable dans ses options — j'ai essayé de vous le montrer — m'apparaît également critiquable dans son exécution. Ceci est un point nouveau qui mérite cependant attention.

Par exemple, je ne suis pas choqué que M. Giscard d'Estaing ait prolongé le double décime ; je ne suis pas choqué qu'il ait renoncé à la vérité sur les tarifs publics et qu'il en camoufle la hausse en puissance au moyen de subventions accrues à la S. N. C. F. et à la R. A. T. P. J'admets même à la rigueur que la nécessité le pousse à des emprunts exonérés d'impôt ; j'admets qu'il parle d'un indice des prix comme d'un thermomètre valable, alors qu'il en a au préalable figé le mercure.

J'admets bien tout cela mais alors je m'étonne qu'il se recommande de M. Poincaré ; il devrait plutôt se recommander de M. Ramadier et avoir l'élégance de reconnaître que M. Ramadier, lui, avait une excuse et une raison, c'était la guerre d'Algérie. M. Giscard d'Estaing ne les a pas. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

J'en viens à la forme. Elle a aussi son importance. On s'étonne que des puristes présentent des textes aussi mal venus que certains articles de la loi de finances, par exemple l'article 14. Cet article interdit le report des déficits agricoles sur l'ensemble des revenus pour les contribuables qui disposent de plus de quatre millions d'anciens francs de revenus.

Il y a au moins quatre hérésies dans cet article. La première, c'est de faire une discrimination entre les revenus selon leur nature, alors qu'on a d'abord posé le principe qu'il n'y avait plus de distinction entre les revenus et qu'il y avait un impôt unique. Il faut savoir ce que l'on veut. On ne le sait pas.

La seconde, c'est de faire une distinction arbitraire entre les contribuables qui ont plus de quatre millions de revenus et ceux qui ont moins de quatre millions. Je le note parce que c'est un cas particulier d'une tendance générale. La troisième, c'est de fixer une limite absolue. Le contribuable dont les revenus atteignent 3.900.000 anciens francs pourra déduire les déficits provenant d'exploitations agricoles de ses revenus et ne rien payer, alors que le contribuable dont le revenu sera de quatre millions et un anciens francs ne pourra rien déduire du tout.

Enfin, quatrième anomalie, c'est qu'on paraît ne pas se rappeler que les contribuables ont le droit de demander la division des revenus entre membres d'une même famille ou de constituer des sociétés de différents types pour répartir leurs revenus entre les revenus sociaux et des revenus personnels. Si bien que l'on sait d'ores et déjà que cet article fera la fortune des cabinets fiscaux.

M. Roger Carcassonne. Très bien !

M. Ludovic Tron. Autre méthode nouvelle découverte, celle de la scissiparité. La scissiparité, c'est une méthode de reproduction avec division par deux. On veut enlever le double décime. En réalité, on n'en enlève que la moitié. Puis l'année suivante, on enlève la moitié de la moitié et cette année nous en sommes à la moitié de la moitié de la moitié. Nous en sommes au huitième. Nous irons peut-être au trente-deuxième.

S'agit-il de l'aménagement du tarif de l'impôt ? On n'en fait que la moitié cette année. L'autre moitié sera pour l'année prochaine. S'agit-il de la réforme fiscale ? Le projet forme un ensemble. Mais dès l'abord on abandonne tout ce qui concerne l'impôt indirect. Au premier feu des contacts parlementaires on s'aperçoit que pour les artisans, les coopératives, les bénéficiaires agricoles on n'a aucune chance. On abandonne cette moitié. Pour l'autre moitié qui reste on fait la taxe complémentaire. Puis de cette taxe complémentaire on supprime la moitié cette année et l'année prochaine on supprimera peut-être l'autre moitié. Là nous en sommes au soixante-quatrième. Voilà pour la scissiparité.

La procédure du retour, c'est autre chose. C'est ce qu'on peut appeler la méthode du tête à queue. C'est ce qui se passe en matière de déficit : on en autorise le report, puis on le supprime.

En matière d'emprunt, on songe d'abord aux emprunts exonérés d'impôts, en pensant qu'avec cela on pourra placer tout ce qu'on veut dans le public. Mais on s'aperçoit qu'en définitive cela est exorbitant.

Pour la gestion de la dette, on se propose de grandes opérations de consolidation. Puis on s'en tient aux bons à échéance fixe. Dans cette affaire on n'est d'ailleurs pas gêné par la loi. La loi prévoyait formellement la suppression du double-décime en deux ans. Nous l'attendons encore. La loi prévoyait la révision du barème de progressivité sous certaines conditions ; il n'en n'est pas tenu compte. Cet article de loi a été voté ici et à l'Assemblée nationale sans que le Gouvernement s'y soit opposé. C'est assez dire qu'il avait implicitement pris l'engagement de reviser périodiquement, quand il le faudrait, le barème de l'impôt progressif.

Mais le plus piquant, ce qui est vraiment original, c'est que le ministre des finances annonce aujourd'hui son désir de recourir à la loi pour obliger ses successeurs à présenter un budget en équilibre et pour leur interdire d'émettre des emprunts avec privilèges fiscaux. A la vérité, tout cela n'a pas tellement grande importance, mais le moins qu'on puisse en dire, c'est que cela ne fait pas très sérieux.

J'en arrive à ma conclusion. J'éprouve la crainte d'avoir été injuste envers le ministre des finances car, à la réflexion, tous les chapitres désirables figureraient dans son exposé des motifs. Il y avait tous les mots magiques : équilibre, réduction ou stabilisation de certaines dépenses, actions en faveur des investissements, incitations fiscales, action sociale, progression des rémunérations du secteur public. Tout cela était inscrit. Seulement voilà, il n'y a rien ou presque rien derrière les intitulés. On reste sur sa faim. C'est un catalogue sans substance. Tout se passe comme si le ministre avait préparé un budget intelligent, conforme aux qualités que nous lui connaissons et comme si une fée malfaisante était passée par là et avait biffé tous les chiffres inscrits pour ne laisser que des chiffres indicatifs et des têtes de chapitres.

A la radio, à l'Assemblée nationale, le ministre a sollicité avec insistance le jugement de l'histoire. Je crains qu'il n'ait des déceptions de ce côté-là, car l'histoire peut n'être pas tendre pour le responsable qui, impavide, a regardé monter les dépenses civiles, 7,7 p. 100 en 1965, 11,5 p. 100 en 1964, 14,4 p. 100 en 1963, 19,6 p. 100 en 1962, pour le responsable qui a mis trois ans à reconnaître que les dépenses allaient plus vite que le revenu national, pour le responsable qui est resté passif devant le flot montant de la masse monétaire, montant plus rapidement que dans aucun autre pays.

On a parlé du mythe de l'inflation, de ceux qui en ont bénéficié et qui en sont imprégnés au point d'en souhaiter le retour.

Mais il y a aussi un autre mythe, le mythe de l'emploi, et celui-là n'est pas moins sournois ; il y a ceux qui gardent la nostalgie du volant de chômage et qui ne craignent pas de frôler d'assez près la récession pour assurer, comme ils disent, une détente sur le marché de la main-d'œuvre. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Le ministre des finances, contemplant son œuvre, a dit que, depuis trente-cinq ans, on n'avait pas vu pareille chose. J'entends bien qu'il cherchait la référence à Poincaré ; il n'est pas tombé sur Poincaré, mais sur M. Chéron. Il y a trente-cinq ans, c'est M. Chéron qui était à cette place, mais après M. Chéron, il y eut des modèles plus immédiats. Il y a trente ans, M. Germain Martin soulignait que, par une volonté constante de restriction, les dépenses étaient ramenées à moins de 47 milliards de francs, « réalisant ainsi intégralement, l'adaptation des crédits aux recettes ».

L'année suivante, on passait de l'orthodoxie simple à la super-orthodoxie. Le budget était alors présenté par un président du conseil qui s'appelait Pierre Laval. Un an après, le front populaire était au pouvoir.

Puisque nous en sommes aux anniversaires financiers, il en est deux autres qui méritent d'être signalés. Il y a vingt ans, la France a fait une option décisive. Ce jour-là, le chef du Gouvernement remerciait M. Mendès-France dont on avait jugé fâcheuse la politique d'austérité. La facilité dont parle avec un juste mépris M. le Premier ministre, c'est ce jour-là qu'on lui ouvrit la porte (*Très bien ! à gauche*) et qu'elle entra dans le système.

Quinze ans plus tard — il y a cinq ou six ans — nouvelle option et nouvelle erreur. On reprend le vertige. En lançant la force de frappe, on décide du même coup de la première victime. Oui ! La bombe atomique est en train de faire sa première victime : l'économie française.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Ludovic Tron. Mesdames, messieurs, il était essentiel de rendre à l'opération « équilibre » son véritable caractère, celui d'un immense bluff destiné à couvrir des difficultés qui, elles, sont réelles. Après six ans de stabilisation gouvernementale, comme l'a écrit M. Raymond Aron, la France en est encore à rechercher des modes de financement qui ne soient pas inflationnistes. Après six ans de politique gaulliste, le ministre des finances en est à ne pas cacher son angoisse devant la menace qui pèse sur l'industrie nationale mal préparée à la concurrence qui l'attend.

Est-il besoin de parler de la situation de l'agriculture ?

Certes, la France a connu dans cet intervalle une certaine prospérité ; mais, si l'on regarde de près les années passées, une double constatation s'impose. En ce qui concerne le développement, la France, qui était partie du plus bas, est presque toujours restée dans le peloton de queue ; en ce qui concerne les prix, la France, qui était partie du plus haut, est toujours restée dans le peloton de tête. Voilà des faits qui jugent une politique. Je me garderai d'y ajouter un commentaire.

Il faudra bien trouver autre chose. Qu'on ne dise pas que rien n'est proposé. D'ailleurs, nous vous proposons très exactement de faire le contraire de ce qui a été fait, c'est-à-dire encourager les investissements, alléger sérieusement les charges fiscales, réduire substantiellement les dépenses improductives car, dans la situation où nous nous trouvons, nous risquons de voir s'amorcer le plus redoutable des cercles vicieux, plus redoutable encore que le cycle infernal de l'inflation. Des investissements insuffisants entraîneront une diminution de la productivité des entreprises, d'où résultera une diminution de leur compétitivité, ce qui diminuera leurs marges et, par suite, réduira sévèrement les possibilités d'autofinancement et les possibilités d'appel au marché financier. Ainsi, on accentue davantage la difficulté en matière d'investissements.

Mais, pour réussir une autre politique, je crois qu'il faudrait aussi un autre climat. Il faudrait moins d'indifférence hautaine, moins d'assurance, moins d'orgueil et un peu plus de chaleur humaine, un peu plus de bon sens. Il faudrait surtout l'accord profond, le consentement intime des paysans et des ouvriers. Et, comme l'an dernier, je pose en terminant la même question : qui oserait dire que cette confiance, le pouvoir l'a ? (*Applaudissements prolongés à gauche ; applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Yvon Coudé du Foresto. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, j'avais l'intention d'évoquer à cette tribune des incidents qui ont quelque peu perturbé, pour certains d'entre nous, le déroulement de ce débat. Je n'en ferai rien à cette heure tardive, ayant la conviction que ce problème sera soulevé et définitivement traité au cours de la prochaine conférence des présidents. D'ailleurs, s'il en était pas ainsi, je me réserverais de revenir sur cette question en séance publique car il ne faut pas que les règles de bonne camaraderie qui se sont instaurées entre nous viennent à être remises en question. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Cette digression étant terminée, c'est sans esprit de système que j'aborderai l'examen du budget de 1965, d'autant plus qu'à nos yeux, et dans le détail, tout n'est pas mauvais dans ce budget de 117 milliards de nos francs actuels, assorti de quelques amendements gouvernementaux de dernière heure qui furent l'ultime satisfaction accordée à la partie la plus turbulente de la majorité.

Si mes propos comportent plus de critiques et d'observations que de louanges, c'est que, monsieur le secrétaire d'Etat, vous y avez déjà apporté la contrepartie par votre exposé initial et que, j'en suis persuadé, cette contrepartie sera renforcée par les propos des membres de votre majorité.

Nous avons devant nous un triptyque : équilibre, stabilité et expansion. M. le ministre des finances nous l'a entièrement développé lors de son audition en commission. Vous voudrez bien m'en excuser, mais je n'ai ni le culte de l'équilibre ni le fétichisme du déficit. Ce sont là, à mes yeux, de faux dieux et tout n'est affaire que d'opportunité et de mesure. Bien sûr nous sommes tous sentimentalement attachés à l'équilibre, mais reste à savoir comment et de quelle manière il est atteint, et de quel prix on le paie.

Je ne reviendrai pas sur la stabilité car d'autres orateurs se sont étendus sur ce sujet. Mais je vous conseille d'interroger, au hasard des rues, des ménagères qui ne sont pas souvent d'accord avec l'institut de la statistique et encore moins avec le ministre des finances.

Expansion ? Certainement, mais à la condition d'en définir les perspectives et de ne pas en entraver les moyens. M. le ministre des finances en vantant les vertus de cet extraordinaire exploit du retour à un rigoureux équilibre a semblé n'accorder d'importance qu'aux compressions draconiennes, à la rigueur financière qui auraient seules permis un miracle. Peu de laudateurs ont fait état d'une novation de principe importante. Eh bien ! ce ne sera pas notre cas. Je ne m'attarderai pas à vous accabler de chiffres, vous aurez tout le loisir d'en discuter lors de l'examen de chacun des fascicules budgétaires. Je tenterai plutôt de dégager de ce budget et malgré les difficultés que vous soupçonnez, la politique qu'il définit.

Sur deux points essentiels au moins, le projet qui vous est soumis hypothèque l'avenir en prenant des options, pour un long temps irréversibles. Pour les dépenses civiles, d'abord, il s'agit, en fait, du recours au libéralisme pour un certain nombre d'opérations telles que la construction, les investissements productifs. Différentes mesures doivent amorcer dans l'esprit de leurs auteurs le marché des capitaux, inciter l'épargne à s'investir à long terme, relancer le marché boursier, transférer aux caisses d'épargne un certain nombre de tâches qui incombaient jusqu'alors, à la caisse des dépôts et consignations et encore avec quelles restrictions : suppression des bons du Trésor à intérêt progressif, interdiction du recours à l'emprunt pour l'Etat en 1965, taux dégressif sur les opérations de bourse, exonération partielle des revenus obligataires, plus grande élasticité permise aux banques dans l'emploi de leurs recettes, aménagement timide des tranches d'impôt sur le revenu.

Il semble donc bien qu'entre planification et libéralisme le Gouvernement ait définitivement opté pour ce dernier. Mais, à la réflexion, il n'en est peut-être pas tout à fait ainsi. On sent bien que l'éventail de la majorité, l'éventail des tendances qui est très ouvert impose des choix singulièrement douloureux et c'est peut-être la raison de certains paradoxes.

Vous me permettez une digression. Je n'aimerais vivre ni aux Etats-Unis, ni en Russie. J'ai cependant de l'admiration pour ces deux pays qui, avec des méthodes et des idéologies totalement différentes, ont réussi des progrès économiques et scientifiques surprenants.

Les Etats-Unis ont maintenu à leur population le plus haut niveau de vie du monde dans le libéralisme à peine freiné par quelques garde-fous tels que la loi antitrust, et se sont dotés d'une fiscalité impitoyable mais motrice. Ce grand pays use avec sagesse et mesure tantôt de l'équilibre, tantôt du déficit, mais alors soigneusement maintenu dans des limites raisonnables.

En Russie, planification, dirigisme, étatisation se nuancent de quelques risettes au capitalisme, le tout avec des soubresauts, certes, ce qui a permis à cet immense territoire de rattraper une grande partie de son retard séculaire.

Et pour nous rien de tel. Nous devenons libéraux et pragmatiques tout en maintenant une planification cartésienne, ce qui nous amène à un certain nombre de situations contradictoires.

Après l'avoir rejeté comme générateur de hausses de prix et d'inflation, nous préconisons à nouveau l'autofinancement par les sociétés mais les conditions fiscales qui leur sont faites, le blocage des prix, la concurrence, rendue plus dure par l'accroissement de leurs charges, limitent singulièrement leurs possibilités. L'épargne est encouragée, dit-on, à s'investir mais elle le fera d'autant plus volontiers qu'elle aura conscience de la suppression des tendances inflationnistes. Je voudrais à propos des valeurs mobilières faire une digression, monsieur le secrétaire d'Etat. Il me déplaît d'opposer les ministres les uns aux autres mais, il faut bien le dire, au cours des auditions successives en commission des finances nous avons eu l'impression que, sur cette indexation, il pouvait y avoir de singulières différences de doctrine entre certains ministres et le ministre des finances.

Donc, pour l'instant, cette épargne se tourne plus volontiers vers les spéculations foncières. En insistant sur l'urgence, vous

nous avez fait voter une loi sur la spéculation foncière qui n'a rien arrêté comme nous l'avions prévu, qui a « gelé » certains terrains et qui a accéléré en général la hausse des prix.

Le rapport de M. Marjolin à l'O. C. D. E. a fixé comme génératrice d'inflation chronique une hausse annuelle des prix de 2 p. 100 et si nous prévoyons une élévation des prix n'excédant pas 1,9 p. 100 nous arrivons à 3,2 p. 100 pour l'élévation de la consommation par tête. Nous sommes donc à la limite, en étant même optimistes, de ce que M. Marjolin a appelé l'inflation chronique.

Mais M. Marjolin a également préconisé une règle d'or qui est le maintien de l'accroissement des charges budgétaires dans une limite inférieure au taux d'augmentation de l'expansion. Or celle-ci est fixée à 4,3 p. 100 pour le produit intérieur en volume et le budget s'accroît de 7 p. 100.

Nous préconisons une politique équitable des revenus, mais le fossé ne cesse de se creuser entre secteur public et secteur privé et, surtout, entre ces secteurs et l'agriculture, éternelle lanterne rouge de notre prospérité. De même l'inégalité devient dramatique entre les diverses régions de France quant à leur prospérité, et cela nous amène à de nombreuses réserves sur la politique d'aménagement du territoire pour les régions à entraîner.

Il ne s'agit pas pour nous de nier les progrès réalisés mais nous sommes, convenez-en, encore fort loin de l'idéal défini par M. Marjolin et qu'aucun économiste, je crois, ne conteste. Seule l'Allemagne de l'Europe des Six — et c'est certainement la raison de son spectaculaire relèvement — avait su jusqu'à présent se maintenir dans les limites que nous venons de définir.

Je poserai donc ici, monsieur le secrétaire d'Etat, ma première question : quelle est la philosophie du Gouvernement en matière d'investissements ? Jusqu'où compte-t-il aller ? Dans la voie du libéralisme, dans la voie de la planification ? Comment concilie-t-il les deux ?

Pour les dépenses militaires, des voix qui sont certainement plus autorisées que la mienne vous diront qu'elles sont la preuve d'une très grave option qui conduit pratiquement à abandonner l'armement conventionnel pour le seul armement stratégique nucléaire. Cette question sera évoquée d'ailleurs lors du débat sur la loi-programme militaire 1965-1970 et certainement même lors de la discussion du budget des armées, car je ne vois pas très bien comment s'engagera la discussion sur la loi de programme.

Mais toutes ces considérations, si sérieuses soient-elle en elles-mêmes, font que toute l'économie du budget de 1965 — et par conséquent celle de la politique du Gouvernement — s'appuie sur le postulat du développement de l'expansion — par conséquent des rentrées fiscales — et d'une stabilité relative, sinon d'une amélioration de notre balance commerciale et de notre balance des paiements. D'autres orateurs avant moi en ont parlé longuement et je ne m'y attarderai pas, sinon pour dire qu'il n'est pas de domaine où l'influence de la politique extérieure et intérieure du Gouvernement soit plus grande. On vous a dit ici que les huit premiers mois de 1964 n'avaient assuré un taux de couverture de notre balance commerciale qu'à concurrence de 86 p. 100. Nous avons lu ce soir dans la presse que le mois d'octobre avait été infiniment plus favorable et que le taux de couverture avait atteint 96 ou 99 p. 100. Il n'en est pas moins vrai qu'il faudra un jour ou l'autre établir des moyennes.

Cela est vrai pour la zone extérieure à la zone franc et pour les huit premiers mois de l'année la couverture était assurée à 91 p. 100 pour la zone franc. L'équilibre étant atteint par 90 p. 100 ou 92 p. 100 ; prenons 91 p. 100, je ne vous chicanerai pas sur ce point.

Parallèlement, notre balance des paiements, tout en restant positive, le demeure plus faiblement. En langage clair, nous pouvons en conclure que toute nouvelle détérioration de notre balance commerciale due soit à l'élévation de nos prix intérieurs, soit à des actions politico-économiques se traduiraient par une nouvelle détérioration de cette balance des paiements. La compensation ne serait alors trouvée que par des exportations invisibles, comme le tourisme dont vous connaissez les résultats, qui ne sont pas spécialement encourageants (*Mouvements divers*) ou les brevets. Mais vous savez bien que nous sommes beaucoup plus importateurs qu'exportateurs de matière grise, ou par des investissements étrangers accélérés en France dont on vous a dit tout à l'heure que nous n'écartions pas *a priori* l'intérêt, mais dont il n'est pas moins certain qu'ils accaparent peu à peu notre patrimoine national.

Or, qui dit expansion, dit accroissement des importations. Nous voyons donc combien cette économie générale française est en convalescence fragile. Vous me permettrez de féliciter M. le ministre des finances et M. le secrétaire d'Etat au budget de la convalescence tout en continuant à constater sa fragilité.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, il est impossible de ne pas avoir le vertige devant l'enjeu de la partie que soutient la France, seule, non seulement au sein de l'Europe, mais également envers le monde occidental qui lui est allié, et devant les conséquences d'un éventuel échec.

Tout se passe comme si, de part et d'autre de l'Atlantique, de part et d'autre de la Manche, de part et d'autre du Rhin, et peut-être — plutôt qu'on ne le pense — de part et d'autre de l'Oder-Neisse ou de l'Himalaya, les chefs d'Etat ne gouvernaient plus que par règlements de compte. Une gigantesque partie de poker se joue, chacun cherchant à savoir jusqu'où il peut bluffer avec les cartes dont il dispose.

Vous m'excuserez, monsieur le secrétaire d'Etat, je n'aime pas le poker, surtout quand le pot est aussi cher, et je voudrais ici insérer une remarque.

La presse de ces jours-ci, car c'est souvent notre seul élément d'information, fait état à tour de rôle de certains compromis qui s'établiraient au détriment de nos cultivateurs appelés à payer de l'abandon de leurs espoirs dans l'unification des prix des marchés agricoles la mise en sommeil de la force nucléaire multilatérale.

Et cela m'amène à vous poser ma seconde question. Qu'en est-il exactement ? Est-ce que, réellement, nous en sommes au point où nous sommes amenés à essayer de négocier le tout ou rien, soit pour l'agriculture, soit pour la force multilatérale ? Cette seconde question comporte un corollaire. Si nos cinq partisans avaient accepté le Marché commun agricole anticipé et l'application immédiate du plan Mansholt, le ministre des finances eût-il accepté une hausse sur le prix des céréales, puis sur celui du lait, et enfin sur celui de la viande ?

J'attends la réponse avec une certaine curiosité. (*Sourires.*)

M. André Dulin. M. Pisani a répondu.

M. Yvon Coudé du Foresto. Mais un gouvernement doit être avant tout clairvoyant dans ses études prospectives. Voulez-vous que je vous donne quelques exemples de cette clairvoyance ?

La veille de la déclaration de M. Harold Wilson aux Communes concernant la révision du projet *Concorde*, des services très officiels dans cette maison m'indiquaient qu'ils avaient acquis le matin même la certitude absolue que rien n'était à craindre quant à la poursuite de la collaboration franco-anglaise.

Le lendemain de l'explosion atomique chinoise, alors que j'exposais devant un auditoire pourtant très averti mes inquiétudes quant à l'origine de cette bombe et surtout à la matière première qui avait servi à la confectionner, le ministère des armées s'estimait certain qu'il s'agissait d'une simple et faible bombe au plutonium et non pas d'une bombe à uranium 235 autrement plus élaborée et ouvrant de singulières et inquiétantes perspectives encore que nous ignorions s'il en existait plus d'une et comment l'uranium 235 avait été produit. Mais il est incontestable que cela pouvait changer du tout au tout, sans remettre en discussion la force de frappe, nos conceptions stratégiques et surtout tactiques.

Au dernier déjeuner de la presse, M. le Premier ministre affirmait qu'il considérait la rupture entre la Chine et la Russie comme définitive. Dès le lendemain, nous voyions le dégel s'amorcer. Le Premier ministre déclarait également que si les réactions françaises n'avaient pas été plus rapides à l'encontre de la force nucléaire multilatérale, c'est que jusqu'à présent le Gouvernement n'y avait pas cru.

Enfin, le chef de l'Etat lui-même, en signant avec le chancelier Adenauer le traité franco-allemand, ne croyait-il pas aplanir les difficultés politiques et économiques qui séparent périodiquement les deux pays alors qu'il savait que le proche successeur du chancelier ne serait pas dans les mêmes dispositions d'esprit ?

Voyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, rien n'est plus mauvais que de sous-estimer l'adversaire. Je souhaite, bien entendu, comme tout Français et malgré nos inquiétudes, que nous gagnions cette partie dont l'enjeu est notre prospérité nationale et peut-être notre sécurité. Mais voulez-vous me dire ce qu'il adviendrait de notre économie si le Marché commun venait à disparaître ou, ce qu'à Dieu ne plaise ! si nous nous retirions de l'O. T. A. N. et si des mesures de représailles économiques venaient à tarir peu ou prou nos sources d'exportation ?

Le temps n'est plus où un pays européen, quel qu'il soit, et la France en particulier, pouvait se passer du contexte du voisinage pour leur réalisation. Le Français moyen, l'homme de la rue, comme l'on dit volontiers, serait probablement bien surpris d'apprendre que les productions les plus spectaculaires dont nous sommes légitimement fiers ne sont possibles qu'avec des apports étrangers substantiels, que la Caravelle est équipée de moteurs anglais ou américains et d'électronique américaine, ce qui nous empêche d'ailleurs d'en vendre à la Chine, que nos Mirage IV ne sont peut-être pas exempts de certains équipements américains, que nous n'avons pu essayer notre réacteur

à terre du sous-marin atomique que grâce à de l'uranium 235 qui nous a été fourni par l'étranger.

Supposez une seconde — ce que je ne veux pas croire — que tout cela vienne à nous manquer. Le Gouvernement a souvent dit que l'Europe ne pouvait se passer de la France. Je crois que c'est vrai ; mais, inversement, la France ne peut se passer du reste de l'Europe et de ses autres alliés occidentaux.

J'en arrive à ma troisième question : si le pire arrivait, avez-vous une politique de rechange ? Je me mets à votre place, monsieur le secrétaire d'Etat, et je sais bien ce que je répondrais : c'est qu'au cours de négociations il est toujours délicat de dévoiler ses atouts et j'en conviens bien volontiers. A mes yeux, vous en seriez cependant réduits à commercer, car les échanges internationaux sont indispensables à quelque Etat que ce soit, avec des pays ayant des moyens de paiement réduits ou nuls.

Je ne vous reproche pas la coopération, encore qu'elle doive se maintenir dans une mesure compatible avec nos facultés, celles-ci dépendant elles-mêmes du commerce que nous pouvons entretenir avec les pays développés, c'est-à-dire l'Europe et l'Amérique du Nord. S'il venait à manquer, il n'y aurait plus de place pour nos aides extérieures et notre expansion ne tarderait pas à changer de signe.

Il est bon d'être ferme et, pour ma part, j'en loue le Gouvernement ; mais il est mauvais d'être intransigeant sur toutes choses et surtout d'être méprisant envers les autres pays. Il est dangereux de tout jouer sur des ultimatums ou des coups de dés. Je suis personnellement plus pragmatique que cartésien et cela m'aide à comprendre certaines attitudes ; mais je suis aussi volontiers plus conciliateur que pourfendeur.

Telles sont, mesdames, messieurs, les réflexions d'ordre très général qu'entraîne pour mes amis et moi l'étude de ce budget. Nous en avons volontairement écarté tout ce qui concerne les fascicules particuliers qui seront amplement disséqués au cours de la discussion. Certains budgets nous apparaissent comme fortement malmenés. Nous nous réserverons de voir comment nous les traiterons. D'autres nous apportent quelques apaisements dont il serait injuste de ne pas tenir compte. Il nous appartiendra, ensuite, de faire la balance du bien et du mal et de nous prononcer en notre âme et conscience sur un ensemble qui, plus qu'il n'est l'instrument d'une politique, n'en est trop souvent que le reflet.

Et, puisqu'il y a un instant je vous disais que tout n'était pas mauvais dans ce budget, permettez-moi de souligner que nous avons été heureux, oh bien modestement ! de retrouver dans quelques passages la réalisation de certaines idées qui avaient été émises l'année dernière au Sénat. Il ne nous est pas interdit de penser que le budget de l'an prochain tiendra compte encore de quelques brouilles que nous aurons réussi à suggérer au Gouvernement.

C'est précisément sur cette réflexion que je voudrais terminer mon intervention. Je voudrais cette fois-ci me référer à celui qui, paraît-il, est l'auteur de chevet d'un certain nombre de grands de ce monde, c'est-à-dire Machiavel, en vous laissant le soin de méditer deux phrases qui figurent dans *Le Prince*, au chapitre XIX. Je vous rappelle pour mémoire que cet ouvrage fut écrit entre la fin du xv^e et le début du xvi^e siècle car la première phrase peut prêter à confusion. Voici ce texte :

« La France tient le premier rang parmi les Etats bien gouvernés. » (*Sourires.*) C'est la raison pour laquelle je vous ai indiqué que cela remontait au début du xvi^e siècle. « Une des institutions les plus sages qu'on y remarque c'est sans contredit celle des parlements dont l'objet est de veiller à la sûreté du gouvernement et à la liberté des sujets. »

Venant de Machiavel, je ne pouvais pas avoir de meilleure référence pour vous dire qu'il faudrait peut-être tenir un peu mieux compte des avis qui vous sont fournis par le Sénat. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Mes chers collègues, il est minuit moins dix. Le Sénat acceptera sans doute de renvoyer la suite de ses travaux à demain matin dix heures. (*Assentiment.*)

— 9 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, tendant à faciliter, aux fins de reconstruction ou d'aménagement, l'expropriation des terrains sur lesquels sont édifiés des locaux d'habitation insalubres et irrécupérables, communément appelés « bidonvilles ».

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 29, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 10 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique précédemment fixée au vendredi 13 novembre à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1965, adopté par l'Assemblée nationale. (N°s 22 et 23 [1964-1965].)

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

— **Discussion générale** (suite et fin).

— **Première partie** : conditions générales de l'équilibre financier : articles 1 à 24 (état A).

— **Deuxième partie** : moyens des services et dispositions spéciales :

— **Justice** :

M. Pierre Garet, rapporteur spécial ;

M. Marcel Molle, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

— **Départements d'outre-mer** :

— **Territoires d'outre-mer** :

M. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

Errata

au compte rendu intégral de la 2^e séance du 5 novembre 1964.

TUTELLE ET ÉMANCIPATION

Page 1329, 1^{re} colonne, 30^e ligne, article 391, amendement n° 2 rectifié de M. Jozeau-Marigné :

Au lieu de : « administrateur »,

lire : « tuteur ».

Page 1342, 1^{re} colonne, 20^e ligne avant la fin, article 389-5, amendement n° 1 rectifié de M. Jozeau-Marigné :

Au lieu de : « ...commerce et pour le partage amiable et l'état liquidatif devra... »,

lire : « ...commerce ou le partage amiable, et l'expertise ou l'état liquidatif devront... ».

Nominations de rapporteurs.

(Application de l'article 19 du règlement.)

Ont été nommés rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1965 (n° 22, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée nationale, dont la commission des finances est saisie au fonds :

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

MM.

Arts et lettres.....	Fruh.
Cinéma, théâtres nationaux.....	Lamousse.
Monuments historiques.....	Cornu.
Affaires étrangères, relations culturelles.....	Delpuech.
Education nationale.....	Pauzy.
Jeunesse et sports.....	Noury.
Information, O. R. T. F.....	Fleury.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MM.

Affaires économiques.....	Jager.
Agriculture.....	Pauzet.
Construction.....	Suran.
Industrie.....	de Villoutreys.
Travaux publics, introduction.....	Pinton.
Routes et voies navigables.....	Bouquerel.
S. N. C. F., R. A. T. P.....	Billimaz.
Aviation civile.....	Pams.
Ports maritimes, marine marchande.....	Yvon.
Postes et télécommunications.....	Beaujannot.
Energie atomique.....	Champleboux.
Aménagement du territoire.....	Suran.
Commissariat général du plan d'équipement et de productivité.....	Filippi.
Tourisme.....	Bouquerel.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM.

Section commune.....	le général Ganeval.
Section air.....	Ménard.
Section terre.....	de Chevigny.
Section marine.....	Monteil.
Affaires étrangères.....	le général Béthouart.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Anciens combattants et victimes de guerre.....	Mme Cardot.
	MM.
Santé publique et population.....	Plait.
Travail.....	Lagrange.
Prestations sociales agricoles.....	Dulin.

COMMISSION DES LOIS

MM.

Intérieur.....	Nayrou.
Justice.....	Molle.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 12 NOVEMBRE 1964

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

618. — 12 novembre 1964. — **M. André Armengaud** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que des Français rapatriés d'Afrique ont fait diligence pour trouver une activité de reconversion en métropole et, à la fois, cherché des entreprises à vendre et réuni les fonds nécessaires à leur part d'autofinancement ; que, sans attendre l'attribution de prêts et subventions consécutifs à l'examen de leurs dossiers par les commissions de reclassement compétentes, ils ont souvent, non seulement mis en jeu leurs ressources propres, mais encore pris des engagements, même à terme assez long, afin que s'écoule une période suffisante pour cet examen et l'octroi du concours financier de l'Etat ; que néanmoins la cadence extrêmement lente d'examen des dossiers est encore alourdie par les délais qui s'écoulent entre la décision de consentir les prêts et subventions demandés et la remise des liquidités correspondantes aux rapatriés, sans lesquelles ils ne peuvent dénouer les opérations de rachat prévues et qu'il s'ensuit un contentieux avec les vendeurs attachés aux délais de paiement acceptés par les rapatriés, lequel peut aller jusqu'à la nullité de la vente consentie et, par là même, à la ruine des rapatriés, endettés le plus souvent par les emprunts qu'ils ont fait auprès de tiers pour assurer leur part d'autofinancement ; que la lenteur précitée des procédures, comme le risque de contracter avec un vendeur indifférent à la condition et à la situation des rapatriés en instance de prêts, aboutissent à freiner toutes initiatives des rapatriés ne disposant pas — et c'est un cas exceptionnellement rare — des ressources nécessaires pour assurer leur reconversion. Il lui demande, en conséquence : 1° s'il n'est pas possible d'envisager un mécanisme de crédits de relais par le moyen des banques nationalisées ou autres établissements de crédit, qui permette le préfinancement des prêts approuvés, en attendant leur mandatement par le crédit hôtelier ; 2° à défaut, s'il n'estime pas nécessaire de prévoir un moratoire d'office pour les engagements pris à l'égard de vendeurs, dans le cas où il s'agit de rapatriés de bonne foi dont les dossiers de demandes de prêts et de subventions ont été régulièrement préparés et déposés auprès des instances qualifiées du ministère des rapatriés.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 12 NOVEMBRE 1964

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art 74. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.*

« Art. 75. — *Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

4740. — 12 novembre 1964. — **M. Bernard Lafay** demande à **M. le ministre d'Etat chargé de la réforme administrative** : 1° si, en l'absence de tout texte législatif, des chefs d'établissements publics de l'Etat, dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière, sont habilités et ont l'aptitude légale — au regard du statut et de toutes les règles relatives à la fonction publique — à transférer par un simple contrat synallagmatique une partie de leurs compétences et obligations d'administrateur public et de fonctionnaire au profit d'une entreprise commerciale privée, en donnant à celle-ci en gestion commerciale privée un service public de l'Etat ; 2° s'il est légal et, dans l'affirmative, en vertu de quels textes, que, sur décisions de chefs d'établissements publics de l'Etat, des entreprises commerciales privées s'installent à demeure et s'implantent avec toute leur gestion — en supplantant des fonctionnaires de l'Etat et en se substituant à eux — dans les locaux et bâtiments appartenant au domaine de l'Etat et en utilisant, à leur profit exclusif, tous les matériels de l'Etat ; 3° si un fonctionnaire titulaire de l'Etat et des personnels auxiliaires ou temporaires payés sur les deniers publics peuvent être mis au service d'une entreprise commerciale privée, à titre gratuit, tout en continuant à être payés sur le Trésor public.

4741 — 12 novembre 1964. — **M. Bernard Lafay** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** : 1° si, au regard des dispositions du code du domaine de l'Etat, les locaux et bâtiments appartenant à un établissement public de l'Etat peuvent être occupés et utilisés, sur décision unilatérale du chef d'établissement, par une entreprise commerciale privée pour les besoins d'une gestion d'un service public ; dans l'affirmative, quelle procédure est à observer et en vertu de quels textes ; 2° si, au regard des nécessités du contrôle financier de l'Etat, en raison du décret-loi du 30 octobre 1935 imposant le contrôle financier à tous les

établissements publics de l'Etat, un département ministériel quel qu'il soit — compte tenu des réglementations de la comptabilité publique de l'Etat — peut, sans l'accord préalable des finances et par simple contrat synallagmatique, remettre la gestion d'un service administratif de l'Etat à une entreprise commerciale privée ; dans l'affirmative, à quoi sert le régime de la personnalité et de l'autonomie financière accordé à un établissement public de l'Etat si une telle autonomie aboutit, en fait, à tous abus possibles et à une véritable dislocation et un effritement de l'administration de l'Etat.

4742. — 12 novembre 1964. — **M. Bernard Lafay** demande à **M. le ministre de l'agriculture** : 1° les raisons précises de rentabilité qui ont justifié l'instauration, dans des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture, de gestions privées par des entreprises commerciales privées des économats desdites écoles, étant donné que les étudiants relevant des restaurants universitaires ne paient que 1,30 franc par repas alors que les étudiants des établissements en question sont contraints de payer 3,50 francs par repas ; 2° les raisons précises pour lesquelles, malgré la création de postes d'intendants universitaires par le décret du 6 août 1960 (intendants pourtant spécialement prévus pour le bon fonctionnement des économats et pour décharger les chefs d'établissements de toute la partie administrative), on a estimé devoir faire appel à des entreprises commerciales privées ; 3° quelle est l'utilité actuelle desdits intendants, ceux-ci n'ayant ni la qualité de comptable public, ni la qualité de comptable-matières ; 4° si le tarif actuel de 3,50 francs payés par les étudiants susindiqués est conciliable avec le plan de stabilisation du Gouvernement.

4743. — 12 novembre 1964. — **M. André-François Monteil** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que la création en 1962 au sommet de l'échelle G d'un échelon exceptionnel attribué au choix a lésé les gendarmes dont la pension était liquidée. Cet échelon n'a rien d'exceptionnel car dans la pratique, il est attribué à l'ancienneté. Il semble qu'il ait été créé uniquement pour réduire la pension des gendarmes retraités, c'est-à-dire de ceux qui sont au bas de l'échelle et perçoivent le plus faible trimestre. Cette décision constitue une injustice et a été vivement ressentie par les intéressés. Il lui demande s'il n'envisage pas, par analogie avec les dispositions adoptées récemment pour les lieutenants-colonels et colonels, de normaliser cet échelon et d'en faire bénéficier les gendarmes retraités.

4744. — 12 novembre 1964. — **M. Guy Petit** appelle l'attention de **M. le ministre des postes et télécommunications** sur l'arrêté du 22 octobre 1948 (J. O. du 23 octobre) qui rétrogradait les receveurs de 3^e classe à partir du 1^{er} janvier 1949. Jusqu'au 31 décembre 1948, les émoluments annuels de ces comptables (456.000 francs) étaient légèrement supérieurs à ceux attribués aux chefs de section (447.000 francs). Or, à partir du 1^{er} janvier 1949 — début des indices nets — cette situation fut inversée : les premiers receveurs obtenaient l'indice net de 430 seulement, contre 460 aux seconds. Tous les receveurs retraités avant 1949 et ceux qui avaient dépassé la limite d'âge pour figurer au tableau d'avancement de grade (57 ans) ont subi un préjudice important. Il lui demande s'il ne serait pas équitable et juste de faire bénéficier les ex-receveurs de 3^e classe retraités avant le 1^{er} janvier 1953 d'une pension basée sur l'indice net maximum 460 qui aurait dû leur être attribué en 1949, élevé à 500 net à partir du 1^{er} janvier 1956.

4745. — 12 novembre 1964. — **M. Marcel Darou** rappelle à **M. le ministre d'Etat chargé de la réforme administrative** que le décret n° 50-1540 du 29 décembre 1950 (J. O. du 30 décembre 1950) a créé le corps des délégués des services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (catégorie A) ; que le statut de ce corps prévoyait la nomination de délégués et de délégués adjoints interdépartementaux ; que, par suite de l'âge moyen actuel des délégués (53 ans) et de la possibilité pour les fonctionnaires appartenant à d'autres corps d'accéder aux fonctions de délégué, les délégués adjoints qui ont statutairement vocation au grade de délégué, se voient dans l'impossibilité d'atteindre ce grade avant de très nombreuses années et, de ce fait, termineront pour la plupart leur carrière comme délégués adjoints ; que cette situation aboutit pratiquement à la scission du cadre des délégués qui, initialement, formait un tout, en deux cadres, celui des délégués et celui des délégués adjoints ; que l'indice terminal actuel prévu pour les délégués adjoints est 475 net (483 réel) ce qui est un indice inférieur à celui de fin de carrière de tous les corps de catégorie A, tels que les attachés de préfecture, attachés d'administration centrale, agents supérieurs ; et, tenant compte de cette situation, il lui demande quelles mesures sont prévues pour permettre aux délégués adjoints recrutés au niveau de la licence d'avoir une carrière normale et de prétendre aux indices terminaux des corps recrutés dans les mêmes conditions.

4746. — 12 novembre 1964. — **M. Bernard Lemarié** attire l'attention de **M. le ministre des armées** sur la rédaction de l'appel d'offres en date du 16 octobre des ordinaires de la marine de Toulon qui, pour la fourniture de 38 tonnes de beurre, fait état d'une préférence

accordée au beurre en provenance de la Charente, du Poitou, de la Touraine, de l'Anjou et de la Normandie. Il lui demande comment s'explique cette discrimination qui s'exerce notamment à l'encontre du beurre breton. En effet, celle-ci n'apparaît ni justifiée, les analyses et contrôles de qualité étant bien prévus, ni opportune en raison des difficultés économiques dont souffre la Bretagne et du fait de l'importance traditionnelle du contingent breton dans les effectifs de la marine.

4747. — 12 novembre 1964. — **M. Paul Guillaumot** a l'honneur d'exposer à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'un ménage exploitait une ferme pendant la campagne de distillation des fruits 1959-1960, que l'époux abandonna son foyer en 1961, et que le divorce fut prononcé en 1964. Actuellement, cet ancien exploitant est devenu ouvrier agricole ; il ne dispose d'aucun verger et a donc perdu l'exercice de son droit de bouilleur de cru. Il lui demande si l'épouse divorcée qui est restée exploitante agricole ne devrait pas être admise à cette allocation en lieu et place du mari. Elle se trouverait ainsi dans la même situation que l'épouse survivante après décès de son mari exploitant et bouilleur de cru.

4748. — 12 novembre 1964. — **M. Maurice Coutrot** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** de bien vouloir lui faire connaître la répartition pour l'année 1964 du fonds spécial d'investissement routier entre l'Etat, les départements et les communes. Il souhaiterait en outre connaître la ventilation des crédits provenant de ce fonds entre les voies urbaines et nationales comprises dans les limites administratives du département de la Seine.

4749. — 12 novembre 1964. — **M. Maurice Coutrot** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** qu'en vertu d'un arrêté en date du 19 septembre 1964 relatif à la composition et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, la représentation édue des chercheurs médicaux au sein du conseil scientifique, composé de vingt membres, se limiterait à deux sièges ; les attachés de recherche ne pourraient être ni éligibles ni électeurs ; aucun chercheur élu ne figurerait dans les commissions scientifiques spécialisées. Il appelle son attention sur le fait que ces dispositions, qui vont à contre-sens des assurances données et également des dispositions relatives à la représentation des chercheurs dans les organismes du Centre national de la recherche scientifique, font l'objet de protestations énergiques et justifiées du syndicat national des chercheurs, qui s'élève d'autre part contre la brièveté du délai imparti pour le dépôt des candidatures et contre les difficultés opposées à la diffusion des programmes électoraux de ses candidats au conseil scientifique. Au moment où de graves problèmes sont posés par l'insuffisance des travaux dans le domaine de la biologie humaine, de la santé et de la médecine, il estime extrêmement regrettable que le statut de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale tende à décourager un personnel d'élite, dont on transforme les membres en exécutants irresponsables. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'un statut plus équitable soit élaboré et que les chercheurs médicaux obtiennent la place qui leur revient au sein du conseil et des commissions scientifiques.

REponses DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

4753. — **M. Jacques Dalalande** constatant que la veuve d'un ancien militaire ne peut obtenir l'exécution d'un arrêt d'une cour régionale des pensions au prétexte que cet arrêt a été frappé par le ministre d'un recours en Conseil d'Etat, demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** de bien vouloir lui faire connaître en vertu de quel texte législatif ou réglementaire ou de quelle jurisprudence les recours devant le Conseil d'Etat (commission supérieure de cassation des pensions) sont devenus suspensifs. (Question du 6 août 1964.)

Réponse. — Les décisions de justice rendues par les tribunaux ou les cours régionales des pensions sont exécutoires, nonobstant l'appel de l'Etat. De même, les recours de l'administrateur devant la commission spéciale de cassation siégeant au Conseil d'Etat ne sont pas suspensifs. Tant que la procédure engagée n'est pas terminée, les intéressés peuvent, d'une manière générale, et sauf si les décisions judiciaires n'ont eu pour objet que de modifier le point de départ de la pension dont ils bénéficient, recevoir un titre de pension provisoire sur la base des droits nouveaux reconnus par la décision judiciaire, objet d'un appel de l'Etat ou d'un recours de l'administration. En vue d'une réponse plus précise, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre demande à l'honorable parlementaire de bien vouloir lui faire connaître l'identité de la veuve dont la situation est évoquée dans sa question écrite.

CONSTRUCTION

4664. — Par une question du 3 août 1962 inscrite sous le numéro 2865, M. Maurice Coutrot attirait l'attention de M. le ministre de la construction sur l'interprétation qu'il y avait lieu de donner aux deux derniers alinéas de l'article 2 du décret n° 59-701 du 6 juin 1959, portant règlement d'administration publique relatif à la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Il signalait notamment les difficultés rencontrées par suite de l'injonction du greffe du tribunal chargé des expropriations. Dans la réponse que M. le ministre de la construction avait bien voulu lui faire, il était notamment précisé qu'il n'était pas nécessaire de publier intégralement les arrêtés préfectoraux portant déclaration d'utilité publique et celui d'ouverture de l'enquête parcellaire. Dans le dernier paragraphe de cette réponse, il était spécifié « afin de lever toute équivoque, un projet de texte modifiant le décret du 6 juin 1959 sera prochainement soumis au Gouvernement en vue d'autoriser expressément la publication, sous forme d'extraits, des arrêtés ouvrant les enquêtes ». Depuis cette réponse, parue au *Journal officiel* du 3 octobre 1962, il n'a pas eu connaissance qu'un texte ait été publié. Il lui demande donc si des dispositions ont été prises pour apporter une solution au problème évoqué le 3 août 1962. (*Question du 13 octobre 1964.*)

Réponse. — L'insertion par extraits dans les journaux d'annonces locales des arrêtés préfectoraux ordonnant l'ouverture des enquêtes en matière d'expropriation ne semble pas susceptible, au contentieux, de soulever de sérieuses difficultés, compte tenu de la jurisprudence du Conseil d'Etat. Il avait toutefois été envisagé, à la suite des observations de l'honorable parlementaire, de modifier l'article 2 du décret n° 59-701 du 6 juin 1959 en vue de confirmer, s'il en était besoin, cette position. Les mesures proposées par le Gouvernement en vue de faciliter la réalisation des opérations d'urbanisation et notamment le projet de loi « instituant le bail à construction relatif aux opérations d'urbanisation » actuellement en discussion au Parlement, ont conduit à différer les modifications de détail envisagées jusqu'à la mise au point de l'ensemble des modifications à apporter au décret du 6 juin 1959.

EDUCATION NATIONALE

4591. — M. Jacques Vassor attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés que rencontrent certaines communes pour financer l'achat du matériel scolaire lors de l'ouverture d'un C. E. G. Ces difficultés sont dues au fait que : 1° la circulaire ministérielle du 13 mars 1963 prise en application du décret n° 62-1409 et de l'arrêté ministériel du 27 novembre 1962 prévoit que le mobilier et le matériel d'enseignement des C. E. G. sont pris en charge par l'Etat, mais que le ministère n'accepte de les fournir que lorsque les crédits sont attribués pour la construction ; 2° certaines communes se trouvent dans l'obligation d'ouvrir progressivement des classes, en attendant les crédits de construction, en utilisant par exemple des classes préfabriquées, que de ce fait elles se trouvent dans l'obligation d'acheter du mobilier avant que ces crédits ne soient attribués ; il lui demande comment les communes qui se trouvent dans l'obligation d'acheter du matériel scolaire pour commencer les cours du C. E. G. doivent opérer pour se faire rembourser ces dépenses qui grèvent lourdement leur budget. (*Question du 24 août 1964.*)

Réponse. — La circulaire du 13 mars 1963 a précisé les conditions d'application du décret du 27 novembre 1962 relatif à l'équipement et la construction des établissements du second degré. Il est de fait qu'en application de cette circulaire, les communes ne peuvent bénéficier de subvention pour l'équipement en mobilier de leur C. E. G. que dans le cadre de la subvention forfaitaire attribuée à l'occasion de la construction des établissements. Lorsqu'une commune doit équiper préalablement à la construction de nouveaux locaux, des classes qu'elle affecte à un nouveau C. E. G., elle ne peut pas prétendre à l'attribution de subvention pour l'acquisition du mobilier scolaire. La dépense correspondante doit être prise en charge sur les ressources du budget communal ou sur les crédits provenant de l'allocation scolaire (loi Barangé). La publication du décret du 28 septembre 1964 portant régime administratif et financier des C. E. G. doit permettre aux communes de bénéficier pour leur C. E. G. des mêmes avantages que ceux consentis pour les lycées municipaux. A ce titre les communes pourront bénéficier de subventions pour renouvellement de matériel et de mobilier scolaire dans des conditions qui seront déterminées prochainement et dans la limite des crédits ouverts par la loi de finances.

4660. — M. Francis Le Basser expose à M. le ministre de l'éducation nationale que l'imprimé réglementaire modèle 5035 obligatoirement rempli par les familles qui sollicitent une bourse nationale pour un établissement du second degré (lycées, C. E. S., C. E. G., C. E. T.) comporte à la page 2 une case donnant tous les renseignements d'état civil. Néanmoins, il est également prévu de fournir une feuille familiale d'état civil. Comme dans la plupart des communes de France, ce sont les mairies qui établissent aussi bien la demande de bourse réglementaire que la fiche d'état civil, les maires se demandent pourquoi on leur demande une fiche familiale alors que tous les renseignements de la fiche sont portés dans la case de l'imprimé de bourse et que cet imprimé est visé par eux. Il lui demande si, dans un souci de simplification, il ne

serait pas plus simple dans ce cas, soit de supprimer la fiche familiale d'état civil, soit de l'annexer simplement lors de la première demande et non plus lors du renouvellement, quitte à modifier peut-être le libellé de l'imprimé s'il manque certains renseignements ou certaines assurances (le cas du remariage des parents, de la précision intéressant les pupilles de la nation) qui ne semblent pas prévus par exemple. (*Question du 13 octobre 1964.*)

Réponse. — Les conditions requises pour solliciter l'aide de l'Etat sous forme de bourse sont fixées par les décrets nos 59-38 et 59-39 du 2 janvier 1959. Ce dernier prévoit en son article 2 les pièces qui doivent être fournies à l'appui de la demande et parmi ces pièces figurent d'une part la fiche familiale d'état civil prévue par le décret n° 53-794 du 26 septembre 1953 qui constitue la seule pièce d'état civil légale requise et, d'autre part, une feuille de renseignements déclarant : les nom, prénoms du candidat et, le cas échéant, sa qualité de pupille de la Nation ; les nom, prénoms, profession, domicile et adresse complète du père et de la mère ; les nom, prénoms et dates de naissance des frères et sœurs du candidat et, le cas échéant, leur situation de boursiers, le taux de leur bourse ou leur profession ; l'aide déjà accordée par l'Etat, les départements, les communes, les collectivités ou établissements publics ou tous organismes soumis au contrôle financier ou bénéficiant d'une subvention de l'Etat pour l'un ou l'autre des enfants ; les ressources totales de la famille comportant les ressources des parents, des enfants et des personnes déclarées comme étant à la charge de la famille ; le cas échéant, les ressources propres du candidat ; le total des impositions payées par les parents ; les charges de la famille. Cette déclaration est certifiée sincère et véritable, par le père, la mère ou le tuteur. Elle est visée par le maire. Cette feuille de renseignements est présentée aux familles sous la forme d'une chemise propre à contenir les diverses pièces du dossier. Mais cette feuille de renseignements sur laquelle est requis le visa du maire ne peut en aucun cas tenir lieu de pièce d'état civil. Il convient de remarquer que la bourse accordée à un élève fréquentant un établissement d'enseignement du second degré est accordée pour la durée de la scolarité sauf cas de retrait ou de suspension expressément prévu par les textes réglementaires. Dans ces conditions, la fiche familiale d'état civil, seule pièce légale de cette nature requise dans la composition du dossier, n'est fournie qu'une seule fois par la famille du boursier, de même que le dossier de demande est constitué une seule fois pour la durée de la scolarité soit dans le cas le plus courant de l'entrée en 6^e à la sortie de la classe terminale ou à la cessation de la scolarité. Il n'apparaît pas nécessaire dans ces conditions de modifier une réglementation qui a simplifié autant que de besoin les formalités administratives imposées aux familles tout en permettant à l'administration de s'entourer des garanties essentielles qu'elle est en droit d'exiger.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

3725. — M. Victor Golvan expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'en vertu des dispositions de la loi n° 63-628 du 2 juillet 1963 (article 17) « les cotisations comprises dans les rôles de l'impôt sur le revenu des personnes physiques émis ou à émettre au titre de l'année 1962 sont majorées de 5 p. 100 lorsque le revenu servant de base à l'imposition est supérieur à 8.000 francs par part de revenu ». Dans le cas d'un chef de famille bénéficiant de 3 parts 1/2, la majoration de 5 p. 100 ne sera donc appliquée que si les revenus déclarés dépassent $8.000 \times 3,5$ soit 28.000 francs. La déclaration de revenus du contribuable considéré s'élevait à 28.090 francs dépasse donc de 90 francs le montant de l'exonération prévue. Dans ce cas particulier la majoration dite « demi-décime » qui représente 5 p. 100 de 2.771,90 francs montant des cotisations déjà payées, s'élève à 146 francs. Il lui demande, pour éviter de telles situations qui paraissent a priori peu équitables, s'il compte prendre des mesures pour que l'application du « demi-décime » n'aboutisse en aucune façon à une valeur d'imposition supérieure à la somme ayant entraîné le dépassement. (*Question du 26 septembre 1963.*)

Réponse. — Cette situation n'a pas échappé à l'administration, mais on ne pourrait y remédier qu'en introduisant, dans le mode de calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des règles nouvelles qui en augmenteraient encore la complexité. Le Gouvernement a estimé préférable de s'attacher à diminuer la portée de la majoration — qui, à l'origine s'élevait à 10 p. 100 du revenu imposable et était applicable dès l'instant que ce dernier était supérieur à 6.000 francs (article 1^{er} de la loi n° 56-639 du 30 juin 1956) d'abord en réduisant de moitié le taux applicable, puis en élevant successivement à 8.000 francs par part et à 36.000 francs quel que soit le nombre de parts, le montant limite des revenus imposables susceptibles d'être pris en considération. Par ailleurs, l'article 2 du projet de loi de finances pour 1965 adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, porte ce dernier chiffre à 45.000 francs afin de limiter l'application de la majoration de 5 p. 100 aux cotisations les plus importantes. Cette majoration doit être définitivement supprimée à partir de l'imposition des revenus de 1965.

4389. — M. Louis Courroy demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques s'il est possible à un commerçant, possédant un magasin de confection pour dames, d'effectuer le réemploi d'une plus-value rentrant dans le cadre de l'article 40 du code général des impôts, par réinvestissement dans une branche totalement distincte et nouvelle de son activité, en l'occurrence

l'achat et l'utilisation d'un immeuble comme hôtel meublé, loué à des étudiants, ou comme clinique, étant entendu qu'il conserve son activité primitive. Si ce réemploi, étant fiscalement possible, est concrétisé, l'intéressé peut-il alors invoquer les dispositions des articles 152 et 200 du code général des impôts (taxation des plus-values au taux réduit de 6 p. 100) en cas de mise en société, avec apport des deux branches d'activité de l'exploitation. (Question du 26 mai 1964.)

Réponse. — Conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, pour satisfaire aux conditions posées par l'article 40 du code général des impôts, le emploi des plus-values provenant de la cession en cours d'exploitation d'éléments de l'actif immobilisé doit être effectué, en principe, dans l'entreprise même au sein de laquelle ces plus-values ont été constatées, c'est-à-dire dans le cadre de l'activité exercée à la date de la cession. Il s'ensuit que l'acquisition, par un contribuable ayant réalisé une plus-value dans l'exploitation de son commerce de confection pour dames, d'un immeuble dans lequel il exercerait l'activité totalement différente d'exploitant d'hôtel ou de clinique ne pourrait être considérée comme un réinvestissement dans son entreprise au sens de l'article 40 du code précité. En tout état de cause, les plus-values d'actif immobilisé que dégagerait l'apport ultérieur, à une société, de la totalité de l'entreprise considérée pourrait bénéficier de la taxation atténuée prévue aux articles 152 et 200 du code général des impôts.

4552. — M. Jacques Delalande expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'un preneur de bien rural à métayage, ayant exercé son droit de préemption et acquis la métairie qu'il exploitait et la part de cheptel en dépendant, s'est vu refuser pour la part de cheptel ainsi acquise le bénéfice des avantages fiscaux prévus par l'article 1373 *sexies* B du code général des impôts, bien qu'il ait déclaré, dans l'acte d'acquisition, ne posséder aucun autre immeuble et pris l'engagement pour lui et ses héritiers de continuer l'exploitation personnelle du fonds pendant un délai d'au moins cinq ans. Le receveur d'enregistrement a perçu, sur la valeur du cheptel, un droit de 14 p. 100 sous prétexte que l'article susvisé fait mention « d'opérations immobilières » et non de cessions de « cheptel ». Il fait observer que le cheptel est immeuble par destination et qu'en cas de métayage il fait partie intégrante du fonds rural. Il lui demande en conséquence si, en application des principes certains du droit, l'interprétation de l'article 1373 *sexies* B du code général des impôts ne doit pas conduire à accorder à la part de cheptel dépendant d'une exploitation à métayage, vendue avec le fonds, le bénéfice des avantages fiscaux prévus par ce texte. (Question du 27 juillet 1964.)

Réponse. — Ainsi que l'estime l'honorable parlementaire, la cession d'un cheptel présentant le caractère d'immeuble par destination est susceptible de bénéficier des exonérations prévues à l'article 1373 *sexies* B du code général des impôts lorsque, toutes autres conditions exigées pour l'application de ce texte étant remplies, elle intervient en même temps que celle du fonds dont ledit cheptel constitue l'accessoire.

4586. — M. Georges Rougeron expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que le paragraphe 3 de l'article 34 de la loi n° 63-1316, du 27 décembre 1963, est ainsi rédigé : « Sous réserve que l'infraction soit réparée spontanément ou à la première demande de l'administration, dans les trois mois suivant celui au cours duquel le document omis aurait dû être produit, l'amende encourue n'est pas appliquée si le contribuable atteste, sous le contrôle de l'administration, n'avoir pas commis depuis moins de quatre ans d'infraction relative à un document de même nature ». Mais certains receveurs d'enregistrement se refusent à appliquer ce texte, notamment lors du dépôt hors délai de déclarations de successions, ne donnant ouverture à la perception d'aucun droit (dépôt opéré spontanément). En ce cas, ils appliquent l'amende fiscale de 25 francs prévue au paragraphe 1 dudit article 34. Il lui demande si cette exigence est bien motivée et, dans l'affirmative, en quels cas le paragraphe 3 de l'article 34 est applicable. (Question du 20 août 1964.)

Réponse. — Les dispositions du paragraphe 3 de l'article 34 de la loi n° 63-1316 du 27 décembre 1963 portant exonération de l'amende fiscale de 25 F prévue au paragraphe 1 dudit article sont applicables dans le cas de dépôt tardif d'une déclaration de succession ne donnant ouverture à aucun droit, à la double condition, d'une part, que ce dépôt intervienne dans les trois mois suivant celui au cours duquel il aurait dû être effectué et, d'autre part, que l'auteur de la déclaration tardive atteste qu'il n'a pas commis d'infraction de même nature depuis au moins quatre ans. A cet égard, des instructions administratives ont précisé que, lorsque le service destinataire de la déclaration n'a lui-même relevé aucune infraction au cours des quatre années précédant le dépôt tardif, il lui appartient, avant toute application de l'amende, d'inviter le déclarant, par lettre spéciale (n° 4955) adressée sous pli recommandé, à fournir l'attestation prévue par la loi, l'amende encourue n'étant appliquée que si l'attestation demandée n'est pas fournie ou si la lettre n° 4955 est laissée sans réponse. Si, contrairement à ces prescriptions, certains receveurs de l'enregistrement

ont exigé le versement de l'amende de 25 F, bien que les conditions pour bénéficier de la tolérance légale aient été remplies, il appartient aux intéressés de demander la restitution de cette amende, en adressant une réclamation au directeur des impôts (enregistrement) compétent.

4612. — M. René Dubois expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que l'arrêté ministériel du 18 juillet 1960 a fixé le montant de la contribution forfaitaire annuelle de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des classes, des établissements privés placés sous contrat d'association, que le montant de cette contribution a été fixé par référence au coût d'entretien d'un élève externe d'un établissement d'Etat tel qu'il résulte des enquêtes relatives aux comptes de gestion de l'année 1958, c'est-à-dire au coût de la vie 1957. Une nouvelle enquête ayant été effectuée en 1962 dont le résultat ne saurait que mettre en évidence l'augmentation du coût de la vie, il lui demande s'il est dans ses intentions, et à quel moment, de rehausser le montant actuel du forfait pour l'adapter aux termes mêmes du décret susénoncé. (Question du 8 septembre 1964.)

Réponse. — La détermination du coût moyen annuel des élèves fréquentant les différentes catégories d'établissements publics, nécessaires pour établir le montant de la contribution de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé, a fait l'objet d'une enquête effectuée sur le plan national par le ministre de l'éducation nationale qui se trouve maintenant en mesure d'en publier les résultats. Le montant de la contribution de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association a pu ainsi être établi sur de nouvelles bases. L'arrêté portant révision des taux, applicable pour les années scolaires 1963-1964 et 1964-1965, sera publié incessamment au *Journal officiel* de la République française.

4616. — M. Robert Liot expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'un contribuable a donné en location, en 1957, à une société qui existe actuellement sous la forme anonyme et dont il est le président directeur général, le fonds de commerce qu'il exploitait antérieurement à titre individuel et qui comportait et comporte toujours deux branches d'activité : le négoce de peintures et articles de droguerie, d'une part, et la vente de verreries, vitreries, miroiteries, d'autre part. La location du fonds de commerce, consentie pour trois, six ou neuf années et toujours en cours actuellement, porte sur : 1° les éléments incorporels (clientèle, achalandage, nom commercial et jouissance des locaux) ; 2° les éléments corporels représentés par le matériel et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds. Depuis le début de la location la société gérante a acquis divers matériels et objets mobiliers soit pour remplacer des éléments loués mis hors service, soit, du fait du développement des affaires réalisées, pour accroître et moderniser ses moyens matériels d'exploitation. Les éléments ainsi acquis par la société gérante figurent à l'actif de son bilan et sont normalement amortis selon les usages de la profession. Les deux branches d'activité étant susceptibles d'être exploitées séparément, il est actuellement envisagé de céder à une tierce entreprise la partie « vitreries, verreries et miroiteries » dans les conditions suivantes : le propriétaire du fonds céderait l'ensemble des éléments incorporels et corporels lui appartenant et dépendant de cette activité et la société locataire interviendrait à l'acte pour consentir à cette cession partielle et en même temps vendre à l'acquéreur du fonds les éléments corporels qui figurent à son bilan et qui sont nécessaires à l'exploitation de la branche cédée ainsi que les marchandises en dépendant ; ces éléments corporels et marchandises feraient l'objet bien entendu de prix séparés. Il lui demande : 1° si les plus-values portant sur les éléments d'actif immobilisé, réalisées par le propriétaire du fonds à l'occasion de cette cession partielle peuvent n'être imposées qu'au taux réduit de 6 p. 100 en application des dispositions des articles 152, 200 et 219 du C. G. I., étant précisé que ce contribuable actuellement soumis à l'impôt au titre des B. I. C. en qualité de bailleur de fonds de commerce, continuerait à donner en gérance à la société locataire, la branche « peintures et drogueries » ; 2° si les plus-values réalisées par la société gérante du fonds, à l'occasion de la cession des éléments d'actif immobilisé figurant à son bilan, peuvent n'être soumises à l'impôt sur les sociétés qu'au taux réduit de 10 p. 100 en application des dispositions légales sus-mentionnées, considérant que cette cession mettra fin à son activité « verreries, vitreries et miroiteries ». Il lui signale que la cession projetée, tant en ce qui concerne les éléments cédés par le propriétaire du fonds que ceux vendus par la société locataire, fait actuellement l'objet auprès des services fiscaux départementaux, d'une demande déposée par l'acquéreur éventuel en vue de bénéficier de l'atténuation des droits de mutation de fonds de commerce, prévue par le décret n° 64-442 du 21 mars 1964 en faveur des opérations de rationalisation et de concentration des entreprises. (Question du 9 septembre 1964.)

1^{re} réponse. — La question posée visant une situation d'espèce, il ne pourrait être répondu avec certitude à l'honorable parlementaire que si, par la désignation du bailleur de fonds de commerce et de la société intéressés, l'administration était mise en mesure de procéder à une enquête sur le cas particulier.